Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Aboriginal Peoples

Chair:
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, February 24, 2009
Tuesday, March 3, 2009
Wednesday, March 4, 2009

Issue No. 1

Organization meeting
and
First and second meetings on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada

INCLUDING:
THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses of the committee incurred during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament — rule 104)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Peuples autochtones

Président :
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 24 février 2009
Le mardi 3 mars 2009
Le mercredi 4 mars 2009

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation
et
Première et deuxième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada

Y COMPRIS :
LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Les dépenses du comité encourues au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature — l'article 104 du Règlement)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

47014-47047-47048

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau
Brown
Campbell
Carstairs, P.C.
* Cowan
(or Tardif)
Dyck
Hubley
Lang
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Lovelace Nicholas
Peterson
Raine
Sibbeston
St. Germain, P.C.

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Watt (*March 5, 2009*).

The Honourable Senator Watt replaced the Honourable Senator Campbell (*March 4, 2009*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*February 24, 2009*).

The Honourable Senator Lovelace Nicholas replaced the Honourable Senator Munson (*February 24, 2009*).

The Honourable Senator Fairbairn, P.C., replaced the Honourable Senator Hubley (*February 23, 2009*).

The Honourable Senator Munson replaced the Honourable Senator Lovelace Nicholas (*February 23, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau
Brown
Campbell
Carstairs, C.P.
* Cowan
(ou Tardif)
Dyck
Hubley
Lang
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Lovelace Nicholas
Peterson
Raine
Sibbeston
St. Germain, C.P.

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 5 mars 2009*).

L'honorable sénateur Watt a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 4 mars 2009*).

L'honorable sénateur Lovelace Nicholas a remplacé l'honorable sénateur Munson (*le 24 février 2009*).

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 24 février 2009*).

L'honorable sénateur Fairbairn, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 23 février 2009*).

L'honorable sénateur Munson a remplacé l'honorable sénateur Lovelace Nicholas (*le 23 février 2009*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, February 25, 2009:

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C.:

> That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada; and
>
> That the Committee submit its final report to the Senate no later than March 31, 2010.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* le mercredi 25 février 2009 :

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Champagne, C.P.,

> Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada; et
>
> Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mars 2010.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 24, 2009
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 10:15 a.m., in room 160-S, Centre Block, for the purpose of holding its organization meeting, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Campbell, Carstairs, P.C., Fairbairn, P.C., Lang, Munson, Peterson, Raine, St. Germain, P.C. and Sibbeston (10).

In attendance: Tonina Simeone and Karin Phillips, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Carstairs moved that the Honourable Senator St. Germain do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The clerk invited Senator St. Germain to take the chair.

The Honourable Senator Carstairs moved that the Honourable Senator Sibbeston be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lang moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Carstairs moved:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Peterson moved:

That pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 24 février 2009
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 10 h 15, dans la salle 160 de l'édifice du Centre, afin de tenir sa réunion d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Campbell, Carstairs, C.P., Fairbairn, C.P., Lang, Munson, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (10).

Également présents : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Tonina Simeone et Karin Phillips, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88, du Règlement, la greffière du comité préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Carstairs propose que l'honorable sénateur St. Germain soit élu président du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

La greffière invite le sénateur St. Germain à prendre place au fauteuil.

Il est proposé par l'honorable sénateur Carstairs que l'honorable sénateur Sibbeston soit élu vice-président de ce comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carstairs propose :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Peterson propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Carstairs moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Raine moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Peterson moved:

That, pursuant to section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

That, pursuant to section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Brazeau moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Sibbeston moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Carstairs propose :

Que le comité adopte la première ébauche de rapport, préparée conformément à l'article 104 du Règlement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Raine propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analyses au comité;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à retenir les services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et d'ébauches de rapport.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Peterson propose :

Que, conformément à l'article 7, chap. 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité;

Que, conformément à l'article 8, chap. 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et à la greffière du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Brazeau propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Sibbeston propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » au sens de l'article 8(3)*a*) de la Politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) faire un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

que le sous-comité fasse rapport, à la première occasion, de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Carstairs moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable traveling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Lang moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings, at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair informed the committee that the regular time slots for its meetings are Tuesday mornings from 9:30 a.m. to 11:30 a.m. and Wednesday evenings from 6:30 p.m. to 8:30 p.m.

At 10:30 a.m., the committee considered its agenda (future business).

At 10:50 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

L'honorable sénateur Carstairs propose :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse des dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement des dépenses à un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion des libérations publiques du comité par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible les travaux du comité, et à permettre cette diffusion à sa discrétion.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le président informe les membres du comité que les périodes réservées aux réunions sont le mardi matin, de 9 h 30 à 11 h 30 et le mercredi soir, de 18 h 30 à 20 h 30.

À 10 h 30, le comité examine son programme (travaux futurs).

À 10 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, March 3, 2009
(2)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 10:01 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Brown, Dyck, Hubley, Lang, Peterson, Raine, St. Germain, P.C. and Sibbeston (9).

In attendance: Tonina Simeone, and Karin Phillips, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee began its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

OTTAWA, le mardi 3 mars 2009
(2)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 10 h 1, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Brown, Dyck, Hubley, Lang, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (9).

Également présents : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Tonina Simeone et Karin Phillips, analystes.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité entreprend son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

WITNESSES:

Statistics Canada:

Jane Badets, Director, Social and Aboriginal Statistics;

Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics.

Indian and Northern Affairs Canada:

Éric Guimond, Senior Research Manager;

Andrew Beynon, Director General, Research Branch.

Ms. Badets, along with Mr. Guimond, made statements and, together with Ms. Connors and Mr. Beynon, responded to questions.

At 11:25 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

TÉMOINS :

Statistique Canada :

Jane Badets, directrice, Statistique sociale et autochtone;

Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone.

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Éric Guimond, gestionnaire principal de la recherche;

Andrew Beynon, directeur général, Direction de la recherche.

Mme Badets et M. Guimond font chacun une déclaration puis, aidés de Mme Connors et de M. Beynon, répondent aux questions.

À 11 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, March 4, 2009
(3)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:35 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Senator St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Brazeau, Dyck, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, St. Germain, P.C. and Sibbeston (8).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

Daniel Watson, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction;

Christine Cram, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships;

Fred Caron, Assistant Deputy Minister, Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians;

OTTAWA, le mercredi 4 mars 2009
(3)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 35, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Brazeau, Dyck, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (8).

Également présent : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Tonina Simeone, analyste.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son étude des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

TÉMOINS :

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Daniel Watson, sous-ministre adjoint principal, Politiques et orientation stratégique;

Christine Cram, sous-ministre adjointe, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social;

Fred Caron, sous-ministre adjoint, Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits;

Danielle Labonté, Director General, Northern Strategic Policy Branch; and

Christopher Duschenes, Executive Director, Inuit Relations Secretariat.

Mr. Watson and Ms Labonté made statements and, together with Ms Cram and Mr. Caron, responded to questions.

At 8:25 p.m. the committee suspended.

At 8:26 p.m. the committee resumed.

The Honourable Senator Peterson moved:

That the following special study budget application (federal government's responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada) be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	$4,500
Transportation and Communications	0
All Other Services	200
Total:	**$ 4,700**

The question being put on the motion, it was adopted.

At 8:30 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

Danielle Labonté, directrice générale, Direction générale des politiques stratégiques du Nord;

Christopher Duschenes, directeur exécutif, Secrétariat des relations avec les Inuits.

M. Watson et Mme Labonté font une déclaration puis, aidés de Mme Cram et de M. Caron, répondent aux questions.

À 20 h 25, la séance est interrompue.

À 20 h 26, la séance reprend.

L'honorable sénateur Peterson propose :

Que la demande de budget suivante, pour l'étude spéciale (responsabilités du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada) soit approuvée et soumise au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Services professionnels et autres	4 500 $
Transports et communications	0 $
Autres services	200 $
Total :	**4 700 $**

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 20 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, February 24, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such matters as were referred to it, reports, pursuant to rule 104(2), that the expenses incurred for that purpose during the Second Session of the Thirty-ninth Parliament are as follows:

1. With respect to its studies of legislation:

Professional and Other Services:	$2,728
Transport and Communications:	0
All other expenditures:	0
Witness Expenses:	1,251
Total:	**$3,979**

2. With respect to its special study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada:

Professional and Other Services:	$12,700
Transport and Communications:	57,367
All other expenditures:	28
Witness Expenses:	5,060
Total:	**$75,155**

In addition to the expenses for the examination of legislation and for its special study as set out above, your committee also incurred general postal charges in the amount of $85.

Your committee examined 3 bills, which it reported without amendment:

Bill C-30, An Act to establish the Specific Claims Tribunal and to make consequential amendments to other Acts; Bill C-34, An Act to give effect to the Tsawwassen First Nation Final Agreement and to make consequential amendments to other Acts; and Bill C-292, An Act to implement the Kelowna Accord.

During the session under consideration, your committee considered 6 orders of reference, including 3 bills, held 25 meetings, and heard more than 38 hours of testimony from 70 witnesses. In total, your committee produced 7 reports.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 24 février 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner toutes questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104(2) du Règlement, le relevé suivant des dépenses encourues à cette fin au cours de la deuxième session de la trente-neuvième législature :

1. Relativement à ses études de la législation :

Services professionnels et autres :	2,728 $
Transport et communications :	0
Autres dépenses :	0
Dépenses des témoins :	1,251
Total :	**3,979 $**

2. Relativement à son étude sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada :

Services professionnels et autres :	12,700 $
Transport et communications :	57,367
Autres dépenses :	28
Dépenses des témoins :	5,060
Total :	**75,155 $**

Outre les dépenses listées ci-dessus encourues aux fins d'examen de mesures législatives ou dans le cadre de son étude spéciale, votre comité a encouru des frais généraux de poste s'élevant à 85 $.

Votre comité a étudié 3 projets de loi, qui ont fait l'objet d'un rapport sans amendement :

Le projet de loi C-30, Loi constituant le Tribunal de revendications particulières et modifiant certaines lois en conséquence ; le projet de loi C-34, Loi portant mise en vigueur de l'accord définitif concernant la Première Nation de Tsawwassen et modifiant certaines lois en conséquence; et le projet de loi C-292, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de Kelowna.

Durant la session en cause, votre comité a reçu 6 ordres de renvoi, dont 3 projets de loi, tenu 25 réunions, et entendu plus de 38 heures de témoignages de 70 témoins. Au total, votre comité a produit 7 rapports.

Respectueusement soumis,

Le président,

GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 24, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 10:15 a.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[*English*]

Marcy Zlotnick, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

Senator Carstairs: I nominate the Honourable Senator St. Germain.

[*Translation*]

Ms. Zlotnick: It is moved by the Honourable Senator Carstairs that the Honourable Senator St. Germain be the chair of the committee. Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Zlotnick: I invite the Honourable Senator St. Germain to take his seat as chair.

[*English*]

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

The Chair: Thank you Senator Carstairs. Our next item is to see to the election of the deputy chair. May I have a motion to appoint the deputy chair?

Senator Carstairs: I move that the Honourable Senator Nick Sibbeston be the deputy chair of this committee.

The Chair: It is moved by the Honourable Senator Carstairs that the Honourable Senator Sibbeston be deputy chair of this committee. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It is moved that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee to be designated after the usual consultation, and that the subcommittee be empowered to make the decisions on behalf of the committee with respect to its agenda to invite witnesses and to schedule hearings.

It is so moved by Senator Lang and seconded by Senator Munson. We like to mention the presence of senators like Senator Munson and these great Eastern Canadians.

Senator Munson: I am just watching our troops, sir.

The Chair: All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The next item is a motion that the committee print its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand. Could I have a motion to that effect? Senator Carstairs. All those in favour?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 24 février 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 10 h 15, en conformité de l'article 88 du *Règlement du Sénat*, afin d'organiser les activités du comité.

[*Traduction*]

Marcy Zlotnick, greffière du comité : Honorables sénateurs, en tant que greffière de votre comité, il m'incombe de présider l'élection à la présidence. Je suis disposée à accueillir une motion à cet effet. Y a-t-il des mises en candidature?

Le sénateur Carstairs : Je propose la candidature de l'honorable sénateur St. Germain.

[*Français*]

Mme Zlotnick : L'honorable sénateur Carstairs propose que l'honorable sénateur St. Germain occupe le fauteuil du président. Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter cette motion?

Des voix : D'accord.

Mme Zlotnick : J'invite le sénateur St. Germain à prendre place au fauteuil.

[*Traduction*]

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Merci, sénateur Carstairs. Notre prochain point à l'ordre du jour est l'élection du vice-président. Puis-je avoir une motion de mise en candidature pour le poste de vice-président?

Le sénateur Carstairs : Je propose que l'honorable sénateur Nick Sibbeston soit élu vice-président du comité.

Le président : L'honorable sénateur Carstairs propose que l'honorable sénateur Sibbeston soit élu vice-président du comité. Est-ce d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Il est proposé que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion est proposée par le sénateur Lang, appuyé par le sénateur Munson. J'ai le plaisir de signaler la présence d'éminents sénateurs, comme le sénateur Munson, et d'autres grands Canadiens de l'Est.

Le sénateur Munson : Je surveille simplement nos troupes, monsieur.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : La motion suivante a pour but d'autoriser le comité à faire imprimer ses délibérations et la présidence à fixer la quantité en fonction des besoins. Puis-je avoir une motion à cet effet? Sénateur Carstairs. Tous ceux qui sont en faveur?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The next item is authorization to hold meetings and to print evidence when quorum is not present. The motion states that pursuant to rule 89, that the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Could I have a motion to that effect?

Senator Peterson. All those in favour? Carried.

The next item is financial reports; that the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104. Are you moving it, Senator Carstairs? All those in favour? Opposed, if any?

The next item concerns research staff. The motion states that the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee. That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee and that the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

Moved by Senator Raine.

I would like to call on the Library of Parliament analysts Tonina Simeone and Karin Phillips. I would like to ask them to join us at the table and I hope all honourable senators will take the opportunity to meet these fine assistants. Please do not hesitate to contact them when you need assistance. Many of us here have worked with Tonina and she has produced some of the most excellent work that you could possibly imagine. If you need information, feel free to contact these people and you can do it through the clerk, Marcy Zlotnick. All members of the committee should meet Ms. Zlotnick. If you have any particular challenges, or anything you want to discuss, Marcy has been excellent in working with the committee.

The next motion concerns the authority to commit funds and certify accounts. The motion states that pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee. It reads that pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee, and that notwithstanding the foregoing in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

Do I have a mover to that effect? Senator Peterson. All those in favour? Those opposed, if any? Carried.

Des voix : D'accord.

Le président : Le prochain point concerne l'autorisation de tenir des réunions et d'imprimer des témoignages en l'absence de quorum. La motion stipule que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du comité du gouvernement et de l'opposition soit présent.

Puis-je avoir une motion à cet effet?

Sénateur Peterson. Tous ceux qui sont en faveur? Adoptée.

Le prochain point porte sur les rapports financiers. Il est proposé que le comité adopte l'ébauche du premier rapport, préparé conformément à l'article 104 du Règlement. Allez-vous en faire la proposition, sénateur Carstairs? Tous ceux qui sont en faveur? Contre, s'il y en a?

Le prochain point concerne le personnel de recherche. Selon la motion, il est proposé que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité. Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Le sénateur Raine en fait la proposition.

J'invite les analystes de la Bibliothèque du Parlement Tonina Simeone et Karin Phillips à se joindre à nous à la table. J'espère que tous les honorables sénateurs profiteront de l'occasion pour faire connaissance avec ces précieuses assistantes. N'hésitez pas à communiquer avec elles en cas de besoin. Plusieurs d'entre nous ont déjà travaillé avec Tonina, qui a rédigé des analyses d'une rare excellence. Si vous avez besoin d'information, n'hésitez pas à communiquer avec ces deux personnes. Vous pouvez le faire par l'entremise de la greffière, Marcy Zlotnick. Tous les membres du comité devraient rencontrer Mme Zlotnick. Si vous rencontrez des problèmes particuliers, ou si vous voulez discuter de quoi que ce soit, Marcy a une feuille de route impeccable à notre comité.

La prochaine motion porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Selon la motion, il est proposé que, conformément à l'article 7, chapitre 3 :06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité. En outre, il est proposé que, conformément à l'article 8, chapitre 3 :06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité et que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

Quelqu'un peut-il proposer cette motion? Sénateur Peterson. Tous ceux qui sont en faveur? Contre, s'il y en a? Adoptée.

The next motion refers to travel; that the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

So moved by Senator Brazeau. All those in favour? Those opposed? Carried.

The next item is motion 10 and the designation of members travelling on committee business. It reads that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998. It also states that the Subcommittee on Agenda and Procedure consider any member of the committee to be on "official business" if that member is attending an event or meeting related to the work of the committee, or making a presentation related to the work of the committee. It follows that the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

Do I have a senator to move that, please? Senator Sibbeston.

All those in favour? Those opposed, if any? Carried.

Our next item concerns the travelling and living expenses of witnesses. The motion reads that pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Moved by the Honourable Senator Carstairs. All those in favour? Opposed, if any? Carried.

We now have a motion concerning electronic media coverage of public meetings. This motion states that the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

Do I have a senator to move that particular item? Senator Lang? So moved.

The next item is not a motion but strictly information. It concerns our time slot for the regular meetings of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. That scheduled time is Tuesdays 9:30 a.m. to 11:30 a.m. and Wednesdays 6:30 p.m. to 8:30 p.m.

Honourable senators, we would like to go to future business. I believe we should do this portion in camera. You do not want to go in camera?

La prochaine motion porte sur les déplacements. Il est proposé que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion est proposée par le sénateur Brazeau. Tous ceux qui sont en faveur? Contre? Adoptée.

Le prochain point est la motion 10, la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité. Il est proposé que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)*a*) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998. Il est aussi proposé qu'il soit autorisé à considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité, ou fait un exposé ayant trait aux travaux du comité. Il s'ensuit que le comité doit faire rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Quelqu'un peut-il proposer la motion, s'il vous plaît? Sénateur Sibbeston.

Tous ceux qui sont en faveur? Contre, s'il y en a? Adoptée.

Notre prochain point concerne les frais de déplacement des témoins. Il est proposé que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement ait été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement des dépenses pour un deuxième témoin du même organisme, s'il y a des circonstances exceptionnelles.

L'honorable sénateur Carstairs en fait la proposition. Tous ceux qui sont en faveur? Contre, s'il y en a? Adoptée.

Nous passons maintenant à une motion concernant la diffusion des délibérations publiques par les médias d'information électroniques. Il est proposé que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre la diffusion de ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques, de manière à déranger le moins possible ses travaux, à sa discrétion.

Quelqu'un veut-il proposer cette motion en particulier? Sénateur Lang? Il en est ainsi proposé.

Le prochain point n'est pas une motion, mais strictement une information concernant l'horaire des réunions régulières du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Notre créneau horaire sera les mardis, de 9 h 30 à 11 h 30, et les mercredis, de 18 h 30 à 20 h 30.

Honorables sénateurs, nous allons maintenant passer aux travaux futurs, et je pense qu'il faudrait aborder cette portion de la séance à huis clos. Vous ne voulez pas poursuivre à huis clos?

Honourable senators, in our last session we obtained from the Senate an overarching order of reference allowing us to study any question touching on Aboriginal issues. This allowed us to proceed to study different questions without having to seek a new order of reference each time we wanted to embark on a new issue. I have the text of a motion used last session, which I will read, and copies I believe have been circulated.

> That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples be authorized to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.
>
> That the Committee submit its final report to the Senate no later than . . . .

Colleagues, if you agree, it would be efficient to adopt this motion. I invite one of you to move this motion and I suggest that the end date for the final report be March 31, 2010, which corresponds with the end of the fiscal year.

Senator Campbell: So moved.

Senator Lang: The context of the motion is very broad and encompassing. Perhaps you could tell us the intent of the motion. I can see this will be very time consuming and when it is all finished there are going to be all sorts of differences of opinion, whether right or wrong, knowing a little bit of the background of what we are dealing with. Perhaps you could just fill in the new members on this motion.

The Chair: We are trying to allow the committee the flexibility to study issues as they arise because First Nations issues can change daily. The issue one day might be safe drinking water and the next day the major issue could be related to the implementation of treaties. This motion gives us the flexibility to do the work as it presents itself.

Under the able leadership of Senator Sibbeston, we studied economic development and then we studied the specific claims legislation and implementation. We do not do this arbitrarily. Historically, we have sat down with the minister — and I am not sure if it is the wish of this committee — and tried to study areas that he has made request of but we are not bound by that. This has given us the flexibility of studying whatever is in the best interests of Aboriginal peoples.

I know that it is a broad request but, in the same breath, this is such an important file. Senator Lang, historically, this committee has worked as non-partisan as any committee. I hope that we continue with that venue because we are dealing with individuals who have faced many challenges. By being non-partisan we have

Honorables sénateurs, à la dernière session, nous avons obtenu du Sénat un ordre de renvoi général nous autorisant à étudier toute question ayant trait aux affaires autochtones. Cela nous a permis de faire l'étude de différentes questions sans devoir demander un nouvel ordre de renvoi chaque fois que nous voulions aborder un nouveau sujet. J'ai le texte d'une motion utilisée au cours de la dernière session, que je vais lire. Je crois que l'on vous en a remis des exemplaires.

> Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, en vue d'en faire rapport, les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.
>
> Que le comité présente son rapport final au Sénat au plus tard le...

Collègues, si vous êtes d'accord, je crois qu'il serait efficace d'adopter cette motion. J'invite l'un de vous à la présenter et je propose que la date de présentation du rapport final soit le 31 mars 2010, ce qui correspond à la fin de l'année financière.

Le sénateur Campbell : J'en fais la proposition.

Le sénateur Lang : Cette motion est très vaste et générale. Peut-être pourriez-vous nous éclairer sur son intention? Je crois que cet exercice prendra beaucoup de temps et qu'au bout du compte, il y aura de multiples différences d'opinions, fondées ou non. Comme nous connaissons peu le contexte, vous pourriez peut-être donner quelques explications aux nouveaux membres du comité concernant cette motion.

Le président : Nous voulons que le comité dispose d'une grande latitude pour étudier les enjeux à mesure qu'ils se présentent car les enjeux intéressant les Premières nations peuvent changer d'un jour à l'autre. Un jour, ce peut être la salubrité de l'eau potable et, le lendemain, une importante question liée à la mise en oeuvre de traités. Cette motion nous accorde la souplesse voulue pour faire notre travail en fonction de ce qui se présente.

Sous la direction compétente du sénateur Sibbeston, nous avons étudié le développement économique, et ensuite, la Loi sur les revendications particulières et sa mise en oeuvre. Nous ne l'avons pas fait de façon arbitraire. Dans le passé, nous avons discuté avec le ministre — je ne sais pas si le comité voudra le faire — et nous avons tenté d'étudier différents sujets en réponse à sa demande, mais nous ne sommes pas tenus de le faire. Cette motion nous a offert la souplesse nécessaire pour étudier n'importe quelle question, dans le meilleur intérêt des peuples autochtones.

Je sais que c'est une requête qui a une grande portée, mais en même temps, c'est un dossier d'une grande importance. Sénateur Lang, notre comité travaille depuis toujours dans un esprit non partisan. J'espère que nous continuerons dans cette voie car nous avons affaire à des personnes qui ont été confrontées à de

been able to further many of the causes and specific claims is one of them. In the specific claim study, the legislation essentially mirrored the study.

Senator Sibbeston: This is a broad mandate for our committee, but in the process, we will eventually sit around this table and ask for suggestions in terms of what studies might interest the committee. Some of our work involves legislation that comes before us, but when that does not occur, we undertake studies on different subjects as the committee dictates. In that way, there is an opportunity for our committee to deal with subjects of study in which members may be interested. It moves from this very general mandate to subjects that are more specific.

It is an opportunity. It is a general mandate and we will have an opportunity to discuss amongst ourselves subjects that interest us. We might include some travel. Last winter, we had the good fortune to meet representatives of the Navajo Nation. We had the opportunity to meet four different Aboriginal groups while we were in the United States and we observed their forms of governance, their education system and other aspects of their society. That was helpful and informative for this committee. We can do things of that nature.

Senator Carstairs: Why did the committee feel it necessary to pass this motion in addition to the mandate that you are presently afforded under the *Rules of the Senate*? There must have been some reason for that.

The Chair: The rules do not give us the latitude that this motion does, and I think the latitude is required because of the changing nature of the committee. I do not know whether "landscape" is the correct word, but things change so rapidly and this motion gives us the latitude that we need. It has served us well for a number of years.

Senator Carstairs: Then if I can make a suggestion, perhaps some time in our deliberations we should consider changing the mandate of the committee in the rules so that this would be automatic and would not have to come to a vote in the chamber. That can be done simply by a simple rule change.

The Chair: I am not an expert on rules and regulations although I have been on the committee. If that is a possibility then that is something we could examine. I will ask the clerk to look at that and get back to us.

This motion means we do not have to go back to the chamber and ask for a reference. If we decide there is and urgent issue we can go to it, and I think you have one that you just discussed with me, senator.

nombreux défis. En optant pour une approche neutre, nous avons pu faire avancer un grand nombre de causes, notamment le règlement des revendications particulières. Dans le cas des revendications particulières, la loi a essentiellement repris la teneur de notre étude.

Le sénateur Sibbeston : C'est un vaste mandat pour notre comité, mais au cours du processus, nous allons nous asseoir autour de cette table et demander des suggestions relativement aux études qui suscitent l'intérêt des membres du comité. Une partie de notre travail est consacrée aux mesures législatives qui nous sont soumises, mais lorsque ce n'est pas le cas, nous entreprenons des études sur différents sujets, selon les voeux du comité. De cette façon, notre comité a l'occasion d'aborder des domaines d'étude qui intéressent nos membres. Le comité passe de ce mandat très général à des sujets beaucoup plus spécifiques.

C'est une occasion à saisir. Il s'agit d'un mandat général, et nous aurons l'occasion de discuter entre nous des sujets qui nous intéressent. Cela peut inclure certains voyages. L'hiver dernier, nous avons eu la chance de rencontrer des représentants de la Nation Navajo. Nous avons pu rencontrer quatre groupes autochtones différents au cours de notre séjour aux États-Unis, et nous avons observé leurs structures de gouvernance, leur système d'éducation et d'autres aspects de leur société. Ce fut un exercice utile et formateur pour notre comité. Nous pouvons prendre des initiatives de ce genre.

Le sénateur Carstairs : Pourquoi le comité a-t-il jugé nécessaire d'adopter cette motion, en sus du mandat qui lui est présentement confié en vertu du *Règlement du Sénat*? Il doit y avoir une raison à cela.

Le président : Le règlement ne nous accorde pas la même latitude que cette motion, et je pense que cette latitude est nécessaire en raison de l'évolution constante du paysage auquel le comité est confronté. J'ignore si le terme « paysage » convient, mais les choses évoluent très rapidement, et cette motion nous accorde la marge de manœuvre dont nous avons besoin. Elle nous a bien servis depuis de nombreuses années.

Le sénateur Carstairs : Dans ce cas, si vous me permettez de faire une suggestion, il faudrait peut-être discuter à un moment donné de la possibilité de modifier le mandat du comité dans le règlement pour que cela soit automatique et que la Chambre n'ait pas à voter à ce sujet. Cela peut se faire simplement en modifiant le règlement.

Le président : Je ne suis pas un expert en ce qui concerne les règles, même si j'ai siégé au comité d'examen de la réglementation. Si c'est une possibilité, dans ce cas c'est une chose que nous pourrions examiner. Je vais demander à la greffière de se pencher sur la question et de nous en reparler.

Cette motion signifie que nous n'avons pas à retourner à la Chambre pour demander un nouvel ordre de renvoi. Si nous estimons qu'une question urgente se présente, nous pouvons nous y attaquer. D'ailleurs, je pense que vous en avez une à proposer, dont vous venez tout juste de discuter avec moi, sénateur.

Are there any other questions? There is a steering committee as well that finds out the consensus of the committee and then we sit down as a steering committee with the vice-chair and the chair and then one other person, and that one other person will be from the opposition. Those three senators form the steering committee that takes the information, dissects it and comes up with recommendations to the full committee.

Senator Fairbairn: I am here today because Senator Hubley is unable to attend. However, just listening to you and knowing what you have done and the things that are in the wind of so many things that can be discussed at this meeting, I just want to let you know, Mr. Chairman, that whenever I can come I will be making an effort to join you during your hearings.

The Chair: That is encouraging because I am familiar with the area you live in and represent. I am aware that your area has a vast First Nation population; you have some great First Nations in that area. I hope that though our studies and recommendations that we can pass on to the committee some of the successes they have enjoyed.

Senator Lang: I so move.

The Chair: All those in favour? Those opposed, if any?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Another issue that I would like to deal with is that of government responses. Last year we sought the government's response to our report on implementation of comprehensive land claims agreements. The session ended before the time had elapsed for the government to provide the response. I have the wording of the motion for the government response, which I will read now. Hard copies are available in French and English.

> That, pursuant to rule 131(2), the Senate request a complete and detailed response from the government to the fifth report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, entitled *Honouring the Spirit of Modern Treaties: Closing the Loopholes*, tabled in the Senate on May 15, 2008 and adopted by the Senate on May 27, 2008, with the Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians, and the Minister of Intergovernmental Affairs and President of the Queen's Privy Council for Canada being identified as Ministers responsible for responding.

Colleagues, if we want to renew the request for a government response I would ask that one of you move a motion to this effect.

Senator Lang: Have we not received a response?

The Chair: That is correct. The house prorogued before we received a response, and it is customary that we ask for a response, and we have not received it as of yet dealing with this study, which was something really attended to by our First Nations people, because implementation has become a huge challenge to the modern treaties that have been signed.

Y a-t-il d'autres questions? Il y a aussi un comité directeur qui sonde les membres du comité pour dégager un consensus. Ensuite, les membres du comité directeur, soit le vice-président, le président et une troisième personne issue des rangs de l'opposition discutent ensemble. Ces trois sénateurs constituent le comité directeur. Il recueille l'information, l'analyse et présente des recommandations au comité plénier.

Le sénateur Fairbairn : Je suis ici aujourd'hui parce que le sénateur Hubley est dans l'impossibilité d'assister à la séance. Toutefois, à vous entendre, et sachant ce que vous avez fait auparavant ainsi que ce qui se prépare, étant donné les nombreux thèmes que vous pouvez aborder, je tiens à vous laisser savoir, monsieur le président, que chaque fois que je pourrai venir, je m'efforcerai de participer à vos délibérations.

Le président : C'est encourageant car je connais bien votre région de résidence, votre circonscription. Je sais qu'elle compte de nombreux résidants des Premières nations. Vous avez des Premières nations formidables dans votre coin. J'espère qu'à la suite de nos études et de nos recommandations, nous pourrons transmettre au comité certains de leurs succès.

Le sénateur Lang : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux qui sont en faveur? Contre, s'il y en a?

Des voix : D'accord.

Le président : J'aimerais aborder une autre question, celle des réponses du gouvernement. L'an dernier, nous avons demandé au gouvernement de réagir à notre rapport sur la mise en oeuvre des ententes sur les revendications territoriales globales. La session a pris fin avant qu'expire le délai accordé au gouvernement pour fournir sa réponse. J'ai le libellé de la motion demandant une réponse de la part du gouvernement, et je vais le lire maintenant. Des copies papier sont disponibles en français et en anglais.

> Que, conformément au paragraphe 131(2) du Règlement, le Sénat demande au gouvernement une réponse complète et détaillée au cinquième rapport produit par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, *Respecter l'esprit des traités modernes : Éliminer les échappatoires*, qui a été déposé au Sénat le 15 mai 2008, et adopté par le Sénat le 27 mai 2008, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, et le ministre des Affaires gouvernementales et la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada étant désignés ministres chargés de répondre à ce rapport.

Collègues, si nous voulons renouveler notre demande d'une réponse du gouvernement, je demanderais à l'un de vous de présenter une motion en ce sens.

Le sénateur Lang : Nous n'avons pas reçu de réponse?

Le président : C'est juste. La Chambre a été prorogée avant que nous recevions une réponse, et il est d'usage que nous demandions une réponse. Nous n'en avons pas encore reçue au sujet de cette étude qui a énormément intéressé les peuples des Premières nations car la mise en oeuvre des traités modernes qui ont été signés est devenue un défi de taille.

Senator Lang: Just as a point of interest for the committee, I know it is a major concern in the Yukon. The land claims have been settled and implementation is now a big question as to where exactly the Government of Canada stands.

The Chair: It is moved that a request for government responses articulated be sought from the Senate. All in favour? Carried.

I would open the floor to members to offer suggestions on the future business of the committee. Senator Carstairs has indicated she has something to discuss. Senator Carstairs, you have the floor.

Senator Carstairs: Thank you, Mr. Chair. In the October 2008 election, it became clear in the Churchill riding, and I suspect in many ridings across the country, that many Aboriginal peoples were denied the opportunity to vote because of the implementation of the Canada Elections Act that requires photo ID.

In my province, for example, medical cards do not have photo ID on them. Many Aboriginal people do not have a driver's licence. Treaty cards in Manitoba do not have photo ID.

This was addressed in the report of the Chief Electoral Officer of Canada on the fortieth election campaign in his report, and he said on page 44:

> Anecdotal reports from election officers indicate that meeting the identification requirements was particularly challenging for some population groups, including Aboriginal people living on reserves and seniors in long-term care facilities.

I suggest that we ask the Chief Electoral Officer to appear before us to explain what evidence he has that, in fact, people were denied the right to vote, particularly Aboriginal people since that is the mandate of this committee. I suggest that we ascertain what the Chief Electoral Officer thinks needs to be done to rectify this situation before the next election, whenever that might be.

I move that the committee hear from the Chief Electoral Officer of Canada.

The Chair: Is there any discussion in regards to this matter?

Senator Peterson: I concur because we should study the issue of civic addresses, which very few First Nations have. That was an obvious problem in Saskatchewan and I believe the committee should address that issue.

Senator Sibbeston: I am aware that in the Northwest Territories there was a problem with respect to identification in the larger centres, places like Yellowknife, but not so in the smaller communities where the identification was not required because people just knew each other. It was not a common problem in those settings.

Le sénateur Lang : Une simple intervention susceptible d'intéresser le comité. Je sais que c'est une grande préoccupation au Yukon. Les revendications territoriales ont été réglées et la mise en oeuvre des ententes est maintenant un grand point d'interrogation. On se demande exactement où loge le gouvernement du Canada.

Le président : Est-il proposé que le Sénat demande au gouvernement des réponses? Tous ceux qui sont en faveur? Motion adoptée.

Je cède la parole aux sénateurs qui souhaitent présenter des suggestions quant aux travaux futurs du comité. Le sénateur Carstairs a fait savoir qu'elle souhaitait discuter d'une certaine question. Sénateur Carstairs, vous avez la parole.

Le sénateur Carstairs : Merci, monsieur le président. À l'occasion des élections d'octobre 2008, on a constaté dans la circonscription de Churchill et, je suppose, dans de nombreuses autres circonscriptions du pays, qu'un grand nombre d'Autochtones ont été privés du droit de vote car l'application de la Loi électorale du Canada exige une photo d'identité.

Dans ma province, par exemple, les cartes d'assurance-santé ne comportent pas de photo. Un grand nombre d'Autochtones n'ont pas de permis de conduire. Les cartes de traité du Manitoba n'ont pas de photo d'identité non plus.

Ce problème a été abordé dans le rapport du directeur général des élections du Canada sur la quarantième élection générale. À la page 42, il dit ceci :

> Divers fonctionnaires électoraux nous ont signalé que satisfaire aux exigences d'identification a été particulièrement difficile pour certains groupes d'électeurs, dont les autochtones vivant dans les réserves et les aînés résidant dans les établissements de soins de longue durée.

Je propose que nous demandions au directeur général des élections de comparaître devant nous pour nous expliquer de quelle preuve il dispose pour affirmer que des gens ont effectivement été privés du droit de vote, particulièrement des autochtones, étant donné que c'est là le mandat de notre comité. Je propose que nous cherchions à savoir quelles mesures correctives le directeur général des élections estime nécessaires pour remédier à cette situation avant le déclenchement des prochaines élections, quelle qu'en soit la date.

Je propose que le comité entende le directeur général des élections du Canada.

Le président : Quelqu'un veut-il intervenir à ce sujet?

Le sénateur Peterson : Je suis d'accord car nous devrions étudier la question des adresses municipales, ce qu'ont très peu de Premières nations. Cela a été un problème manifeste en Saskatchewan, et j'estime que le comité devrait aborder cette question.

Le sénateur Sibbeston : Je sais que dans les Territoires du Nord-Ouest, l'identification a été un problème dans les grands centres, comme Yellowknife, mais pas dans les petites collectivités, où l'on n'a pas réclamé de pièce d'identité simplement parce que les gens se connaissent tous. Cela n'a pas été un problème fréquent dans ces milieux.

I agree that there would be some value in having the election officer appear before us to try to deal with it so this does not happen in the future.

The Chair: We have a motion.

A note from our able staff states that we could ask the Chief Electoral Officer to appear to perhaps cover the situation better. Are you in favour of that?

Senator Carstairs: Agreed.

The Chair: It is a friendly amendment.

Senator Carstairs: Yes.

The Chair: It is moved by Senator Carstairs that we invite the Chief Electoral Officer to appear before the committee. Are you ready for the question? All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Is there any other discussion? We will call a meeting of the steering committee. Senator Sibbeston, congratulations on being the deputy chair again; I look forward to working with you as I think we have worked very effectively in the past, and I hope we can continue in that way. We will sit down as a steering committee.

Honourable senators, I want to make you aware that in the past, the entire committee has met with the Minister of Indian Affairs. We had dinner with him, and I would like to do this again, if it is the consensus of the committee, because it gives us an idea of where he is going and the problems he has. In principle, if this can be arranged, is everyone agreed that we do this?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The sooner the better?

Senator Lang: I want to jump in here. My understanding is that we are supposed to be working with the department and trying, in part, to identify areas that they want to look at in-depth, to look at some areas that need to be addressed, and it would seem to me sooner than later would be appropriate.

The Chair: I asked the sooner the better. We do not need a motion for this as it is on consensus. I plan on doing that, and unless anything comes up, we will adjourn to next week. We do not have anything lined up for tomorrow night. Unless we can arrange something in the next few hours, we will adjourn to next week at this time, but if we can get the Chief Electoral Officer, we will have them here tomorrow night.

Senator Raine: If we are going to meet with the minister, could we do it on Wednesday night for dinner? Our meeting is from 6:30 to 8:30. It is very difficult to organize our time otherwise.

Je conviens qu'il serait utile que le directeur général des élections comparaisse devant nous pour tenter de régler le problème afin que ce genre de choses ne se reproduise pas à l'avenir.

Le président : Nous avons une motion.

Une note de notre personnel compétent suggère que nous demandions au directeur général des élections de comparaître, ce qui nous permettrait sans doute de mieux couvrir la situation. Êtes-vous d'accord avec cela?

Le sénateur Carstairs : D'accord.

Le président : C'est un amendement amical.

Le sénateur Carstairs : Oui.

Le président : Le sénateur Carstairs propose que nous invitions le directeur général des élections à comparaître devant le comité. Êtes-vous prêts à passer au vote? Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : Y a-t-il d'autres interventions. Nous allons convoquer une réunion du comité directeur. Sénateur Sibbeston, je vous félicite d'avoir été élu de nouveau vice-président. Je suis impatient de collaborer avec vous étant donné que nous avons formé une très bonne équipe antérieurement, et j'espère que nous poursuivrons dans cette voie. Nous allons donc oeuvrer au sein du comité directeur.

Honorables sénateurs, je vous signale que dans le passé, le comité tout entier a rencontré le ministre des Affaires indiennes. Nous avons dîné avec lui, et j'aimerais répéter l'expérience, avec l'assentiment du comité, car cela nous permet de faire le point et de connaître les problèmes auxquels il est confronté. En principe, si cela peut s'arranger, seriez-vous tous d'accord pour que nous fassions cela?

Des voix : D'accord.

Le président : Le plus tôt possible?

Le sénateur Lang : Permettez-moi d'intervenir. À ma connaissance, nous sommes censés collaborer avec les dirigeants du ministère et tenter d'identifier les domaines qui, d'après eux, devraient faire l'objet d'un examen approfondi, certaines questions qui exigent notre attention, et il me semble que le plus tôt serait le mieux.

Le président : C'est ce que je dis, le plus tôt possible. Il n'est pas nécessaire d'avoir une motion à ce sujet s'il y a consensus. J'ai l'intention d'organiser cela et, à moins d'un imprévu, nous ajournerons à la semaine prochaine. Nous n'avons rien au menu pour demain soir. À moins qu'il soit possible d'organiser quelque chose d'ici quelques heures, nous ajournerons à la semaine prochaine, mais si nous pouvons obtenir de rencontrer le directeur et le directeur général des élections, nous les inviterons ici demain soir.

Le sénateur Raine : Si nous devons rencontrer le ministre, pourrions-nous le faire le mercredi soir pour dîner. Notre séance est prévue de 18 h 30 à 20 h 30. Il est très difficile d'organiser notre horaire autrement.

The Chair: What did we do last time? Did we meet on a Tuesday or a Wednesday? We will try.

Senator Raine: We have that time slot already plugged in.

The Chair: I hear you. Are there any other comments? Is everyone happy?

There is no other business to discuss at this time. Honourable senators, I thank all of you for joining the committee. We can do good things, and I think we can do them in an enjoyable manner. I will do my utmost to make certain that everyone participates equally in this committee and that all views are respected. If we go forward in that manner, people like Senators Peterson, Campbell and Sibbeston, who have been on this committee with us in the past, will substantiate what I have said. Let us move forward in a positive way. Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, March 3, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 10:01 a.m. to examine and report on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I welcome new and returning members to our first meeting of this session with witnesses.

We have with us this morning, on my left, the very capable deputy chair, Senator Sibbeston, from the Northwest Territories; then Senator Brazeau from Quebec; Senator Lang from the Yukon; Senator Hubley from Prince Edward Island; Senator Brown from Alberta; Senator Nancy Greene Raine from British Columbia; Senator Peterson from Saskatchewan; and Senator Dyck, also from Saskatchewan.

Today's briefing, colleagues, will be on the topic of the demographic, economic and social portrait of Aboriginal peoples in Canada. We have four witnesses who will help us to elaborate on that theme, and we thank them all for being here. Two of the witnesses come from Statistics Canada: Jane Badets, Director, Social and Aboriginal Statistics; and, Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics.

[*Translation*]

We would like to welcome the other witnesses, from the Department of Indian and Northern Affairs: Mr. Éric Guimond, Senior Research Manager, and Mr. Andrew Beynon, Director General, Research Branch.

After the briefing, senators will have the opportunity to put questions to the witnesses.

Le président : Qu'avons-nous fait la dernière fois? L'avons-nous rencontré un mardi ou un mercredi? Nous allons essayer.

Le sénateur Raine : Nous avons déjà réservé ce créneau horaire.

Le président : Je comprends votre propos. Y a-t-il d'autres commentaires? Tout le monde est satisfait?

Il n'y a pas d'autres points à discuter aujourd'hui. Honorables sénateurs, je vous remercie tous d'avoir joint les rangs du comité. Nous pouvons faire de bonnes choses, et je pense que nous pourrons les faire de façon agréable. Je ferai tout mon possible pour m'assurer que chacun participe également à nos délibérations et que toutes les opinions soient respectées. Si nous procédons de cette façon, tout ira bien, comme vous le confirmeront les sénateurs Peterson, Campbell et Sibbeston, qui ont déjà siégé avec nous. Allons de l'avant de façon positive. Merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 3 mars 2009

Le Comité permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 10 h 1 pour examiner les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada et en faire rapport.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je souhaite à tous les membres, nouveaux et anciens, la bienvenue à notre première réunion de cette session où nous accueillerons des témoins.

Nous comptons parmi nous ce matin, à ma gauche, vice-président très compétent, le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest, puis le sénateur Brazeau du Québec, le sénateur Lang du Yukon, le sénateur Hubley de l'Île-du-Prince-Édouard, le sénateur Brown de l'Alberta, le sénateur Nancy Greene Raine de la Colombie-Britannique, le sénateur Peterson de la Saskatchewan et, enfin, le sénateur Dyck, également de la Saskatchewan.

Chers collègues, la séance d'information d'aujourd'hui portera sur le portrait démographique, économique et social des peuples autochtones au Canada. Nous avons parmi nous quatre témoins qui nous éclaireront sur le sujet et je les remercie de leur présence. Deux des témoins viennent de Statistique Canada : Mme Jane Badets, directrice de la Statistique sociale et autochtone, et Mme Cathy Connors, directrice adjointe de la Statistique sociale et autochtone.

[*Français*]

Nous souhaitons la bienvenue aux autres témoins du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien : M. Éric Guimond, gestionnaire principal de la recherche et M. Andrew Beynon, directeur général, Direction de la recherche.

Après le breffage, les sénateurs auront l'occasion de poser des questions aux témoins.

[*English*]

Honourable senators will have the opportunity to ask questions in regard to the witnesses' appearance here today. I now ask the witnesses to make their presentations.

Jane Badets, Director, Social and Aboriginal Statistics, Statistics Canada: I thank the chair and the committee for inviting Statistics Canada to present to you today. We would be pleased to answer your questions at the end of the presentation.

In the past year, we have been releasing new data on the situation of Aboriginal peoples in Canada. Some of the data is from the 2006 Census. In addition, we have conducted a couple of Aboriginal surveys, namely, the Aboriginal Children's Survey and the Aboriginal People's Survey. We have recently released results from those, and I will be presenting selected results. We have far too much information to present to you even with all this time, so I will try to keep it short and guide you through the slides.

I begin with slide 3 and will talk about how we define the Aboriginal population. Statistics Canada has four concepts for identifying Aboriginal peoples. They relate to specific questions asked on the census questionnaire and in our Aboriginal surveys. One of the concepts is Aboriginal ancestry; another is Aboriginal identity. We ask whether a person is treaty or registered Indian, according to the Indian Act of Canada; and we ask whether a person is a member of an Indian band or First Nation.

The presentation today will focus primarily on the Aboriginal identity population. That includes people who self-identify as Aboriginal persons and are registered Indian or members of an Indian band or First Nation. We provide building blocks, and users of the data can use those different concepts or combination of concepts, depending on their information or program needs.

Starting with the data trends, I will give an overview of what we see from the census over time, and then I will talk a little more about the surveys.

On slide 4, you will see that, in 2006, 1.2 million people reported having an Aboriginal identity compared with 1.7 million who reported Aboriginal ancestry.

As you can see, over time there has been a steady increase in the number of people reporting either Aboriginal ancestry or Aboriginal identity in the census. These increases in recent years can be attributed to demographic factors, such as higher birth rates, or to non-demographic factors. For example, an increasing number of people may decide on the census to self-identify as an Aboriginal person.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, vous aurez la possibilité de poser des questions aux témoins que nous accueillons aujourd'hui. Je demande maintenant aux témoins de présenter leurs exposés.

Jane Badets, directrice, Statistique sociale et autochtone, Statistique Canada : Je remercie le président et les membres du comité d'avoir invité Statistique Canada à présenter un exposé aujourd'hui. Nous serons heureuses de répondre à vos questions à la fin de l'exposé.

Au cours de la dernière année, nous avons publié de nouvelles données sur la situation des peuples autochtones au Canada. Certaines de ces données proviennent du recensement de 2006. En outre, nous avons mené deux enquêtes auprès des autochtones, à savoir l'Enquête sur les enfants autochtones et l'Enquête auprès des peuples autochtones, dont nous avons récemment publié les résultats. Je vais donc vous présenter certains chiffres tirés des enquêtes. Même avec tout le temps qui nous est alloué, nous ne pourrons pas vous communiquer les très nombreux renseignements obtenus. Alors je vais essayer d'être brève et de vous éclairer tout au long de la présentation des diapositives.

Je commence par la diapositive 3 et je vais vous expliquer notre définition de la population autochtone. Statistique Canada a établi quatre concepts d'identification des peuples autochtones. Ces concepts sont fondés sur les questions précises posées par le questionnaire du recensement et dans nos enquêtes concernant les autochtones. Parmi ces concepts, notons l'ascendance autochtone et l'identité autochtone. En fait, dans le questionnaire, nous demandons si une personne est un Indien inscrit ou visé par un traité, selon les termes de la Loi sur les Indiens du Canada, si une personne est membre d'une bande indienne ou d'une Première nation.

L'exposé d'aujourd'hui portera principalement sur l'identité autochtone. Ce concept vise les personnes qui se déclarent Autochtones et sont des Indiens inscrits ou membres d'une bande autochtone ou d'une Première nation. Nous fournissons donc des éléments de base et les utilisateurs des données peuvent utiliser ces différents concepts ou une combinaison des concepts, selon leurs besoins en matière d'information ou les besoins des programmes.

En m'appuyant sur les tendances en matière de données, je vais vous livrer un aperçu de ce que les recensements nous révèlent au fil du temps et je m'attarderai un peu aux enquêtes menées.

Vous constaterez, à la diapositive 4, qu'en 2006, 1,2 million de personnes ont signalé leur identité autochtone comparativement à 1,7 million de personnes qui ont déclaré leur ascendance autochtone.

De plus, au fil des ans, on note une augmentation constante du nombre de personnes qui déclarent leur ascendance autochtone ou leur identité autochtone dans le cadre du recensement. Les augmentations des dernières années peuvent être attribuables à des facteurs démographiques comme un taux de natalité plus élevé, ou à d'autres facteurs. Par exemple, il est possible qu'un plus grand nombre de personnes décident de s'auto-identifier comme Autochtones dans le questionnaire du recensement.

We recognize that the Aboriginal population is diverse and that their conditions vary by region and group. In this presentation, we will provide, where possible, group-specific information, and, in particular, I will focus on First Nations, Metis and Inuit.

Slide 5 shows the increase of the different Aboriginal groups between the 2001 Census and 2006 Census. Of the three Aboriginal groups, the largest increase in population between 2001 and 2006 was observed for the Metis, with a growth rate of 33 per cent. The increase in Metis can be attributed to demographic factors but is more likely due to increased numbers self-identifying in the census as Metis.

The second highest growth rate was for the First Nations, or North American Indian, population who did not report as registered Indians. This group grew by 28 per cent. In comparison, the non-Aboriginal population grew at a much slower rate during this five-year period.

In terms of actual population size or population numbers, the First Nations people, or North American Indians, were the largest group, followed by Metis and Inuit.

In the next three slides, I will describe where the different groups were found in terms of where they lived at time of the census. Slide 6 shows that most First Nations people lived in Ontario and the West; however, they made up 3 per cent or less of the populations of Ontario, Alberta and British Columbia.

Slide 7 shows that, like the First Nations population, most of the people identified as Metis lived in the West and in Ontario. As you can see from the graph, the largest Metis population was in Alberta, followed by Ontario and then Manitoba.

Finally, slide 8 shows that in terms of the Inuit population, three quarters, or 78 per cent, lived in one of the four regions within Inuit Nunaat. This is the Inuktitut expression for "Inuit homeland" and stretches from Labrador to the Northwest Territories.

Turning to the demographic structure on slide 9, I should note that the Aboriginal population is much younger than the non-Aboriginal population. Nearly half of all Aboriginal people were under age 25, compared to about a third of the non-Aboriginal population. The blue bars represent the age structure of the Aboriginal population, and you can see the higher percentages among children and youth. The black lines represent the non-Aboriginal population, and their percentages are more concentrated among adults.

Nous reconnaissons que la population autochtone est diversifiée et que les conditions qui la caractérisent varient selon les régions et les groupes. Dans cet exposé, nous fournirons, dans la mesure du possible, des renseignements sur les groupes qui composent cette population et, plus particulièrement, sur les Premières nations, les Métis et les Inuits.

La diapositive 5 montre la croissance des différents groupes autochtones entre le recensement de 2001 et celui de 2006. Parmi les trois groupes autochtones, on note qu'entre 2001 et 2006, l'augmentation de population la plus marquée est celle des Métis, dont le taux de croissance est de 33 p. 100. On peut attribuer aux facteurs démographiques l'augmentation du nombre de Métis, mais cette augmentation est plus vraisemblablement due au nombre accru de personnes qui se sont déclarées Métis dans le recensement.

Le deuxième taux de croissance le plus élevé est celui des Premières nations, ou Indiens de l'Amérique du Nord, un groupe dont les membres ne sont pas déclarés Indiens inscrits. Ce groupe a augmenté de 28 p. 100. Comparativement, la population non autochtone a augmenté à un taux bien plus faible pendant cette période de cinq ans.

Du point de vue de la taille réelle de la population ou du nombre d'habitants, les peuples des Premières nations ou les Indiens de l'Amérique du Nord constituent le groupe le plus important, suivi des Métis et des Inuits.

Dans les trois prochaines diapositives, je préciserai où se situaient les différents groupes, à savoir où ils vivaient au moment du recensement. La diapositive 6 montre que la plupart des membres des Premières nations vivaient en Ontario et dans l'Ouest du pays. Toutefois, ils représentaient tout au plus 3 p. 100 de la population en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Quant à la diapositive 7, elle montre que, tout comme les peuples des Premières nations, la plupart des personnes qui s'identifient comme Métis vivaient dans l'Ouest et en Ontario. Comme le montre le graphique, le plus grand nombre de Métis se trouvaient, dans l'ordre, en Alberta, en Ontario et au Manitoba.

Enfin, la diapositive 8 montre que plus des trois quarts, soit 78 p. 100, de la population inuite vivaient dans l'une des quatre régions du territoire appelé Inuit Nunaat. Cette expression inuktitut signifie « patrie des Inuits », et désigne un territoire qui s'étend du Labrador jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest.

Si on regarde la structure démographique présentée à la diapositive 9, nous constatons que la population autochtone est beaucoup plus jeune que la population non autochtone. En effet, près de la moitié de tous les autochtones ont moins de 25 ans, comparativement à environ un tiers de la population non autochtone. Les traits bleus représentent la structure d'âge de la population autochtone et vous pouvez constater que les plus hauts pourcentages se situent au niveau des enfants et des jeunes. Les lignes noires représentent la population non autochtone, dont les pourcentages se concentrent davantage chez les adultes.

Slide 10 describes what we know from the census in terms of education. From the census, we collect information on levels of schooling. This graph provides an overview of selected educational levels of the total Aboriginal population aged 25 to 64. A considerable gap existed between the proportion of the Aboriginal and non-Aboriginal population with university credentials, 8 per cent versus 23 per cent. About one third of Aboriginal people aged 25 to 64 had less than a high school education, compared with 15 per cent of non-Aboriginal persons. On the other hand, a slightly higher proportion of Aboriginal people had an apprenticeship or trade certificate, compared with the non-Aboriginal population. These numbers can also be examined with each of the specific groups.

La diapositive 10 fait état des données du recensement concernant les études. En effet, à partir du recensement, nous avons pu réunir de l'information sur les niveaux de scolarité. Le graphique fournit un aperçu de certains niveaux de scolarité dans l'ensemble de la population autochtone âgée de 25 à 64 ans. On constate un écart considérable entre la proportion d'Autochtones et de non-Autochtones qui possèdent un grade universitaire, soit 8 p. 100 par rapport à 23 p. 100. Environ le tiers des autochtones âgés de 25 à 64 ans ne possèdent pas de diplôme d'études secondaires comparativement à 15 p. 100 pour les non-Autochtones. Par ailleurs, une proportion légèrement supérieure d'Autochtones possèdent un certificat ou un diplôme d'apprentissage ou de métier, comparativement à la population non autochtone. On peut également examiner ces chiffres pour chacun des groupes particuliers.

Slide 11 shows the employment situation at the time of the 2006 Census. It shows slight gains in the employment rate for all Aboriginal groups, but there remains a gap with the employment rates of non-Aboriginal people. First Nations living on-reserve in the Inuit had the lowest employment rates in 2001 and 2006, compared with the other Aboriginal groups and the non-Aboriginal population.

La diapositive 11 dresse un portrait de la situation d'emploi au moment du recensement de 2006. On y constate une faible augmentation du taux d'emploi pour tous les groupes autochtones. Cependant, on constate un écart entre ce taux d'emploi et celui des non-Autochtones. En outre, les Premières nations dans les réserves et les Inuits affichent les taux d'emploi les plus bas tant en 2001 qu'en 2006, comparativement aux autres groupes autochtones et à la population non autochtone.

That provides an overview from the census. I will now discuss Aboriginal surveys, in particular, the Aboriginal Children's Survey and the Aboriginal Peoples Survey.

Voilà le portrait que nous brosse le recensement. Je vais maintenant aborder les enquêtes sur les autochtones, plus particulièrement, l'Enquête sur les enfants autochtones et l'Enquête auprès des peuples autochtones.

Slide 13 provides information about the Aboriginal Children's Survey, which was conducted following the 2006 Census. Until then, little data had been available about the health and development of Aboriginal children under the age of 6, and the survey was designed to address this gap. Although the survey was primarily conducted off-reserve and in the North, children living in some First Nations communities in Quebec and the Territories were included.

La diapositive 13 présente des renseignements concernant l'Enquête sur les enfants autochtones qui a été menée à la suite du recensement de 2006. Jusqu'ici, nous disposions de peu de données au sujet de la santé et du développement des enfants autochtones de moins de six ans et l'enquête devait servir à combler cette lacune. L'enquête visait principalement les enfants vivant hors réserve et dans le Nord, mais on y a inclus les enfants vivant dans certaines communautés des Premières nations au Québec et dans les Territoires.

Slide 14 gives an overview of the Aboriginal Peoples Survey, which was conducted at the same time as the Aboriginal Children's Survey, just following the 2006 Census. The Aboriginal Peoples Survey provides extensive data on Inuit, Metis and off-reserve First Nations children aged 6 to 14, as well as these same groups aged 15 and over, living in urban, rural and northern locations across Canada.

La diapositive 14 donne une vue d'ensemble de l'Enquête auprès des peuples autochtones, menée en même temps que l'Enquête sur les enfants autochtones, immédiatement après le recensement de 2006. L'Enquête auprès des peuples autochtones fournit des données approfondies sur les enfants inuits, métis et des Premières nations vivant hors des réserves et âgés de 6 à 14 ans, de même que sur les personnes des mêmes groupes âgées de 15 ans et plus, et vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques, à l'échelle du Canada.

That provides an overview of those two surveys. I will now present some results on Aboriginal children, beginning on slide 15. What do we know about Aboriginal children from the surveys?

Ce que vous voyez donne un aperçu de ces deux enquêtes. Je vais maintenant vous présenter certains résultats concernant les enfants autochtones, à commencer par la diapositive 15. Que nous apprennent ces deux enquêtes au sujet des enfants autochtones?

Slide 16 shows that, from the census, we learned that First Nations living off-reserve, Metis and Inuit young children — that is, those under the age of 6 — are growing up in families that are unique in many ways from the families of non-Aboriginal children. Young Aboriginal children were more likely than non-Aboriginal children to have young parents, to be part of a

La diapositive 16 montre que, à la lumière du recensement, nous avons appris que les jeunes enfants — de six ans et moins — métis, inuits ou issus des Premières nations vivant hors des réserves grandissent dans des familles qui sont différentes, à bien des égards, des familles non autochtones. Les jeunes enfants autochtones sont plus susceptibles que ne le sont des enfants non

large family, to be living in a lone-parent family and to be living with grandparents. You can see on the slide some of the data that supports each of those statements.

Turning to slide 17, in the Aboriginal Children's Survey, parents were asked how often the child spends time with various people in their lives. We see that young First Nations children living off-reserve regularly spend time with not only their immediate family, such as parents, but also with extended family and community members, such as elders. Of note is that 68 per cent of young First Nations children living off-reserve are spending time with their grandparents on a weekly basis, and similar trends were observed for young Metis children.

Slide 18 shows the same results for the young Inuit children. Again, it is clear that Inuit children are spending time with a network of family, extended family and community members. About 7 in 10 Inuit children were also receiving focused attention from grandparents, aunts, uncles and cousins at least one a week. We have outlined bars to show that aspect. These were higher proportions than were observed for the young Metis and young off-reserve First Nations children.

Turning to another aspect of the survey in slide 19, parents of off-reserve, young First Nations children were also asked to rate their feelings about their community as a place to raise children in a number of areas, as listed on the slide. The chart shows that young, off-reserve First Nations children, generally speaking, have parents who were satisfied with many aspects of their community as a place to raise children, but they were less satisfied with access to activities that promote traditional Aboriginal culture and values. We observed similar trends when we interviewed Metis parents.

Slide 20 shows the results for the Inuit. We looked at this data according to those who were living in Inuit Nunaat and those living outside. We see higher ratings to community facilities given by those living outside Inuit Nunaat. The only characteristic that did not receive higher ratings was Aboriginal cultural activities, which was rated more highly by those living in Inuit Nunaat. That provides a sample of some of the aspects of the Aboriginal Children's Survey.

autochtones d'avoir des parents jeunes, de faire partie d'une grande famille, d'appartenir à une famille monoparentale et de vivre avec des grands-parents. Vous pouvez voir, sur la diapositive, quelques-unes des données qui confirment chacun de ces énoncés.

À la diapositive 17, nous pouvons voir que dans l'Enquête sur les enfants autochtones, on a demandé aux parents comment l'enfant passe son temps avec diverses personnes présentes dans sa vie. Nous voyons que les jeunes enfants issus de Premières nations vivant hors des réserves passent régulièrement du temps non seulement avec leur famille immédiate, par exemple avec leurs parents, mais aussi avec des membres de la famille élargie et de la communauté, entre autres les aînés. Il convient de noter que 68 p. 100 de ces jeunes enfants vivant hors des réserves passent du temps avec leurs grands-parents toutes les semaines, tendance qui a également été observée parmi les jeunes enfants métis.

La diapositive 18 montre les mêmes résultats pour les jeunes enfants inuits. Ici encore, il est clair que les enfants inuits passent du temps avec un réseau de personnes constitué de membres de la famille, de la famille élargie et de la communauté. Environ 7 enfants inuits sur 10 recevaient également une attention particulière de la part de grands-parents, tantes, oncles et cousins, au moins une fois par semaine. Nous avons tracé des lignes qui illustrent cet aspect. Ces caractéristiques se manifestaient dans des proportions plus élevées que ce n'était le cas pour les jeunes enfants métis et les jeunes enfants des Premières nations vivants hors des réserves.

Passons maintenant à un autre aspect de l'enquête, à la diapositive 19, concernant les parents de jeunes enfants des Premières nations vivant hors des réserves; on a demandé à ces parents leurs impressions concernant leur communauté, en tant que lieu où élever des enfants, à un certain nombre d'égards, comme le montre la diapositive. Le tableau montre que, de manière générale, les jeunes enfants issus de Premières nations vivant hors des réserves ont des parents qui se disent satisfaits à bien des égards de leur communauté en tant que lieu où élever des enfants, mais qu'ils le sont moins pour ce qui est de l'accès à des activités de promotion de la culture et des valeurs traditionnelles autochtones. Nous avons observé des tendances similaires, lorsque nous avons interrogé les parents métis.

La diapositive 20 montre les résultats concernant les Inuits. Nous avons examiné ces données sous deux angles, celui des personnes qui vivaient dans la patrie des Inuits, l'Inuit Nunaat, et celui des personnes vivant à l'extérieur de ce territoire. Nous voyons que les notes accordées au titre des installations communautaires sont plus élevées de la part des personnes qui vivaient à l'extérieur de L'Inuit Nunaat. La seule caractéristique n'ayant pas reçu des notes plus élevées était celle des activités culturelles autochtones, qui a été notée de façon plus élevée par les personnes vivant dans l'Inuit Nunaat. Ceci nous donne un aperçu de quelques-uns des aspects qui ressortent de l'Enquête sur les enfants autochtones.

Slide 21 illustrates the Aboriginal Peoples Survey and the school experiences of off-reserve First Nations children aged 6 to 14. We recently released this data from the survey.

In slide 22, parents of off-reserve First Nations children aged 6 to 14 were asked, in the Aboriginal Peoples Survey, how well their child was doing based on their knowledge of their school work, from report cards, for example. In 2006, 7 in 10 off-reserve First Nations children aged 6 to 14 were reported by their parents to be doing very well or well in school, based on their knowledge of their child's school work. These findings were similar to those we found in other surveys for children aged 6 to 14 for the general Canadian population.

Turning to slide 23, the study also looked at the factors associated with perceived achievement at school among off-reserve First Nations children, after holding constant other factors such as gender and age. The study found factors associated with relatively higher perceived achievement at school, including, for example, getting along well with teachers or classmates, having parents who were strongly satisfied with school practices, reading books every day, and so on.

We also looked at factors associated with lower perceived achievement, which are listed at bottom of the slide. Those factors were found to be having missed school for two or more weeks in a row during the school year, having been diagnosed with a learning disability or attention deficit or having parents who attended residential schools.

Finally, from the Aboriginal Peoples Survey, we looked at health, particularly of the Metis and Inuit. I will provide some high-level results from those studies before concluding.

In slide 25, respondents were asked to rate their health on a 5-point scale ranging from excellent to poor. This is a standard question we use in many of our health surveys at Statistics Canada. In 2006, nearly 6 in 10, or 58 per cent, of Metis aged 15 or over reported that their health was excellent or very good, the same proportion as in 2001. This compared with 62 per cent of the population of Canada, who rated their health as excellent or very good.

Slide 26 shows that in 2006, just over half, 54 per cent, of all Metis aged 15 and older reported that they had been diagnosed with a chronic condition, about the same proportion as in 2001. The most commonly reported chronic conditions among Metis adults were arthritis or rheumatism, high blood pressure and asthma. In all three cases, rates among Metis were higher than in the general population, after standardizing or taking into account age differences.

La diapositive 21 concerne l'Enquête sur les peuples autochtones, et traite de l'expérience scolaire des enfants âgés de 6 à 14 ans issus des Premières nations vivant hors des réserves. Nous avons récemment rendu ces données publiques, à la suite de l'enquête.

À la diapositive 22, vous pouvez voir que dans l'Enquête auprès des peuples autochtones, on a demandé aux parents d'enfants âgés de 6 à 14 ans issus des Premières nations et vivant hors des réserves de dire comment va leur enfant à l'école, d'après ce qu'ils savent de son travail scolaire, ou d'après son bulletin, par exemple. En 2006, 7 enfants sur 10 âgés entre 6 et 14 ans provenant des Premières nations vivant hors des réserves étaient considérés par leurs parents comme réussissant très bien ou bien à l'école, d'après ce qu'ils savaient du travail scolaire de leur enfant. Ce résultat était similaire à celui qui a été observé dans d'autres enquêtes auprès d'enfants âgés de 6 à 14 ans, dans l'ensemble de la population canadienne.

À la diapositive 23, on trouve les facteurs associés à la réussite scolaire chez les enfants des Premières nations vivant hors réserve. Ces facteurs ont été déterminés en tenant compte du sexe et de l'âge. L'étude a permis de cerner des facteurs associés au fait de bien réussir à l'école, comme, par exemple : bien s'entendre avec les enseignants ou les camarades de classe, avoir des parents qui étaient tout à fait satisfaits des pratiques de l'école, lire des livres chaque jour, et ainsi de suite.

Nous nous sommes aussi penchés sur les facteurs associés au fait de moins bien réussir à l'école, qui sont indiqués dans le bas de la diapositive. Il s'agit du fait d'avoir manqué l'école pendant deux semaines de suite ou plus au cours de l'année scolaire, d'avoir reçu un diagnostic de trouble d'apprentissage ou de trouble déficitaire de l'attention ou d'avoir des parents qui ont fréquenté un pensionnat indien.

Pour finir, nous avons l'Enquête auprès des peuples autochtones, au cours de laquelle nous nous sommes penchés sur la santé, particulièrement celle des Métis et des Inuits. Je vais vous donner quelques résultats significatifs à ce sujet avant de conclure.

À la diapositive 25, on a demandé aux personnes interrogées d'évaluer leur santé sur une échelle de cinq niveaux, d'excellente à mauvaise. C'est une question typique que nous utilisons dans bien des enquêtes sur la santé à Statistique Canada. En 2006, parmi les Métis âgés de 15 ans et plus, près de 6 sur 10, ou 58 p. 100, ont indiqué que leur santé était excellente ou très bonne, la même proportion qu'en 2001. Par comparaison, 62 p. 100 de la population du Canada considèrent être en excellente ou en très bonne santé.

À la diapositive 26, on voit qu'en 2006, à peine plus de la moitié de la population métisse âgée de 15 ans et plus, soit 54 p. 100, a déclaré souffrir d'un problème de santé chronique, environ la même proportion qu'en 2001. Les problèmes de santé chroniques les plus fréquents chez les Métis d'âge adulte sont l'arthrite ou les rhumatismes, l'hypertension et l'asthme. Dans les trois cas, les taux chez les Métis étaient plus élevés que les taux obtenus pour l'ensemble de la population, une fois l'étalonnage fait ou les différences d'âge pris en compte.

Finally, on slide 27 is the utilization of health care by the Metis. Metis aged 15 and over were slightly less likely to have seen a family doctor in the previous12 months compared with the total population of Canada.

Next, I wish to talk about Inuit health and chronic conditions, slides 28 and 29. This shows the percentage of Inuit and the total population aged 15 and over who self-rate their health as excellent or very good. This is similar to what was reported for the Metis. For all age groups, a lower proportion of Inuit rated their health to be excellent or very good than was the case for the total population. About 50 per cent of Inuit adults stated that their health was either excellent or very good in 2006.

In terms of diagnosed chronic conditions among the Inuit, on slide 30, the most frequently reported chronic conditions were arthritis and high blood pressure. These rates were about the same as those reported among the total Canadian population after differences in age structures were taken into account.

On slide 31, we asked about contact with the medical profession, medical doctors. Inuit were less likely than others to have contact with a doctor. This was true for all Inuit in all age groups. Few Inuit communities have a resident doctor. The point of first contact with the medical system is often with a nurse. Inuit requiring the services of a doctor are usually flown out of the community for treatment in larger centres.

That gives you an overview of the different aspects and what we have found on the Aboriginal population from these data sources. The last slide gives you information about where further analysis and data can be found. That concludes my presentation.

The Chair: Thank you, Ms. Badets. We will now go to Indian and Northern Affairs Canada, INAC. I believe, colleagues, you have before you a copy of some of the information that Mr. Guimond will give us. I hope we will have time for questions. We must be out of this room at a given time. For those who do not know, this committee is being televised.

[*Translation*]

Éric Guimond, Senior Research Manager, Indian and Northern Affairs Canada: Mr. Chair, thank you for the invitation to come and talk about demographics with you.

[*English*]

My colleague and I have two decks. One is called ''highlights,'' which I will be speaking to; the other is a longer version that contains a lot more information.

Pour terminer sur ce point, on trouve à la diapositive 27 l'utilisation des soins de santé par les Métis. Les Métis âgés de 15 ans et plus étaient légèrement moins susceptibles que la population totale du Canada d'avoir consulté un médecin de famille au cours des 12 derniers mois.

Je veux maintenant parler de la santé et des problèmes de santé chroniques des Inuits, ce qui correspond aux diapositives 28 et 29. On peut voir le pourcentage d'Inuits et de la population totale âgés de 15 ans et plus qui ont déclaré être en excellente ou en très bonne santé. Les résultats sont similaires à ceux obtenus pour les Métis. Dans tous les groupes d'âge, la proportion d'Inuits qui ont indiqué être en excellente ou en très bonne santé est plus faible comparativement aux résultats obtenus pour l'ensemble de la population. En 2006, environ 50 p. 100 des Inuits d'âge adulte ont indiqué que leur santé était excellente ou très bonne.

Du côté des problèmes de santé chroniques diagnostiqués chez les Inuits, à la diapositive 30, les problèmes les plus fréquents sont l'arthrite et l'hypertension. Après avoir tenu compte des différences dans les structures par âge, on a déterminé que ces taux étaient à peu près les mêmes que ceux obtenus pour la population totale du Canada.

La diapositive 31 porte sur le contact avec la profession médicale, les médecins. Les Inuits étaient moins susceptibles que d'autres d'avoir été en contact avec un médecin, ce qui est vrai pour tous les Inuits de tous les groupes d'âge. Peu de communautés inuites ont un médecin résidant. Le premier point de contact avec le système de santé est souvent un infirmier. Les Inuits qui doivent consulter un médecin sont habituellement amenés par avion dans un grand centre pour y être traités.

Vous avez donc une vue d'ensemble des différents aspects et des résultats obtenus pour la population autochtone à partir de ces sources de données. La dernière diapositive vous donne des liens vers d'autres sources qui contiennent des analyses et des données supplémentaires. Ainsi s'achève mon exposé.

Le président : Merci, madame Badets. Passons maintenant au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le MAINC. Je crois, chers collègues, que vous avez devant vous un document contenant des renseignements que M. Guimond va nous présenter. J'espère que nous aurons le temps de poser des questions. Nous devons avoir quitté cette salle à une heure bien précise. Pour ceux qui ne le savaient pas, notre réunion est télévisée.

[*Français*]

Éric Guimond, gestionnaire principal de la recherche, Affaires indiennes et du Nord Canada : Monsieur le président, je vous remercie pour cette invitation à venir vous rencontrer pour parler de démographie.

[*Traduction*]

Mon collègue et moi avons préparé pour vous deux présentations. La première, dont je vais vous parler, s'appelle « points saillants », la deuxième est une version longue contenant beaucoup plus d'information.

The first slide is an overview. I want to highlight the elements that I will be speaking about this morning. First are the definitions emphasizing elements of discussion that Ms. Badets has already put forward. I will spend most of my time focusing on population growth and some well-being indices that we have developed at strategic research analysis at INAC.

Turning to the next slide, on page 3, at INAC we used a similar overall count for the Aboriginal population for 2006, who are almost 1.2 million individuals. However, it is broken down slightly differently to how Statistics Canada released the information in January of last year.

We emphasize the three elements that are captured through this identity concept, or construct, and end up with four groupings of Aboriginal peoples: the registered Indians, which show at about 624,000 in 2006; the Metis, 355,000; the non-status Indians; Inuit; and another Aboriginal grouping, which is made up of individuals who self-reported more than one Aboriginal identity or declared being a First Nation band member.

For those who are into numbers, you might realize that some of these numbers, for the Inuit and Metis, for example, are slightly smaller than the ones that were released more than a year ago. This is due in part to the individuals who will self-declare another Aboriginal identity other than First Nation and also be a registered Indian according to the Indian Act. With this particular definition in this pie chart, no double counting is involved; we are only counting individuals once.

Issues of definition should not be taken too lightly because of the implications of how we analyze the data. If I am looking at the Aboriginal people as a whole and looking at where they live, on this next slide, it will give me quite a different picture than if I look at these groups individually. That is, unfortunately, a common mistake that is seen in some of the quick analyses done following release, which Statistics Canada tries to discourage, and so do we.

In the next slide, you will notice the huge differences in terms of where people lived in 2006 according to their Aboriginal identity. About half the registered Indians live on-reserve. However, the majority of non-status Indians and Metis live in cities — called here "urban non-CMA," or non-census-metropolitan area — or urban CMA. The Inuit are largely in rural areas, in the North. The non-Aboriginal population is, not surprisingly, mostly found in cities. You notice immediately from this chart that the non-Aboriginal population and non-status Indians and Metis have similar residential patterns. However, that is not the case for registered Indian and Inuit population. I am making the case that definition is an important factor to consider within analyzing data, as is specificity of group. If you lump everyone together, you lose that specificity.

La première diapositive est un aperçu général. J'aimerais souligner les points dont je vais parler ce matin. Je parlerai d'abord des définitions, qui mettent en relief les points déjà soulevés par Mme Badets. Je me concentrerai surtout sur la croissance de la population et certains indices de bien-être que nous avons mis au point au service de recherche et d'analyse stratégique d'AINC.

Passons à la diapositive suivante, à la page 3. À AINC, nous avons utilisé sensiblement le même compte total de population autochtone pour 2006, soit près de 1,2 million de personnes. Toutefois, la ventilation est quelque peu différente des chiffres publiés par Statistique Canada en janvier de l'année dernière.

Nous mettons davantage l'accent sur les trois éléments clés formant le concept d'identité, ce qui nous donne quatre groupes de peuples autochtones : les Indiens inscrits, qui étaient environ 624 000 en 2006; les Métis, au nombre de 355 000; les Indiens sans statut; les Inuits; et les autres Autochtones, ce groupe étant constitué de personnes ayant déclaré plus d'une identité autochtone ou une appartenance à une bande (Première nation).

Pour ceux qui préfèrent les chiffres, vous remarquerez que certains chiffres, notamment chez les Inuits et chez les Métis, par exemple, sont légèrement inférieurs à ce qui avait été publié il y a un an. Cette différence est en partie attribuable aux personnes qui déclarent leur appartenance à un groupe autochtone autre que les Premières nations et qui sont inscrites comme Indiens en vertu de la Loi sur les Indiens. En utilisant cette définition bien précise, on évite de compter deux fois la même personne.

Les problèmes de définition ne devraient pas être pris à la légère, puisqu'ils influencent la façon dont nous analysons les données. Si je prends l'ensemble des autochtones et que je regarde dans quelle région ils vivent, comme le montre la diapositive suivante, j'arriverai à un résultat qui ne sera pas le même si j'analyse chaque groupe séparément. C'est malheureusement une erreur que font souvent les personnes qui analysent à la hâte les résultats dès leur parution; Statistique Canada tente de décourager cette pratique, tout comme nous.

À la diapositive qui suit, vous remarquerez les grandes différences dans la répartition géographique des autochtones selon leur groupe pour l'année 2006. Environ la moitié de la population indienne inscrite habite dans les réserves. Toutefois, la majorité des Indiens sans statut et des Métis résident dans les villes — que l'on appelle ici « urbain hors RMR », ou hors région métropolitaine de recensement — ou urbain RMR. Les Inuits sont surtout localisés dans les communautés rurales du Nord. De plus, il n'est pas étonnant de constater que la population non autochtone vit majoritairement dans les villes. En regardant ce graphique, vous remarquez immédiatement que la population non autochtone ainsi que les Indiens sans statut et les Métis vivent sensiblement dans le même type d'endroit. Cependant, ce n'est pas le cas pour les Indiens inscrits et pour la population inuite. Je tiens à répéter que la définition est un facteur important à considérer dans l'analyse des données, tout comme la spécificité du groupe. Si vous mettez tout le monde dans le même panier, vous perdez cette spécificité.

The next slide shows two elements of the annual growth rate of the population during a particular census period. The blue bar on the left of your chart shows about 2.8 per cent for the registered Indians between 1996 and 2001. That is the growth rate of that population during that period. A quick glance at the entire chart shows that growth varies significantly from group to group and from period to period. Most people outside of demography — I am a demographer — cannot appreciate how fast some of these growth rates are. That is why we have that horizontal blue line the middle of the chart at 5.5 per cent. That is the maximum natural increase. For Canada as a whole, in theory, these populations should only be reproducing themselves through birth; no one is coming from abroad. The maximum rate for the country for these populations should be around 5.5 per cent. For the Metis, it exceeds 5.5 per cent. That 5.5 per cent figure represents about 10 births for children, which is not the case for any of these Aboriginal groups. It is a population that doubles every 13 years and is 200 times its initial size after 100 years. This gives you an idea of how explosive this growth is, especially for the Metis. In the cities, it is even faster. Similar patterns are found across the group, but it is much faster than what we see in First Nation and Inuit communities.

This is not a natural increase — that is, it is not birth. Nor is it because these groups have higher fertility, especially in cities. When we talk about growth in Canadian cities, most often people will attribute it to a migration from First Nation communities, an exodus. The data before you is only for the 2001-06 period, but if I could present any census period starting from 1966, you would see that First Nation communities or reserves gain through migration. Their net migration is positive: More people move to reserves than leave reserves. It has been like that since 1966. This idea of a mass exodus from reserves to explain the explosive growth of Aboriginal populations in Canadian cities is a myth. It is a myth that is persistent because every time data comes out, we see this type of analysis throughout the media. I am not saying that the Aboriginal population is not mobile, because it is a mobile population. However, the explanation for this explosive growth is not migration or mobility.

In fact, the explanation for the tremendous growth of the Metis population in particular, but also to a lesser extent the First Nation population living off -reserve, is a phenomenon referred to in demographic circles as ethnic mobility, or changes in self-reporting of affiliation through time. At a particular census, a person might say, “I am French,” and at the next census this person might say, “I am Metis,” or “I am First Nation.” I personally did analysis looking at the 1986 to 2001 period that very strongly indicates that about 100,000 persons self-declaring as Metis in 2001 were not self-declaring as Metis in 1986. They came into the population through this declaration during that

La prochaine diapositive montre deux éléments de l’accroissement annuel de la population pendant une période de recensement donnée. La colonne bleue située à gauche du graphique indique environ 2,8 p. 100 d’Indiens inscrits entre 1996 et 2001. Il s’agit là de l’accroissement de la population durant cette période. Un coup d’œil rapide à l’ensemble du graphique nous permet de constater que cette croissance varie de façon significative d’un groupe à l’autre et d’une période à l’autre. Peu de gens, à part les démographes — et j’en suis un — sont à même d’apprécier la vitesse à laquelle le taux de croissance a augmenté. C’est pourquoi nous avons ajouté la ligne bleue horizontale qui se trouve au centre du graphique, à 5,5 p. 100. Elle représente le maximum d’accroissement naturel. En théorie, ces populations ne devraient augmenter que par le nombre de naissances, car l’immigration n’est pas possible. Le maximum d’accroissement naturel au Canada pour ces populations devrait être aux alentours de 5,5 p. 100. Or, les Métis dépassent ce 5,5 p. 100. Ce pourcentage de 5,5 équivaut à environ 10 naissances, ce qui est loin de refléter la réalité des groupes autochtones. Cette population double tous les 13 ans et est 200 fois plus grande qu’il y a 100 ans. Cela vous donne une idée de l’explosion démographique que ces groupes ont connue, en particulier les Métis. Dans les villes, la croissance se fait encore plus vite. On observe la même tendance dans l’ensemble du groupe, mais elle y est beaucoup plus prononcée que ce que l’on observe chez les Premières nations et les communautés inuites.

Il ne s’agit pas d’une hausse naturelle — cette hausse ne s’explique pas par les naissances. Ce n’est pas non plus parce que le taux de fécondité est plus élevé chez ces groupes que chez les autres, en particulier dans les villes. Quand on parle de l’accroissement observé dans les villes canadiennes, les gens l’expliquent le plus souvent par la migration issue des communautés de Premières nations, par l’exode. Les données que vous avez devant vous ne couvrent que la période de 2001 à 2006, mais si je pouvais vous présenter les données des recensements depuis 1966, vous constateriez que les communautés de Premières nations ou les réserves se sont élargies en raison des migrations. Leur solde migratoire est positif : il y a plus de personnes qui arrivent dans les réserves qu’il n’y en a qui partent. C’est ainsi depuis 1966. L’hypothèse d’un exode massif des réserves pour expliquer l’explosion démographique des populations autochtones dans les villes canadiennes n’est rien d’autre qu’un mythe. C’est un mythe qui ressurgit chaque fois que des données sont publiées; cette croyance se reflète dans tous les médias. Je ne dis pas que la population autochtone ne connaît aucun mouvement, parce que c’est une population nomade. Toutefois, l’explosion démographique ne s’explique pas par la migration ni par la mobilité.

En fait, la croissance considérable observée parmi la population métisse, en particulier, mais aussi dans une moindre mesure chez la population de Premières nations ne vivant pas dans des réserves, s’explique par un phénomène que l’on appelle, en démographie, la mobilité ethnique, c’est-à-dire des changements d’appartenance ethnique à travers le temps. Une personne peut répondre « Je suis Français » à un recensement, puis répondre « Je suis Métis » ou « Je fais partie d’une Première nation » au recensement suivant. J’ai personnellement analysé des données couvrant la période de 1986 à 2001; il en ressort clairement qu’environ 100 000 Métis en 2001 ne se seraient

period. The numbers are a little smaller for the Indian population, but still significant — about 40,000 individuals. One hundred thousand Metis in 2001 represents 40 per cent of that population that did not self-report as Metis in the previous censuses.

I am often asked in conferences why it is like that. No strong information or solid evidence points in a particular direction, but one could conclude that there might be three potential factors that contribute to these shifts in self-declaration.

The first is the demographic factor. In cities, you have many mixed couples. The children of a First Nation person and a non-First Nation person can be First Nation, non-First Nation or both. The way they report themselves over time may vary according to circumstances. The demographic factor of intermarriage is certainly an element that contributes to this blurring of boundaries between the different groups in Canadian cities.

The second is the social factor. The number of stories in the media from the mid-1980s to the mid-1990s that used the words "Aboriginal" or "First Nation" or "Metis" or whatever, spiked during the early 1990s. This spike, interestingly enough, matches the spike that we see in the growth rate in these populations. At that time, we had the Royal Commission on Aboriginal Peoples, so social events triggered a response among individuals, a desire to self-identify, a pride whereby people wanted to all of a sudden say, "Hey, I am First Nation or Metis or Inuit."

The third is the legal factor. In 1985, we had the amendment of the Indian Act that resulted in a very large number, more than 100,000 individuals, mostly women and their children, being reinstated. That also triggered changes in how people self-reported in the census and other survey activities.

That concludes my part on population growth. I will now move to the next slide on well-being.

The unit where I work has borrowed UN methodology. The UN has been measuring the Human Development Index for a long time now. It is trying to assess well-being of countries so that they can be compared for a particular year or across time. We have replicated the methodology for the registered Indian population, and on this slide is the human development index, HDI, for 1996-2006. This index is made up of three very simple elements: a measure of life expectancy, income per capita and educational attainment. Each of them has the same weight in the overall score, which goes from zero to one.

pas déclarés Métis en 1986. Ils se sont joints à cette population durant cette période. Les chiffres sont un peu moins élevés chez les Indiens, mais ils sont quand même importants — environ 40 000 personnes. Les 100 000 Métis de 2001 représentent 40 p. 100 de la population qui ne s'est pas déclarée métisse au cours des recensements précédents.

Quand je donne des conférences, on me demande souvent pourquoi il en est ainsi. Nous n'avons pas de renseignement précis ni de preuve solide pour répondre avec précision, mais il est possible de conclure qu'il existerait trois facteurs pouvant éventuellement contribuer à ces changements de déclaration.

Le premier est le facteur démographique. Dans les villes, on retrouve beaucoup de couples mixtes. L'enfant d'un membre d'une Première nation et d'une personne qui n'est pas membre d'une Première nation peut être considéré comme un membre d'une Première nation, ne pas l'être, ou être les deux à la fois. Le groupe auquel il déclare appartenir peut changer au fil du temps selon les circonstances. Le mariage entre les groupes est certainement un élément qui contribue à estomper les frontières entre les différents groupes présents dans les villes canadiennes.

Le deuxième est le facteur social. Le nombre d'articles publiés dans les médias à partir du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990 et dans lesquelles on pouvait lire les mots « Autochtones » ou « Première nation » ou « Métis » ou autres, a connu des records au début des années 1990. Cette montée en flèche, déjà intéressante en soi, correspond à la hausse de croissance que l'on peut observer parmi ces populations. À cette époque, nous avions la Commission royale sur les peuples autochtones, et donc les activités sociales ont fait naître, chez les personnes touchées, un désir de faire connaître leur appartenance, une fierté parmi des gens qui, tout à coup, ont eu envie de dire « Hé! Je suis membre d'une Première nation ou Métis ou Inuit ».

Le troisième est le facteur juridique. En 1985, nous avons apporté des modifications à la Loi sur les Indiens, qui ont eu pour conséquence qu'un très grand nombre de personnes, plus de 100 000, la plupart des femmes et des enfants, ont été rétablies dans leurs droits. Cela a aussi entraîné des changements dans la façon de s'identifier dans les recensements et dans les autres enquêtes.

Cela conclut la portion sur l'accroissement de la population. Je vais maintenant passer à la prochaine diapositive, qui porte sur le bien-être.

L'unité où je travaille a emprunté ses méthodes à l'ONU. Depuis longtemps déjà, l'ONU mesure l'indice de développement humain. Elle essaie ainsi d'évaluer le bien-être des pays au cours d'une certaine année ou au fil du temps. Nous avons appliqué cette méthode aux Indiens inscrits. Sur cette diapositive, vous voyez l'indice de développement humain, l'IDH, pour 1996 à 2006. Cet indice est constitué de trois éléments très simples : l'espérance de vie, le revenu par habitant et le niveau d'instruction. Chacun de ces éléments a le même poids sur la note globale, qui varie entre zéro et un.

Judging from the slide, it is obvious. Everyone knew that the well-being of registered Indians is significantly lower than other Canadians, but it is always a good idea to substantiate it with numbers. What some people did not know before we measured is that it is improving. The slide shows from 1996 to 2006, although prior work started in 1981, and it shows an improvement throughout that 25-year period. Notably, for the 1996-2006 period, the gap between the two populations remains constant. Little improvement has been made on that front.

À voir la diapositive, c'est évident. Tout le monde savait que les indices de bien-être des Indiens inscrits étaient considérablement inférieurs à ceux des autres Canadiens, mais il est toujours judicieux d'étayer ces propos au moyen de chiffres. Ce que certaines personnes ne savaient pas avant que ces mesures soient prises, c'est que la situation s'améliore peu à peu. La diapositive illustre la période de 1996 à 2006 mais des travaux sont en cours depuis 1981, et on constate une amélioration tout au long de cette période de 25 ans. Nous notons qu'entre 1996 et 2006, l'écart entre les deux populations demeure le même. Peu de progrès ont été réalisés à ce niveau.

I will not show you the details by region, but I want to highlight that the lowest HDI score is in Manitoba and Saskatchewan First Nation communities.

Je ne vous montrerai pas les détails par région, mais je tiens à souligner que les IDH les plus faibles ont été observés dans les collectivités des Premières nations du Manitoba et de la Saskatchewan.

With respect to gender gap, registered Indian women do better than registered Indian men, and the gender gap has been increasing, which is somewhat unusual by international standards.

Pour ce qui est de l'écart entre les sexes, les Indiennes inscrites affichent de meilleurs résultats que les Indiens inscrits, et cet écart s'accentue, ce qui est quelque peu inhabituel compte tenu de la tendance actuelle à l'échelle mondiale.

The HDI is a high-level measure. It looks at the well-being of a population. The methodology that we borrowed from the UN does not allow measurement at the community level, primarily because you are dealing with very small communities. Building on that methodology, we have developed the community well-being index, which you see on the next slide. This slide is what we call a histogram, a distribution of communities according to their community well-being score. Similar to the HDI, the community well-being score looks at income per capita and educational attainment but not life expectancy because it is impossible to calculate for a small population, so we replaced that with housing and labour force activity, again giving each element equal weight in the overall score that runs from zero to one.

L'IDH est un indicateur général du bien-être d'une population. La méthodologie que nous avons empruntée aux Nations Unies ne permet pas de mesurer la situation au niveau des collectivités, principalement parce qu'il s'agit de très petits groupes. À partir de cette méthodologie, nous avons élaboré l'indice de bien-être des collectivités, que vous verrez à la prochaine diapositive. Cette diapositive est ce qu'on appelle un histogramme, c'est-à-dire une distribution des collectivités selon leur indice de bien-être. Tout comme l'IDH, l'indice de bien-être communautaire examine le revenu par habitant et le niveau d'instruction, mais non l'espérance de vie car celle-ci est impossible à calculer lorsqu'il s'agit d'une population réduite. Nous l'avons donc remplacée par la situation du logement et l'activité sur le marché du travail, en accordant une fois de plus un poids égal à chaque élément au regard du résultat global, qui se situe entre zéro et un.

This slide gives you the distribution of First Nation communities and other Canadian communities according to their score. The tallest blue bar means that 37 per cent of other Canadian communities have a score that runs between 0.75 and 0.80 on the community well-being index scale. This chart re-emphasizes that the well-being of First Nation communities is much lower than other Canadian communities. It also shows a great variation across First Nation communities, much more than that of other Canadian communities. Put another way, other Canadian communities tend to enjoy similar levels of well-being, while great variation exists across First Nations communities. Among the bottom 100 communities in Canada, 96 are First Nation; only one is among the top 100.

Cette diapositive vous indique la distribution des collectivités des Premières nations et d'autres collectivités canadiennes selon leur résultat. La barre bleue la plus haute signifie que 37 p. 100 des autres collectivités canadiennes ont obtenu un résultat compris entre 0,75 et 0,80 sur l'échelle qui représente l'indice de bien-être des collectivités. Ce tableau met de nouveau en évidence le fait que le bien-être des collectivités des Premières nations est de beaucoup inférieur à celui des autres collectivités canadiennes. Il montre également une variation importante parmi les collectivités des Premières nations, beaucoup plus marquée que parmi les autres collectivités canadiennes. Autrement dit, les autres collectivités canadiennes affichent des niveaux de bien-être comparables, tandis qu'on observe des écarts importants d'une collectivité des Premières nations à l'autre. Parmi les 100 collectivités canadiennes ayant le classement le plus faible, 96 sont des collectivités des Premières nations; une seule d'entre elles se trouve parmi les 100 ayant le meilleur classement.

Turning to the next slide, like the human development index, the community well-being index offers a possibility of tracking through time. The table gives you an idea of the proportion of communities that have been either stable or increasing, or

À la prochaine diapositive, vous verrez qu'il est possible de suivre l'indice de bien-être des collectivités dans le temps, tout comme l'indice de développement humain. Le tableau vous donne une indication quant au nombre de collectivités dont la situation

decreasing. We see from this that more than one third of First Nation communities have shown a decrease in their well-being between 2001-2006, down from the previous census period.

These are all preliminary estimates. I have to say that you are enjoying a primer here because we have not yet presented these in conferences. They suggest that maintaining improved levels of well-being for First Nation communities represents a significant challenge. Similar analysis will be done for the Inuit community in the months to come.

The last slide has always been one of my favourites. This methodology allows for comparison of gaps across dimensions of well-being. That means if I take the census data that is published, because this is all census data, I will get a proportion of university graduates for my education variable. If I look at housing, I will get overcrowding measures.

How can I figure out which one has the largest gap relative to the other Canadian population? I cannot because I am working with different scales. It is the typical apples-and-oranges situation.

This methodology, because it rescales everything from zero to one using that UN approach, allows for these gap comparisons across dimensions of well-being. We see that the largest gap is in housing and income. I am not saying the gap in education is not big or is not important. I am saying the gap in housing and income, relatively speaking, is bigger.

From 1996 to 2006, there seems to be a widening of the gap for housing and income, but it is fairly slight, and we have to do some further analysis to tease out some of the participation effect in the census.

You will notice that education appears to indicate a tremendous jump in the gap. I caution you not to jump to that interpretation too fast because, in 2006, Statistics Canada introduced significant changes to their education module in the census questionnaire, which were needed to better reflect the educational attainments of Canadians, but which complicates comparisons over time when you are trying to do something like I am doing now with this particular slide. Some of this gap increase for education is, in a nutshell, a statistical artifact.

Overall, with respect to the well-being slides presented, there is a significant gap relative to other Canadians but improvement over time, and, interestingly, the gender gap is favourable to First Nations women, which should be considered an interesting policy angle in the future. Housing and income are the areas where the widest gap has been observed.

est stable ou en voie de s'améliorer, ou au contraire, en déclin. Nous voyons ici que plus du tiers des collectivités des Premières nations ont vu leur l'indice de bien-être régresser entre 2001 et 2006, comparativement à la période de recensement précédente.

Toutes ces estimations sont préliminaires. Je dois dire que vous avez droit ici à une primeur parce que nous n'avons encore présenté ces données à aucune conférence. D'après ces résultats, le maintien des acquis en matière de bien-être s'avérerait un défi plus grand pour les collectivités des Premières nations. Des analyses semblables seront réalisées pour la collectivité inuite dans les mois à venir.

La dernière diapositive compte depuis longtemps parmi mes préférées. La méthodologie employée permet de comparer les écarts pour différentes dimensions du bien-être. Cela signifie que si j'utilise les données de recensement publiées — parce que toutes ces données proviennent du recensement —, j'aurai une proportion de diplômés universitaires pour ma variable « éducation ». Si je regarde la situation du logement, j'obtiendrai des mesures indicatives d'un surpeuplement.

Comment puis-je déterminer à quel niveau se situe l'écart le plus important par rapport au reste de la population canadienne? Je ne peux pas parce que je travaille avec des échelles différentes. Il s'agit de la situation classique de comparer des pommes avec des oranges.

La méthodologie employée, parce qu'elle transpose toute l'information sur une échelle de zéro à un selon l'approche des Nations Unies, permet cette comparaison des écarts pour différentes dimensions du bien-être. L'écart le plus important se situe au niveau du logement et du revenu. Je ne dis pas ici que l'écart au niveau de l'éducation n'est pas important. Relativement parlant, je dis que l'écart au niveau du logement et du revenu l'est davantage.

De 1996 à 2006, l'écart semble se creuser au niveau du logement et du revenu, mais légèrement, et il nous faut analyser la situation davantage pour atténuer quelque peu l'incidence que peut avoir le degré de participation au recensement.

Vous verrez que l'écart au niveau de l'éducation semble indiquer une fluctuation importante. Je vous mets en garde de ne pas sauter trop vite à cette conclusion, parce qu'en 2006, Statistique Canada a apporté des modifications importantes au volet de son questionnaire de recensement qui concerne l'éducation, afin de mieux mesurer les niveaux d'instruction des Canadiens; en raison de cela, il est maintenant plus difficile de comparer certaines données dans le temps, comme on peut le voir avec cette diapositive en particulier. Une partie de l'augmentation enregistrée au niveau de l'éducation n'est, en gros, qu'un artéfact statistique.

Globalement, en ce qui a trait aux diapositives sur le bien-être qui vous ont été présentées, on observe un écart important par rapport aux autres Canadiens mais une amélioration de la situation, et il est à noter que l'écart entre les sexes fait pencher la balance en faveur des femmes des Premières nations, ce qui sera un facteur intéressant à considérer au regard de l'élaboration des politiques futures. Le logement et le revenu sont les secteurs où l'on observe l'écart le plus important.

The Chair: You say that there was great variation in First Nation communities. Did your survey deal with remote areas versus non-remote areas? That could be, from my experience, where we see the greatest variation in the community well-being index. Did you have information in regard to remote areas vis-à-vis the other areas?

Mr. Guimond: This is all census-based information, so it is information that has been collected through the census for all Canadians. It is, therefore, comparable for everyone across geography.

In the past, but not with this particular round of estimates, we have looked at the effect of isolation. Unfortunately, I did not have a map ready for you today. Geography is one element that explains the level of well-being that we see in First Nation and Inuit communities, but certainly not the only one because we see communities in the Yukon and in the north of Saskatchewan and Manitoba that have fairly high levels of well-being, while others closer to cities have low levels of well-being. It is an element but not the only one.

Senator Sibbeston: I come from the Northwest Territories where there are a lot of Aboriginals living in small communities, and I have been conscious of our tendency to look down on people living in the remote small communities and feel sorry for them in the sense that they do not have big houses or use different foods and so forth. However, I know that people are happy and content living in small communities. Even though they do not have big houses or vegetables, they have fish and meat. That way of life makes them happy, and they do not want to live in a bigger centre in the area.

Have statistics come to a point where they can question and deal with people's well-being, happiness and contentedness? As Canadians, I believe we would generally look down on people who have less, but, in reality, those people are better off. They do not have the worries of mortgages or the tensions and pressures that people who live in cities have. These days, with the economic downturn, thousands of people are losing their jobs, whereas in small communities where people do not have jobs, they do not have that pressure and unhappiness.

I want to make the point that people tend to think of Aboriginal people, particularly those in small communities, as unfortunate in the sense that we would not want to be them. However, in reality they are much happier, and they are more likely to go to heaven, whereas people in cities are not likely to go to heaven. What do you think of that?

Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics, Statistics Canada: One of things that we are able to do with the Aboriginal surveys is to try to get at exactly what you are talking about, and that is the satisfaction with various elements.

Le président : Vous dites que la situation varie grandement d'une collectivité des Premières nations à l'autre. Votre sondage a-t-il comparé les régions éloignées aux régions non éloignées? Selon mon expérience, il se pourrait que la variation la plus importante de l'indice de bien-être se situe à ce niveau. Aviez-vous de l'information en ce qui concerne les régions éloignées par rapport aux autres régions?

M. Guimond : Toutes ces statistiques sont fondées sur les données de recensement, donc il s'agit de renseignements qui ont été recueillis dans le cadre du recensement mené auprès de tous les Canadiens. Par conséquent, les données ont été recueillies selon la même méthode, peu importe l'emplacement géographique.

Dans le passé, nous avons analysé l'incidence de l'éloignement, mais nous ne l'avons pas fait cette fois-ci. Malheureusement, je n'ai pu vous fournir de carte aujourd'hui. L'emplacement géographique est un des éléments qui explique les niveaux de bien-être enregistrés dans les collectivités inuites et des Premières nations, sans pour autant être le seul, étant donné que nous voyons des collectivités du Yukon et du nord de la Saskatchewan et du Manitoba dont l'indice de bien-être est élevé, tandis que d'autres situées plus près de centres urbains affichent de faibles niveaux de bien-être. C'est un facteur à considérer, mais pas le seul.

Le sénateur Sibbeston : Je viens des Territoires du Nord-Ouest où vit un grand nombre d'Autochtones en petites collectivités, et je suis conscient de notre tendance à regarder de haut les gens qui vivent dans les petites collectivités éloignées et à nous désoler de leur situation, en ce sens qu'ils n'ont pas de grosses maisons, qu'ils s'alimentent différemment et ainsi de suite. Toutefois, je sais que les gens sont heureux et satisfaits de vivre ainsi. Même s'ils n'ont pas de grosses maisons ni de légumes, ils ont du poisson et de la viande. Ce mode de vie les rend heureux, et ils n'ont pas envie de vivre dans un centre plus étendu dans la région.

Les statistiques ont-elles à ce point évolué qu'elles permettent de mesurer le bien-être, le bonheur et la satisfaction des gens? Je crois que comme Canadiens, nous aurions généralement tendance à regarder de haut les moins bien nantis mais, en réalité, ce sont eux qui s'en sortent le mieux. Ils n'ont pas à se soucier des hypothèques ni à composer avec les tensions et pressions exercées sur les personnes vivant en milieu urbain. De nos jours, en raison de la mauvaise conjoncture économique, des milliers de gens perdent leurs emplois, tandis que dans les petites collectivités où les gens n'ont pas d'emploi, ils n'ont pas à subir ces pressions qui nuisent au bonheur.

Ce que je veux dire, c'est que les gens tendent à voir les autochtones, tout particulièrement ceux qui vivent dans de petites collectivités, comme malheureux, dans le sens où nous ne voudrions pas être à leur place. Mais en réalité, ces personnes sont beaucoup plus heureuses et ont bien plus de chances d'accéder au paradis que celles qui vivent en ville. Qu'en pensez-vous?

Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone, Statistique Canada : Une des choses que nous pouvons faire avec les sondages auprès des autochtones, c'est tenter d'en arriver exactement à ce dont vous parlez, en l'occurrence à mesurer le niveau de satisfaction à l'égard de divers éléments.

Earlier, Ms. Badets mentioned one of the questions asked on the Aboriginal Children's Survey that tried to get at people's satisfaction with their communities as a place to raise children. It is those types of questions that will speak to exactly what you are talking about.

Mr. Guimond: Thank you for your comment, senator. It speaks to the normative dimension of many of these measures, and I agree with you. We tend to overstate the importance of these measures and maybe go beyond in terms of imposing some of the values that might be behind them.

The purpose here is not so much this normative idea; it is more driven by the necessity to compare. With First Nation, Inuit and Metis population, we are limited when it comes to comparing the well-being of those populations to the rest of the Canadian population.

That being said, the well-being research program that we have in our unit is not limited to using the existing data. It also has a qualitative dimension to it, where we go into First Nation communities and have a discussion about well-being; what it is, what it means and what is not captured by the data that is currently available. We have this program well underway, and some of the research will be showcased soon.

Senator Sibbeston: I was recently in Yellowknife. At a Dene Nation meeting, Statistics Canada was reading off statistics like this. Many of the people said that the statistics and information were not from an Aboriginal point of view. It occurred to me that there is probably some truth to it. In measuring people's states, some factors are constant and some factors can be measured, such as education level, employment and health, to a certain extent. However, so many other factors are relevant to Aboriginal people who live in the rural remote areas of our land.

I do not know what your view is, but the general view of the Aboriginal people at that meeting was not to trust these statistics because they were not taken from an Aboriginal point of view. The methodology, the language, whether people understand the questions and so forth is also in question. Have you any response to that criticism?

Ms. Connors: We try to get more involvement from Aboriginal people throughout the entire survey process at Statistics Canada with the Aboriginal surveys, and also with the census recently. We had a lot of input and advice from national Aboriginal organizations in the design and implementation of the Aboriginal Peoples Survey. We had a group of experts in early childhood development of Aboriginal children involved in designing and implementing the Aboriginal Children's Survey.

Recently, we have had discussions with various people across Canada in a review of the questions that we use to identify Aboriginal people on both the census and the survey. Although

Tout à l'heure, Mme Badets a parlé d'une des questions qui avaient été posées dans le cadre de l'Enquête sur les enfants autochtones. Par cette question, on tentait de déterminer si les gens croyaient que leurs communautés leur offraient un bon milieu pour élever des enfants. Ce sont ces types de questions qui concernent exactement le sujet que vous abordez.

M. Guimond : Merci de vos commentaires, monsieur le sénateur. Cela touche la dimension normative de bon nombre de ces mesures, et je suis d'accord avec vous. Nous tendons à exagérer l'importance de ces mesures et à aller trop loin pour ce qui est d'imposer certaines des valeurs qu'elles supposent.

Mais le but ici n'est pas tellement l'aspect normatif que la nécessité de comparer. Et nous sommes limités lorsqu'il s'agit de comparer le bien-être des Premières nations, des Métis et des Inuits avec celui de la population canadienne en général.

Cela étant dit, le programme de recherche sur le bien-être que nous avons au sein de notre unité ne se limite pas à utiliser les données existantes. Une dimension qualitative s'y rattache également. Par exemple, nous nous rendons dans les collectivités des Premières nations pour discuter du bien-être. Nous réfléchissons à ce qu'il signifie et nous tentons de comprendre d'autres aspects qui ne ressortent pas des données actuellement disponibles. Ce programme est déjà bien amorcé, et certains résultats seront présentés sous peu.

Le sénateur Sibbeston : Je me suis rendu à Yellowknife récemment. Lors d'une réunion de la Nation dénée, des représentants de Statistique Canada présentaient de l'information et des statistiques comme celles-ci. Beaucoup ont dit qu'elles ne reflétaient pas le point de vue autochtone. Je me suis dit qu'il y avait du vrai là-dedans. Lorsqu'on veut sonder le niveau de bien-être des gens, certains facteurs sont constants et d'autres peuvent être mesurés, comme le niveau d'éducation, l'emploi et la santé, jusqu'à un certain point. Cependant, il y a tellement d'autres facteurs qui sont significatifs pour les autochtones des régions rurales éloignées de notre pays.

Je ne sais pas ce que vous pensez, mais l'opinion générale des autochtones qui assistaient à la réunion était qu'il ne fallait pas faire confiance à ces statistiques parce qu'elles n'avaient pas été recueillies de l'optique des autochtones. On a également remis en question des aspects concernant la méthode, la langue, la compréhension des questions, et cetera. Qu'avez-vous à répondre devant cette critique?

Mme Connors : À Statistique Canada, nous tentons d'obtenir une plus grande participation des autochtones tout au long du processus d'enquête, comme nous l'avons fait dernièrement pour le recensement. Nous avons obtenu beaucoup de renseignements et de conseils de la part d'organisations nationales autochtones pour la conception et la mise en place de l'Enquête auprès des peuples autochtones. Il y avait un groupe d'experts en développement des jeunes enfants autochtones qui travaillait à la conception et à la conduite de l'Enquête sur les enfants autochtones.

Récemment, nous avons eu des discussions avec un grand nombre de personnes à la grandeur du Canada afin de revoir les questions qui servent à l'identification des autochtones, tant à

we try to make the consultations or discussions with Aboriginal people as wide as possible, and to include as many people as possible in those discussions, we do try to get a First Nations, Metis and Inuit perspective when we are designing and implementing the surveys.

Senator Peterson: What is the threshold or what are the criteria for Metis identification? Do these statistics drive anything in particular, in terms of programs, for example, or are they for reference only?

Ms. Badets: I will answer the first question on the Metis identification. We have asked these questions on the census in the same way for a number of censuses now, especially the Aboriginal identity questions. The respondents can check off First Nations or North American Indian, Metis or Inuit. We do not provide a definition of the different groups. Metis identification is a little more difficult; no consensus exists about who is Metis. It is self-reporting and self-remuneration. We do represent the three groups mentioned in the Canadian Constitution, so that is the type of information we are collecting.

We do consultations across Canada with the national Aboriginal organizations and other organizations, and with respondents themselves, to ensure the questions are relevant. We do that for each census. There is no threshold; it is really self-identification.

Senator Peterson: Do these statistics drive anything in particular, in terms of programs or funding, or are they just for reference?

Mr. Guimond: It is difficult to give one answer because a variety of situations are involved. The data certainly provides important contextual information. Having the population figures for all four Aboriginal groups is extremely valuable, because you can then develop population projections, which are useful tools for planning.

If the data are not used for measuring, they are used for setting up contextual information. This refers to all census data, but program data is also collected by the different departments in support of their activities. Programs usually use a mixture of program data and census data.

Senator Brazeau: Your presentations provided a lot of information to digest. I have a couple of comments and questions.

I see that what has been utilized is identity as opposed to ancestry. Many individuals across the country have spoken against using identity because of the restrictive conditions imposed by the Indian Act to be able to be registered in this country. Because of the discrimination that the Indian Act

l'occasion du recensement que des enquêtes. Nous tentons d'élargir le plus possible le cadre des discussions et des consultations avec les autochtones, et d'y inclure le plus grand nombre de participants possible, et nous essayons également d'obtenir le point de vue des Premières nations, des Métis et des Inuits lorsque nous concevons et conduisons les enquêtes.

Le sénateur Peterson : Quel est le seuil d'inclusion, ou quels sont les critères qui servent à l'identification des Métis? Ces statistiques ont-elles une incidence quelconque, par exemple au chapitre des programmes, ou sont-elles recueillies à titre de référence seulement?

Mme Badets : Je répondrai à la première question sur l'identification des Métis. Nous avons posé ces questions de la même façon dans les derniers recensements, surtout celles qui concernent l'identité autochtone. Les répondants peuvent cocher Premières nations ou Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. Nous ne fournissons pas de définition pour ces groupes. Pour ce qui est de l'identification des Métis, c'est un peu plus difficile. Il n'existe pas de consensus sur la définition de ce groupe. Pour cette catégorie, on a recours à la déclaration volontaire ou l'autodénombrement. Nous nous efforçons de représenter les trois groupes qui apparaissent dans la Constitution canadienne, alors, c'est ce type d'information que nous sommes en train de recueillir.

Nous menons des consultations partout au Canada auprès des organisations autochtones nationales et d'autres organisations, ainsi qu'auprès des répondants eux-mêmes, afin de nous assurer que les questions sont pertinentes. Nous procédons de cette façon pour chaque recensement. Il n'y a aucun seuil d'inclusion; il s'agit vraiment d'une déclaration volontaire.

Le sénateur Peterson : Ces statistiques ont-elles une incidence particulière, par exemple sur les programmes ou le financement, ou sont-elles simplement recueillies à titre de référence?

M. Guimond : Il est difficile de ne donner qu'une seule réponse à cette question compte tenu du nombre de situations possibles. Les données recueillies constituent certainement de l'information contextuelle importante. Les chiffres de population dont nous disposons pour les quatre groupes autochtones sont extrêmement précieux, parce qu'ils nous permettent de faire des projections démographiques, qui sont des outils de planification utiles.

Si les données ne sont pas utilisées à des fins de mesure, elles le sont pour la création d'information contextuelle. Cet exercice vise toutes les données de recensement. Pour ce qui est des données de programme, les ministères les recueillent et s'en servent dans leurs activités. De façon générale, les programmes reposent sur une combinaison de données de programme et de données de recensement.

Le sénateur Brazeau : Vos présentations contenaient beaucoup d'information à assimiler. J'ai quelques commentaires et questions pour vous.

Je constate que vous avez fondé votre enquête sur l'identité plutôt que sur l'ascendance. De nombreuses personnes partout au pays se sont opposées à l'utilisation de l'identité en raison des conditions restrictives qu'impose la Loi sur les Indiens en ce qui a trait à la possibilité de s'inscrire au Canada. Compte tenu des

imposes on who is able to be registered, I do not feel the data reflects the true Aboriginal population in this country, especially with those children who fall outside the second-generation cut-off rule and are certainly Indian or First Nation but are not Indian under the Indian Act. Therefore, the data is not truly reflective of the situation.

I am referring to slide 6 of the Aboriginal demographic highlights. With respect to the numbers that we have before us, I would like to know specifically which Aboriginal political organizations were engaged in these deliberations and discussions. Because of my former experience in speaking and dealing with different service delivery organizations across the country, organizations that represent individuals who live off-reserve, for example, as well as the National Association of Friendship Centres, I would disagree that there is not a mass exodus, or at least a migration, from on-reserve to off-reserve. Let us not forget that the non-status Indian population is not reflected in these numbers.

This slide says that the misunderstanding of the exodus from on-reserve to off-reserve could adversely affect public policy development. I have an issue with that statement because it seems to be fear-mongering, telling the First Nation population that if they move off-reserve, this could affect programs and services and potentially their rights.

What is the department trying to say here? Is it basically admitting that programs and services or rights are different, depending on whether you live on- or off-reserve?

Mr. Guimond: I will start with the last issue of migration.

If, in policy developers' minds, there is a mass exodus, they will expend much effort in developing policies and programs to welcome these people in the cities.

The numbers you are seeing — 10,000-plus for on-reserve — are the net of movement in and out. As I said, the population is very mobile, but the effect on population growth is not that great because there is movement in and there is movement out. If we had three hours to talk about the demography of Aboriginal people, I would have taken the opportunity to show that most of the movements are between off-reserve sites, between cities, and some of these movements are driven by considerations related to family, education and housing. That has been demonstrated through research using the 1991 APS, the first Aboriginal Peoples Survey.

It is in that context that the statement is made. If you assume that many people are coming from the reserve, you will be in a certain frame of mind, and you will develop your policies

clauses discriminatoires de la Loi sur les Indiens pour ce qui est de l'inscription, je n'ai pas l'impression que les données recueillies représentent la population autochtone réelle, surtout en ce qui concerne les enfants qui ne sont pas visés par la clause limitant la deuxième génération et qui sont certainement Indiens ou membres d'une Première nation, mais qui ne sont pas Indiens aux termes de la Loi sur les Indiens. Je trouve donc que vos données ne témoignent pas réellement de la situation.

Je reviens à la diapositive 6 des points saillants de la démographie des peuples autochtones. En ce qui a trait aux chiffres que vous nous avez présentés, j'aimerais savoir exactement quelles sont les organisations politiques autochtones qui ont participé à ces délibérations et à ces discussions. Compte tenu de mon expérience de travail avec différentes organisations de prestation de service partout au pays, des organisations qui représentent des personnes vivant hors réserve par exemple, ainsi que l'Association nationale des centres d'amitié, je ne suis pas d'accord pour dire qu'il n'y a pas d'exode massif, ou du moins de migration, depuis les réserves. N'oublions pas que ces chiffres ne tiennent pas compte de la population d'Indiens sans statut.

Cette diapositive précise que l'interprétation erronée de l'exode massif depuis les réserves peut affecter de façon négative le développement de politiques. Cet énoncé me dérange parce qu'il semble entretenir la peur, en disant aux membres des Premières nations que, s'ils quittent les réserves, cela pourrait avoir une incidence sur les programmes et les services et peut-être même sur leurs droits.

Qu'est-ce que le ministère cherche à dire? Est-ce qu'il admet simplement que les programmes et les services ou les droits sont différents selon que vous viviez dans une réserve ou hors réserve?

M. Guimond : Je vais commencer par le dernier point, la migration.

Si les personnes chargées d'élaborer les politiques estiment qu'il y a un exode massif, ils consacreront beaucoup d'efforts à l'élaboration de politiques et de programmes destinés à accueillir ces gens dans les villes.

Les chiffres que vous avez devant vous — plus de 10 000 dans les réserves — correspondent au mouvement net de la population autochtone vers les réserves et hors réserve. Comme je l'ai mentionné, la population est très mobile, mais cette mobilité n'a pas d'incidence marquée sur la croissance de la population parce qu'il y a une migration vers les réserves et une migration hors réserve. Si j'avais eu trois heures pour vous parler de la démographie des peuples autochtones, j'en aurais profité pour vous montrer que la plupart des mouvements de la population autochtone se font entre des endroits situés à l'extérieur des réserves et entre des villes, et que certains de ces mouvements sont motivés par des facteurs liés à la famille, aux études et au logement. C'est une étude fondée sur la première Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 qui a permis de constater ce fait.

C'est dans ce contexte que l'énoncé est formulé. Si vous partez du principe que beaucoup de personnes viennent des réserves, vous serez dans un certain état d'esprit, et vous allez élaborer des

accordingly when you should in fact be focusing on people who are moving either within the city or across cities because of the reasons I just enumerated.

People tend to overlook an element. It is not by chance that I spoke earlier about intermarriage. In a First Nation community, a child will have two First Nation parents. In a Canadian city, a First Nation child might have just one First Nation parent because the other parent might not be First Nation. You can see that the potential for growth in Canadian cities compared to First Nation communities is double. It is based on how parents will identify their children. Through self-identification data, we see that First Nation and Metis parents identify their children as Aboriginal even though their spouse may be a non-Aboriginal person. We tend to overlook that aspect in cities, which is a strong engine for growth that you will never find in First Nations communities because they are homogeneous communities where two parents are First Nation or Inuit in Inuit communities.

Senator Brazeau: I appreciate your response, but the point I was trying to make is that — and you can correct me if I am wrong — the current investments by the federal government are 90 per cent toward on-reserve communities.

My question concerns a fear-mongering statement, namely, that if First Nations people move off-reserve, that could affect public policy. Does it matter where individuals choose to live in order to have programs and services to deal with them and to affect them?

Andrew Beynon, Director General, Research Branch, Indian and Northern Affairs Canada: The most important part of this statement is not to deny the major pressures that we have in terms of population in urban centres and the growth of the Metis population, and so on. As shown in other parts of the deck, very significant issues exist off-reserve. The important point to convey is that when you see those big numbers, which are very important in terms of policy and funding pressures both outside of reserves and in urban centres, policy makers should not be making policies on the assumption that, suddenly, there is an exodus of the population away from the reserves. On-reserve still has a significant population base. It is not a question of penalties for your movement as an individual and where you choose to live.

I speak from personal experience. I have sometimes been in situations where individuals have seen the numbers for growth in cities and among the Metis population and made the mistaken assumption that it must mean that these people had to have come from moving away from reserves. Mr. Guimond has made the point that a significant part of that population figure is not based

politiques en conséquence alors que vous devriez en fait vous concentrer sur les gens qui migrent soit à l'intérieur d'une ville ou d'une ville à une autre pour les motifs que je viens d'énumérer.

Les gens semblent oublier un élément. Ce n'est pas par hasard que j'ai parlé de mariage mixte plus tôt. Dans les collectivités des Premières nations, les enfants ont deux parents membres des Premières nations. Dans une ville canadienne, il est possible qu'un enfant membre des Premières nations ait un seul parent faisant partie de ce groupe et l'autre, non. Alors vous pouvez constater que le potentiel de croissance de ce groupe est deux fois plus important dans les villes canadiennes que dans les collectivités. Le niveau de croissance dépend de l'identité que les parents attribuent à leurs enfants. Lorsqu'on observe les données concernant les déclarations d'identité, on constate que les parents métis et les parents membres des Premières nations déclarent l'identité autochtone de leurs enfants même si leur conjoint ou conjointe n'est pas autochtone. Nous tendons à négliger cet aspect dans les villes; pourtant, il constitue un puissant moteur de croissance qu'on ne retrouvera jamais dans les collectivités des Premières nations parce qu'elles sont homogènes. Les deux parents sont donc membres des Premières nations, ou inuits quand il s'agit de communautés inuites.

Le sénateur Brazeau : Je vous remercie de votre réponse, mais ce que j'essayais de dire — corrigez-moi si je me trompe —, c'est que 90 p. 100 des investissements actuels du gouvernement fédéral sont destinés aux collectivités qui vivent dans les réserves.

Ma question se rapporte à cet énoncé qui entretient la peur en disant que si les membres des Premières nations quittent les réserves, cela pourrait avoir une incidence sur les politiques gouvernementales. Est-ce que le lieu où les gens décident d'habiter a une importance? N'ont-ils pas le droit de toute façon d'avoir accès à des programmes et à des services qui leur sont destinés?

Andrew Beynon, directeur général, Direction de la recherche, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada : L'essentiel de cette allégation n'est pas de nier les pressions considérables que nous subissons en ce qui a trait à la population des centres urbains et à la croissance de la population métisse, et cetera. Comme on peut le voir ailleurs dans la présentation, il y a aussi des problèmes considérables à l'extérieur des réserves. Ce qu'il est important de savoir, c'est que ces statistiques sont cruciales quand vient le temps de faire des pressions concernant les politiques et le financement, à l'extérieur des réserves comme dans les centres urbains; les responsables ne devraient pas, après avoir vu ces chiffres élevés, établir des politiques en partant du principe qu'il y a soudainement un exode de la population des réserves. Le bassin de population des réserves est toujours appréciable. Il ne faut pas pénaliser les gens à cause du lieu où ils choisissent de vivre ou d'aller.

Je m'appuie sur mon expérience personnelle. J'ai parfois vu des gens qui ont déduit à tort, en consultant des statistiques sur la croissance des populations urbaine et métisse, qu'il y avait eu un exode depuis les réserves. M. Guimond a fait valoir qu'une grande proportion de ces statistiques démographiques ne s'explique pas par le départ de la population des réserves, ce qui

on losing the population on reserves, which might cause some policy makers to think that they should stop dealing with on- reserve housing and schooling, and so on.

I did not want to leave the impression that there is not a very significant policy issue in both places, namely, off-reserve and on-reserve.

Senator Dyck: Thank you, ladies and gentlemen, for the detailed information. This sort of information is very important because it does drive policy changes.

I would like to follow up with what Senator Brazeau was talking about. Your statement says, ''urban Aboriginals.'' When you are talking about an urban Aboriginal population, then you are presumably including status, non-status and Metis. However, when you are talking about reserves, you are only talking then about treaty Indians. On page 6, when you say ''urban Aboriginals,'' do you mean those three groups, namely, the status, non-status and Metis? Do you actually have separate numbers for status Indians in urban communities?

Mr. Guimond: Yes, we have those numbers separately.

Senator Dyck: If we had all the pieces of information, then that might allow us to see where the growth is occurring. When you group them all together versus looking at one group that lives on-reserve, we get a false impression of what the trends actually are.

Mr. Guimond: It is in the detailed deck.

Senator Dyck: Thank you. I wanted to comment briefly on what Senator Sibbeston said with regard to the community well-being. He is bang on in terms of research — and you answered this partially — namely, that when you conduct research on Aboriginal versus non-Aboriginal populations, you should have two separate criteria and different strategies. When the UN came up with the index where the factors are life expectancy, income and education, presumably they selected those categories for a reason: Those would be the elements within our society for which we can actually create policy and make changes. Would that be a correct assumption? That is, by doing this type of survey, we have stated that those are the elements for which we will develop programs.

Mr. Guimond: A great deal of thinking went into the UN methodology. In the past, those measures were just GDP related. They decided that it is not enough to measure well-being through economic means. An element of knowledge must be added. That is why they built in both an educational element and an element of health, namely, life expectancy. In an international context, trying to measure and compare well-being across countries is a challenge because some countries do not necessarily have the statistical capacity that my colleagues have — one of the best in the world, especially when it comes to the Aboriginal population. They have to develop simple measures for measuring well-being and comparing it over time. That brings me back to my earlier

pourrait amener certains responsables des politiques à croire qu'il vaudrait mieux ne plus se soucier du logement et de l'éducation des habitants des réserves, entre autres.

Je ne voulais pas laisser entendre que les enjeux stratégiques majeurs étaient moins importants dans un milieu que dans un autre.

Le sénateur Dyck : Je vous remercie, mesdames et messieurs, pour cette information détaillée. Les renseignements de ce genre sont très importants, car ce sont eux qui motivent les changements apportés aux politiques.

J'aimerais poursuivre sur ce que disait le sénateur Brazeau. Dans votre dossier, vous utilisez l'expression « Autochtones en milieu urbain ». Quand vous parlez d'une population autochtone en milieu urbain, vous incluez sans doute les Indiens inscrits, les Indiens sans statut et les Métis. Cependant, quand vous parlez des réserves, vous ne mentionnez que les Indiens visés par un traité. À la page 6, quand vous parlez des « Autochtones en milieu urbain », faites-vous allusion à la fois aux Indiens inscrits, aux Indiens sans statut et aux Métis? Avez-vous les chiffres qui concernent uniquement les Indiens inscrits habitant en milieu urbain?

M. Guimond : Oui, nous avons ces chiffres à part.

Le sénateur Dyck : Si nous avions tous les renseignements, nous pourrions constater où il y a une croissance. Si on observe l'ensemble des données plutôt que seulement celles qui concernent un groupe habitant dans une réserve, il est possible qu'on dégage des tendances erronées.

M. Guimond : Tout cela se trouve en détail dans le dossier de présentation.

Le sénateur Dyck : Je vous remercie. Je voudrais commenter brièvement les propos du sénateur Sibbeston au sujet du bien-être des collectivités. Il a raison lorsqu'il dit qu'il faut utiliser deux critères distincts et différentes stratégies dans les recherches qui visent à comparer les populations autochtones et non autochtones. Vous avez d'ailleurs abordé une partie de cette question. Dans l'indice qu'elle a créé, l'ONU a cerné trois facteurs, espérance de vie, revenu et niveau d'instruction, et elle les a sans doute choisis pour une raison : ce sont les éléments de notre société pour lesquels nous pouvons véritablement créer des politiques et apporter des changements. Est-ce que cette hypothèse est juste? En d'autres termes, en menant ce type d'enquête, nous décidons de nous fonder sur ces facteurs pour élaborer les programmes.

M. Guimond : La méthodologie de l'ONU découle d'un grand nombre de réflexions. Par le passé, ces mesures n'étaient fondées que sur le PIB, mais l'ONU a décidé que le bien-être ne pouvait pas se mesurer uniquement en fonction de l'économie, et qu'il manquait un élément lié à la connaissance. C'est pourquoi elle a ajouté un facteur « niveau d'instruction » et un autre lié à la santé, le facteur « espérance de vie ». Dans un contexte international, il est difficile de mesurer le bien-être des pays et de les comparer entre eux parce que certains n'ont pas nécessairement les mêmes moyens pour recueillir des statistiques que mes collègues, qui disposent des moyens parmi les meilleurs au monde, tout particulièrement pour ce qui est de la population

comment: We are relying on a very finite, limited set of statistical information when it comes to measuring the demographic, socio-economic portrait of Aboriginal people. It is driven by data also.

autochtone. Bref, il faut élaborer des méthodes simples pour mesurer le bien-être et comparer les résultats au fil des années. Cela me ramène au commentaire que j'ai fait un peu plus tôt : nous dressons le portrait démographique et socio-économique des autochtones en fonction d'un ensemble défini et très limité de renseignements statistiques. Nous nous appuyons également sur des données.

Senator Dyck: Again, you were talking about knowledge. The definition of "knowledge" that is being used is the Western model of knowledge — that is, the level of educational attainment within the public school system — rather than cultural knowledge, elder knowledge, and so on. It is more like a self-reported cultural index. Those factors might be important to consider at some stage in the future.

Le sénateur Dyck : Vous venez encore de parler de connaissances. Le terme est employé dans son sens occidental, c'est-à-dire qu'il renvoie au niveau de scolarité atteint par le biais du système scolaire public, et non pas aux connaissances culturelles, aux connaissances des anciens, et cetera. Il s'agit plutôt d'un indice culturel de déclaration volontaire. Il pourrait s'avérer important de tenir compte de ces facteurs dans le futur.

Finally, on page 11, you have identified different gaps. With respect to gaps or increases or decreases, what level is considered to be a significant change?

Finalement, à la page 11, vous présentez différents écarts. Dans quelle mesure considérez-vous une augmentation ou une diminution comme une variation considérable?

Mr. Guimond: As I stated earlier, we must assess the quality of the information that we have been analyzing. Hence, the statement about preliminary estimates here. Generally, if I see a variation at the second decimal in hundreds, I do not qualify it as a change. It is more or less stability. A change of .05 should start to raise my attention. That is my rule of thumb when I am looking at these numbers.

M. Guimond : Comme je l'ai dit plus tôt, nous devons évaluer la qualité de l'information que nous analysons; dans ce cas-ci, les résultats préliminaires. De façon générale, si la deuxième décimale varie d'un centième, je ne considère pas qu'il y a eu un changement. On peut alors dire que c'est plus ou moins stable. Par contre, une variation de 0,05 attire mon attention. C'est la règle d'or que j'applique lorsque j'observe ces chiffres.

Senator Dyck: In your larger handout, do you have more details with regard to the gender differences?

Le sénateur Dyck : Est-ce que la version complète du document que vous nous avez remis contient plus de détails quant aux différences entre les sexes?

Mr. Guimond: Yes, we do.

M. Guimond : Oui.

Senator Dyck: Certainly, the Western model has large differences in terms of educational attainment. Many more Aboriginal women are graduating from high school and obtaining their degrees. It is threefold higher in Saskatchewan. That would make quite a big difference.

Le sénateur Dyck : Assurément, selon le modèle occidental, les niveaux d'éducation diffèrent grandement. Il y a beaucoup plus de femmes autochtones qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires et qui réussissent leurs études. En Saskatchewan, le coefficient de réussite des femmes est trois fois plus élevé. C'est toute une différence.

In your data, do you have separate data for First Nations living on-reserve versus those living off-reserve?

Avez-vous des données distinctes sur les membres des Premières nations qui habitent dans les réserves et sur ceux qui vivent à l'extérieur?

Mr. Guimond: Not for community well-being. Here, we are interested in First Nation communities — that is, reserves. When looking at the HDI, yes, we are looking at differences on- and off-reserve because those are population figures. We are interested in populations there rather than communities. It is a subtle but significant difference.

M. Guimond : Pas en ce qui a trait au bien-être des collectivités. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les collectivités des Premières nations, donc les réserves. Quand nous consultons l'indice du développement humain, nous prêtons bel et bien attention aux différences entre la population des réserves et celle de l'extérieur, puisqu'il s'agit de données démographiques. Nous nous intéressons davantage aux populations qui y habitent qu'aux collectivités. La différence est subtile, mais considérable.

Senator Lang: I would like to thank you for that information. Being a new member here, it is informative, and I appreciate the work you have done.

Le sénateur Lang : Je tiens à vous remercier pour ces renseignements. Comme je suis nouveau au comité, je les trouve très utiles et je vous suis reconnaissant pour le travail que vous avez accompli.

I would like to point out an area on page 4 of the initial statistics that were brought forward by Ms. Badets. The figure that jumps out at me is the one of Native ancestry of almost 1.67 million, as opposed to the figure on your chart

J'aimerais attirer votre attention sur la page 4, qui renferme les statistiques initiales présentées par Mme Badets. Deux des données de votre tableau me sautent aux yeux : le nombre de personnes d'ascendance autochtone, qui s'élève à près de

of 1.72 million. That is a difference of roughly 500,000 people. I take it from Senator Peterson's question about how one identifies themselves that it could conceivably be that if these 500,000 people decided they were either non-status or Metis, then suddenly we would be at an identity of 1.7 million. Is that correct, if they decide to identify themselves in that manner?

Ms. Badets: Yes, it is about that. Those are two different questions on the questionnaire. The ancestry question on the census has been one we have asked for a long time. It also collects all ancestries, ethnic groups and affiliations. That question has changed a bit over time. Since about 1981-86, people can give more than one ethnic ancestry. In part, you are seeing that increase because people are reporting it. For example, they may be reporting an Aboriginal ancestry with many others, such as Italian, German, Canadian, et cetera. We are measuring a different concept there versus identity, when it says, "Are you an Aboriginal person?" Two different concepts are being measured.

Senator Lang: To pursue this further, looking at the numbers and the population growth, Mr. Guimond pointed out a little earlier that we will see a 200 per cent growth in Metis in 100 years. Is that correct?

Mr. Guimond: I was stating that if the population grew by 5.5 per cent a year, hypothetically, that population would be 200 times its initial size after 100 years.

Senator Lang: Looking at the numbers, it seems to me that the committee has to evaluate this in conjunction with government policy, because obviously the numbers that we are talking about are increasing substantially over a very brief period of time. How we are able to deliver programs in conjunction with the population has to be brought into policy with this demographic look at where we are going.

Mr. Guimond: Hence my comment about the value of the census data, because at the very least it brings us information about population and population growth, which informs policy.

Senator Lang: My last question has to do with education. I was surprised to see the number of Aboriginal parents who seemed to be, overall, pleased with the educational system. I was surprised to see that especially in the region I come from. We have significant problems. Just from reading across Canada, one of our major outstanding issues is the question of our standard of education and whether or not we are equipping these younger people to go out in this ever-changing world that we face. Would you elaborate a little further on the positive information that has been brought forward, when especially, at least in my part of the country, I know it is not necessarily true.

1,67 million, et le chiffre 1,72 million. Il y a là une différence d'environ 500 000 personnes. Je me reporte à la question du sénateur Peterson au sujet du mode de déclaration d'identité, qui se demandait si, dans l'éventualité où ces 500 000 personnes décidaient de se déclarer Indien non inscrit ou Métis, on se retrouverait soudainement avec 1,7 million de personnes d'identité autochtone. Est-ce que cette affirmation est juste, s'ils décidaient de déclarer leur identité de cette façon?

Mme Badets : Oui, c'est à peu près cela. Il s'agit de deux questions distinctes sur le questionnaire. La question sur l'ascendance fait partie depuis longtemps du questionnaire de recensement. Elle permet également de recueillir toute l'information concernant les ascendances, les groupes ethniques et les appartenances. Cette question a été quelque peu modifiée avec le temps. Depuis environ 1981-1986, les répondants peuvent déclarer plus d'une ascendance ethnique. On observe en partie cette augmentation parce que les répondants la déclarent. À titre d'exemple, ils peuvent déclarer une ascendance autochtone en combinaison avec plusieurs autres, comme italienne, allemande, canadienne, « et cetera ». Nous mesurons un concept différent par rapport à l'identité, quand nous posons la question « Êtes-vous Autochtone? ». Deux concepts différents sont mesurés.

Le sénateur Lang : Je voudrais m'attarder sur les données et la croissance de la population. M. Guimond a souligné un peu plus tôt que nous observerons dans 100 ans une croissance de 200 p. 100 de la population métisse. Est-ce exact?

M. Guimond : J'ai dit que si la population connaissait une croissance de 5,5 p. 100 par année, on pourrait émettre l'hypothèse qu'elle serait 200 fois plus importante dans 100 ans.

Le sénateur Lang : En examinant ces données, il me semble que le comité doit évaluer cette question à la lumière de la politique gouvernementale. En effet, il est clair que l'on assiste à une augmentation substantielle sur une très brève période. La façon dont nous fournirons des programmes à la population doit être intégrée à la politique en tenant compte de la croissance démographique.

M. Guimond : Cela explique mon commentaire sur la valeur des données du recensement. Elles nous donnent à tout le moins de l'information sur la population et la croissance de la population qui est utilisée pour l'élaboration de politiques.

Le sénateur Lang : Ma dernière question porte sur l'éducation. J'ai été surpris par le nombre de parents autochtones qui semblent globalement satisfaits du système d'éducation. J'ai été particulièrement étonné de constater cette réaction dans la région d'où je viens. Nous avons des problèmes importants. En observant la situation dans l'ensemble du Canada, on constate qu'un des principaux problèmes qui subsiste est la question relative à notre norme d'éducation et au fait de savoir si nous outillons suffisamment ces jeunes gens à vivre dans ce monde en perpétuel changement. Pourriez-vous élaborer davantage sur l'information positive qui a été présentée, bien que je sache qu'elle ne soit pas nécessairement vraie, particulièrement dans mon coin de pays?

Ms. Connors: For the education section of the presentation, we were looking at First Nations children living off-reserve between the ages of 6 and 14. We asked the parents their perception of how well their children were doing in school based on whatever it is that the parents know about report cards, feedback from the school, and so on. This is really a perception type question about the parents' opinion of how well the children are doing. It is not based on objective measures such as report cards and tests and that type of thing. It is parental perception of how well they are doing.

Mr. Guimond: The key element here is that it is only part of the population, off-reserve, and the perception of education of parents living on-reserve is not collected through this particular activity. We only focus on one segment of the population here. Your perception might be driven by your own on-the-ground understanding in your area that also includes reserve communities. I want to highlight that this is not everyone.

Senator Lang: I think I am dealing with fact, not perception. I only have to look at page 10, the Aboriginal people less likely to have university credentials, and it is substantially less for high school. If we go through that, we realize the difficulty that many of these young people face. We have to realize that there is a bigger problem out there than perhaps what these statistics point out. Why are the reserve statistics not involved in these papers that were brought forward?

Mr. Beynon: They are different surveys. In the Aboriginal Peoples Survey, one block of it is off-reserve, and we have separate surveys for on-reserve. Some work is underway now to make progress on how we will proceed with the ones that are on-reserve. This is just a question of the data available to do the snapshot right now. We do not presently have the on-reserve one.

Senator Lang: When should we expect that to be done?

Mr. Beynon: We are actually having some discussions among federal departments on the timing and process right now.

Ms. Badets: We are not into a specific time frame on those. We are working with Indian and Northern Affairs Canada to think about what the content of these surveys would be and how we would conduct them. In the next two years, we hope to be doing some pilot testing around those surveys.

Senator Raine: I am new to all of this, and I find it quite intriguing. I do not totally understand the difference between non-status Indian and Metis, but obviously these are the two groups that have rapid demographic increases. I find it very encouraging that it looks as though many more people are happy to declare themselves as First Nations ancestry or Metis, which means we are going beyond a period where people were ashamed of their heritage. I find this very positive, but it obviously begs the question: How do we count the different people, why are we counting them and what are the programs? When we have four

Mme Connors : En ce qui concerne le volet éducation de la présentation, nous nous sommes penchés sur les cas d'enfants des Premières nations qui ont entre 6 et 14 ans et qui vivent hors des réserves. Nous avons demandé aux parents ce qu'ils pensaient du rendement de leurs enfants à l'école en tenant compte des connaissances que les parents peuvent avoir des bulletins, de la rétroaction de l'école, « et cetera ». Cette question est axée sur la perception qu'ont les parents du rendement de leurs enfants. Elle n'est pas fondée sur des mesures objectives comme des bulletins, des examens ou d'autres types d'outils d'évaluation. Il s'agit de la perception qu'ont les parents du rendement de leurs enfants.

M. Guimond : L'élément clé est qu'il ne s'agit que d'une partie de la population, qui habite hors réserve. La perception de l'éducation qu'ont les parents qui habitent dans des réserves n'est pas recueillie dans le cadre de cette activité. Nous ne mettons l'accent que sur une partie de la population. Votre perception peut être fondée sur votre propre compréhension du contexte de votre région où se trouvent des réserves. Je tiens à souligner que cette réalité n'est pas la même pour tout le monde.

Le sénateur Lang : Je crois que je parle de faits, non de perceptions. Je n'ai qu'à regarder à la page 10, intitulée « Les Autochtones sont moins susceptibles d'avoir des grades universitaires ». On constate que l'écart est beaucoup moins grand en ce qui a trait à l'école secondaire. En examinant ce document, nous pouvons constater la difficulté à laquelle bon nombre de ces jeunes gens sont confrontés. Nous devons réaliser que le problème est sans doute plus important que ce que ces statistiques laissent croire. Pourquoi les statistiques sur les réserves ne sont-elles pas incluses dans les documents présentés?

M. Beynon : Ce sont deux enquêtes différentes. Pour l'Enquête auprès des peuples autochtones, nous avons un bloc hors réserve, et nous avons des enquêtes distinctes pour les autochtones qui vivent dans les réserves. Nous travaillons actuellement sur de nouvelles méthodes pour les enquêtes dans les réserves. Il s'agit d'obtenir les données disponibles pour avoir un aperçu maintenant. Présentement, nous n'avons pas l'information des réserves.

Le sénateur Lang : Quand croyez-vous que ce sera fait?

M. Beynon : En fait, nous discutons avec les ministères fédéraux à propos du moment et de la façon de procéder.

Mme Badets : À ce sujet, nous n'avons pas de calendrier précis. Nous réfléchissons avec Affaires indiennes et du Nord Canada sur le contenu de ces enquêtes ainsi que sur la manière de les mener. Nous souhaitons mettre ces enquêtes à l'essai au cours des deux prochaines années.

Le sénateur Raine : Tout cela est nouveau et plutôt intrigant pour moi. Je ne comprends pas tout à fait la différence entre les Indiens non inscrits et les Métis, mais visiblement, ce sont deux groupes qui connaissent des poussées démographiques. Je trouve cela très encourageant de voir qu'il y a de plus en plus de gens qui sont fiers de se déclarer d'ascendance autochtone ou métisse, ce qui signifie que nous quittons l'époque où les gens avaient honte de leurs racines. Je trouve cela très positif, mais on peut se poser des questions : Comment comptons-nous les différents peuples? Pourquoi les comptons-nous et quels sont les programmes?

groups like that, there is inevitably a tug and pull as to which group gets more than the others and so on. We are facing a big challenge. I would encourage the demographic and collection of statistics to work toward some real ability to help in the programming.

Mr. Beynon: You are quite right. This kind of information is very intriguing. Over time, working with Statistics Canada, as we refine more precise information and more sophisticated tools to get at Aboriginal perceptions and so on, it is useful for program and policy development. It is quite interesting.

Senator Brazeau: Would you agree that the possibility exists that a child born from two parents who are section 6(2) Indians under the Indian Act, therefore becoming "non-status Indian," would be captured in the ancestry data, but you might potentially have a self-identifying Metis of eight generations, for the sake of argument, who will be captured in the identity data?

Ms. Badets: We certainly do a lot of testing. We do not dream up these questions on our own. We have worked for a long time to come up with questions that we believe meet the demands of most of our data users. I feel they actually show the complexity and diversity of the population. You can see by taking different concepts — whether ancestry, identity or legal status, such as registered Indian — how differences appear in both characteristics and outcomes, perhaps, and how people just respond in the census. It is hard to know exactly how each individual will respond in the situation in the example you have given.

We have recently had regional discussions across the country on the questions. For the 2011 Census, we are looking at clarifying how non-status and status should respond to these questions. We are considering adding an instruction that they should respond First Nations or North American Indian, for example. However, how people actually interpret and respond is more difficult to know, although we do quite a bit of testing around it. I am not sure that answers your question, but how people might want to self-identify is complex.

Mr. Guimond: I think you probably meant a section 6(2) Indian with the non-First Nation because two 6(2) Indians together will give a 6(1) Indian, a person who is automatically registered, so then the parents and the child would be both registered.

With respect to section 6(1) or 6(2), that is not captured through the census, so it is detailed information that we find only with the Indian register.

It is important not to forget that ancestry is about ancestors, and identity is about a person today. I often give my students my own personal example: I am French, Mi'kmaq and Irish, but I

Lorsqu'on a quatre groupes dans une telle situation, il y a inévitablement des tiraillements pour savoir lequel recevra plus que les autres et ainsi de suite. Un gros défi nous attend. J'encouragerais les démographes et les statisticiens à travailler de manière à ce que ce soit fructueux pour les programmes.

M. Beynon : Vous avez raison. C'est captivant. Avec le temps, en travaillant de concert avec Statistique Canada, on précise de plus en plus les renseignements et on raffine les outils pour mieux connaître les perceptions des autochtones et ainsi de suite, et cette information devient utile pour l'élaboration des programmes et des politiques. C'est réellement intéressant.

Le sénateur Brazeau : Croyez-vous qu'il est possible qu'un enfant né de deux parents qui sont des Indiens visés au paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens, et qui serait donc un Indien non inscrit, figure dans les données sur l'ascendance, alors qu'on pourrait avoir, par exemple, quelqu'un qui s'identifie comme Métis depuis huit générations, et qui serait représenté dans les données sur l'identité?

Mme Badets : Il est clair que nous faisons beaucoup de tests. Ces questions ne nous apparaissent pas par enchantement. Nous avons travaillé très longtemps pour trouver des questions qui, à notre avis, répondent aux besoins de la plupart des utilisateurs de nos données. Je crois que ces questions révèlent vraiment la complexité et la diversité de la population. On peut voir en prenant différents concepts — que ce soit l'ascendance, l'identité ou le statut juridique, comme dans le cas des Indiens inscrits — que des différences apparaissent dans les caractéristiques et peut-être aussi dans les résultats, et comment les gens répondent au recensement. Il est difficile de savoir exactement ce que chaque personne répondrait dans la situation que vous avez mentionnée.

Nous avons récemment tenu des discussions régionales relatives aux questions dans tout le pays. Pour le recensement de 2011, nous tentons de clarifier comment les Indiens non inscrits et les Indiens inscrits devraient répondre à ces questions. Nous envisageons l'ajout d'instructions pour qu'ils indiquent s'ils sont Autochtones ou Indiens d'Amérique du Nord, par exemple. Cependant, il est en réalité plus difficile de savoir comment les gens interpréteront les questions et y répondront, même si nous faisons plusieurs tests à cet égard. Je ne suis pas certaine que cela répond à votre question, mais la manière dont les gens pourraient vouloir s'identifier est complexe.

M. Guimond : Je crois que vous vouliez parler d'un enfant né d'un parent Indien visé au paragraphe 6(2) et d'un non-Indien parce que deux Indiens visés au 6(2) vont ensemble donner naissance à un Indien visé au 6(1), qui est automatiquement inscrit; les parents et l'enfant seraient donc tous inscrits.

En ce qui concerne le paragraphe 6(1) ou 6(2), on ne tient pas compte de cette nuance dans le recensement; ce sont des renseignements détaillés qu'on retrouve uniquement dans le Registre des Indiens.

Il ne faut pas perdre de vue que l'ascendance se rapporte aux ancêtres, et l'identité à la personne d'aujourd'hui. Je donne souvent en exemple à mes étudiants ma situation personnelle : je

was raised as French. I am French, but I will report the three ancestries. Therefore, people will often report that distinction.

Because of the structure of the identity question, the question as to how Metis plays into this is valid, but it not necessarily related to section 6(2) Indians because that information it is not in the census.

Senator Brazeau: Thank you for the correction. You are absolutely right; it was my mistake.

I asked the question because I was once a non-status Indian who regained status. However, growing up, I was also labelled as Metis, so, obviously, there are many problems there.

However, one of the problems is that we still have, in 2009, a Minister of Indian Affairs deciding who is a status Indian and who is not, as opposed to the people.

The Chair: Thank you, colleagues. Statistics are quite an interesting subject.

You have quite a challenge before you because I am sure anyone and everyone can challenge your statistics. However, having said that, the information that you do provide, hopefully, will help us determine what direction we will pursue in our future studies to help the plight of our constituency, the Aboriginal peoples of Canada. I thank the four of you for coming here this morning and being forthright, candid and informative to our colleagues here.

I have a short duty to do here with Senator Sibbeston. As many of you know, Senator Sibbeston was a student in a residential school. He spent many of his younger years there. I have, on behalf of the government, a signed copy of the statement of apology to former students of Indian residential schools. It is signed by the Prime Minister, the Right Honourable Stephen Harper and by the Minister of Indian and Northern Affairs, Chuck Strahl. This has been presented to us to hang in a prominent place in this Aboriginal committee room because it is such a significant part of the history of our country.

I ask you, Senator Sibbeston, to present this to the clerk so that she will find a prominent place. It is only befitting that you should do that, sir.

Senator Sibbeston: Thank you.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Chair: Are there any other questions or comments before we adjourn?

Senator Dyck: I do have a question for Mr. Guimond. Which was the First Nation community that ranked in the top 100?

Mr. Guimond: Are you asking about 2006?

suis d'origine française, micmaque et irlandaise, mais j'ai été élevé selon les coutumes françaises. Je suis Français, mais je vais déclarer les trois origines. Les gens signalent souvent cette distinction.

En raison de la structure de la question portant sur l'identité, on peut s'interroger sur la façon dont les Métis sont représentés, mais ça ne se rapporte pas nécessairement aux Indiens inscrits en vertu du paragraphe 6(2) de la Loi sur les Indiens, parce que ces renseignements ne figurent pas dans les données du recensement.

Le sénateur Brazeau : Merci pour les correctifs apportés. Vous avez absolument raison; j'ai fait erreur.

J'ai posé la question parce que j'ai déjà fait partie des Indiens non inscrits, avant de retrouver mon statut. Pourtant, en grandissant, j'ai aussi été qualifié de Métis, alors, évidemment, il y a plusieurs problèmes.

L'un de ces problèmes est qu'en 2009, c'est toujours le ministre des Affaires indiennes qui décide qui est un Indien inscrit, et non les principaux intéressés.

Le président : Merci, chers collègues. Les statistiques sont un sujet très intéressant.

Vous avez un défi particulier à relever parce que je suis certain que tout un chacun peut contester la validité de vos statistiques. Ceci étant dit, les renseignements que vous fournissez devraient nous aider à déterminer l'orientation que nous donnerons à nos prochaines études afin d'améliorer le sort des peuples autochtones du Canada, le groupe visé par notre mandat. Je vous remercie tous les quatre d'être venus ici ce matin et d'avoir fait preuve de franchise et de sincérité, ainsi que d'avoir su informer nos collègues ici présents.

Il me reste une courte tâche à accomplir ici avec le sénateur Sibbeston. Comme beaucoup d'entre vous le savent, le sénateur Sibbeston a étudié dans un pensionnat. Il y a passé une grande partie de sa jeunesse. Je dois remettre, au nom du gouvernement, une copie signée des excuses présentées aux anciens élèves des pensionnats indiens. Elle est signée par le premier ministre, le très honorable Stephen Harper, et par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable Chuck Strahl. Cette copie nous a été remise afin qu'on lui accorde une place importante dans cette salle, qui est celle du Comité des peuples autochtones, parce qu'il s'agit d'un pan important de l'histoire de notre pays.

Je vous demande donc, monsieur le sénateur Sibbeston, de remettre ce document à la greffière afin qu'elle le place bien en vue. Cela vous revient de droit.

Le sénateur Sibbeston : Merci.

Des voix : Bravo!

Le président : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires avant l'ajournement?

Le sénateur Dyck : J'ai une question à poser à M. Guimond. Quelle est la communauté des Premières nations qui s'est classée dans les 100 premières places?

M. Guimond : Faites-vous référence à l'année 2006?

Senator Dyck: Yes, I am.

Mr. Guimond: It was the Tsawwassen community in British Columbia.

The Chair: There being no other comments, we will adjourn until tomorrow evening at 6:30 p.m. The meeting will reconvene in this room.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, March 4, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 6:35 p.m. to study on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada.

TOPIC: Role, mandate and programs of INAC

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I welcome you to our second briefing this week, which we hope will assist our new members, and some of us older ones, too, in familiarizing us with the background and the need to grapple with the issues of our constituency, the Aboriginal peoples of Canada. This evening's briefing will be on the role, mandate and programs of Indian and Northern Affairs Canada, INAC.

I will introduce the senators: Senator Sibbeston, deputy chair of this committee, from the Northwest Territories; Senator Brazeau from Quebec; Senator Lang from the Yukon; Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick; Senator Dyck from Saskatchewan; Senator Raine from British Columbia; and Senator Peterson from British Columbia.

Tonight we have five witnesses whose will assist us in shedding light on the workings of the department. I hope I have them in order of seniority or greatness, but if not, I apologise. They are Daniel Watson, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction; Christine Cram, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships; Fred Caron, Assistant Deputy Minister, Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians; Danielle Labonté, Director General, Northern Strategic Policy Branch; and Christopher Duschenes, Executive Director, Inuit Relations Secretariat.

I welcome you here. We are pleased to see the numbers and the level of competence that the department has sent. We look forward to your presentations. After you have made your presentations, I hope you will be prepared to answer some questions from our senators. Mr. Watson, you have the floor.

Le sénateur Dyck : Oui.

M. Guimond : C'était la première nation de Tsawwassen, en Colombie-Britannique.

Le président : Puisqu'il n'y a pas d'autres commentaires, je lève la séance. Nous reprendrons demain soir à 18 h 30 dans cette même salle.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 4 mars 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit ce jour à 18 h 35 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis, et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

SUJET : Rôle, mandat et programme d'AINC.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue à la deuxième séance d'information de cette semaine qui, je l'espère, aidera les nouveaux sénateurs, et peut-être aussi certains des anciens, à se familiariser avec la problématique générale de notre circonscription, les peuples autochtones du Canada. La session de ce soir est consacrée au rôle, au mandat et aux programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, AINC.

Permettez-moi d'abord de présenter les sénateurs. Nous avons avec nous le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest, vice-président du comité; le sénateur Brazeau, du Québec; le sénateur Lang, du Yukon; le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Dyck, de la Saskatchewan; le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique; et le sénateur Peterson, de la Colombie-Britannique.

Nous accueillons ce soir cinq témoins qui vont nous aider à comprendre les activités du ministère. Je vais les présenter dans l'ordre d'ancienneté ou dans l'ordre hiérarchique, je crois. Si je me trompe, je leur présente mes excuses. Ce sont Daniel Watson, sous-ministre adjoint principal, Politiques et orientation stratégique; Christine Cram, sous-ministre adjointe, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social; Fred Caron, sous-ministre adjoint, Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits; Danielle Labonté, directrice générale, Direction générale des politiques stratégiques du nord; et Christopher Duschenes, directeur exécutif, Secrétariat des relations avec les Inuits.

Je vous souhaite la bienvenue à tous. Nous sommes heureux que le ministère soit représenté par des personnes de si haut niveau et aussi compétentes. Nous allons vous écouter avec beaucoup d'attention. Quand vous aurez terminé vos exposés, j'espère que vous serez prêts à répondre aux questions des sénateurs. Monsieur Watson, vous avez la parole.

[*Translation*]

Daniel Watson, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction, Indian and Northern Affairs Canada: Thank you, Mr. Chairman. I am very pleased to be here this evening. When I saw you name all your colleagues from memory, I feared that I would be asked to do the same. I am glad that I was not.

[*English*]

As the chair mentioned, we would like to talk to you about the department mandate and the key initiatives that we are working with today. Yesterday, you had a briefing from some of our colleagues on some of the demographic issues and statistical questions of interest in this field. Today, we will focus on the department structures and our initiatives.

The deck in front of you is entitled "INAC's Mandate." Our mandate is to work together to make Canada a better place for Aboriginal people and northern people in communities.

I will be talking about those aspects of the mandate that relate to Aboriginal people, and my colleague, Ms. Labonté, will be speaking to the northern component of our mandate, which is a critical part of our work as well.

People ask this key question: What does INAC do for First Nations, Metis and Inuit people? If you look at the Constitution, section 91.24, the federal government has exclusive jurisdiction over lands and lands reserved for Indians. The principal instrument, although not the only one, that the Government of Canada has for fulfilling that mandate is through INAC. We do not do the work alone in this area in working on the special relationship that the Crown has with Aboriginal people. We do it with 34 government departments and agencies that, together, deliver over 360 Aboriginal programs and services. In a sense, it is a team effort that involves many other organizations and a broad range of programs.

If that number of 360 seems like a great deal, sometimes I remind people that they should see how many programs and services the Government of Canada has for non-Aboriginal people. Therefore, it is not, perhaps, as enormous a number as it might seem.

We work in a number of ways within the existing structures in government to develop a better and stronger relationship with Aboriginal people. We work, for example, in the area of governance legislation. In the past, we have done legislation such as the First Nations Land Management Act and some others. We support First Nations governance capacity, an issue that gets raised regularly from players across the country; we settle grievances, some of which are more recent, some of which are long-standing; and, we enhance the federal-provincial relationship, which is something that is increasingly important in this area, as Canadians expect results from all different levels of government in addressing many of the issues that we face.

[*Français*]

Daniel Watson, sous-ministre adjoint principal, Politiques et orientation stratégique, Affaires indiennes et du Nord Canada : Je vous remercie, monsieur le président, c'est un grand plaisir d'être présent ce soir. J'ai eu peur lorsque j'ai vu le président qui nommait tous ses collègues de mémoire qu'on allait me demander de faire la même chose. Je suis content qu'on ne l'ait pas fait.

[*Traduction*]

Comme l'a dit le président, nous aimerions vous présenter le mandat et les principales activités du ministère. Lors de la session d'information d'hier, nos collègues vous ont présenté des données démographiques et statistiques concernant les peuples autochtones. Aujourd'hui, nous allons nous concentrer sur la structure du ministère et sur ses différents programmes.

La première diapositive est intitulée « Mandat d'AINC ». Notre mandat consiste à « travailler ensemble à faire du Canada un meilleur endroit pour les autochtones, les résidents du Nord et leurs collectivités ».

Je vais vous donner quelques précisions sur ce que signifie ce mandat puis ma collègue, Mme Labonté, parlera du volet Nord de notre mandat, qui constitue un élément crucial de notre travail.

On nous pose souvent la question suivante : que fait AINC pour les Premières nations, les Métis et les Inuits? En vertu de l'article 91.24 de la Constitution, le gouvernement fédéral détient une compétence exclusive au sujet des terres réservées aux Indiens. Son principal outil pour s'acquitter de son mandat, mais ce n'est pas le seul, est AINC. Nous n'agissons pas seuls dans cette relation spéciale de l'État avec les peuples autochtones. Nous agissons avec les 34 ministères et organismes fédéraux qui assument collectivement la prestation de plus de 360 programmes et services pour les autochtones. Autrement dit, il s'agit d'un effort collectif impliquant beaucoup d'autres organismes et un large éventail de programmes.

Si le chiffre de 360 paraît élevé, comparez-le au nombre de programmes et services dispensés par le gouvernement du Canada aux non-Autochtones et vous verrez qu'il n'est pas aussi énorme qu'on peut le penser.

Nous travaillons de nombreuses manières différentes au sein des structures existantes du gouvernement pour instaurer une relation meilleure et plus solide avec les peuples autochtones. Par exemple, nous travaillons dans le domaine de la législation sur la gouvernance. Dans le passé, nous avons élaboré des lois telles que la Loi sur la gestion des terres des Premières nations. Nous appuyons la capacité de gouvernance des Premières nations, question qui est soulevée régulièrement par des acteurs de tout le pays. Nous réglons des griefs, certains d'origine relativement récente et d'autres, très anciens. Nous rehaussons également la relation fédérale-provinciale, question de plus en plus importante dans ce contexte car les Canadiens s'attendent aujourd'hui à ce que tous les paliers de gouvernement agissent ensemble pour résoudre leurs problèmes.

In order to do this, we must talk about the structure of the department itself. Without getting into the details of organization charts and so on, I would like to talk about some of the key areas in the department. My colleague to my right is responsible for education and social development programs and partnerships. I will talk more about these later. They are akin to the services that many provinces would provide to their residents.

One group, not represented here this evening, deals with treaties and Aboriginal governments. That group is responsible for the carriage of the negotiations that are happening in many parts of this country.

Lands and economic development are another set of responsibilities that we have in a division of the department that helps do land management under the Indian Act and, linking to that, deals with many of the economic development issues that are important in many of the conversations we have across the country.

We have a resolution and individual affairs group that is working on many of the reconciliation issues that are important to all Canadians and, certainly, to the department. It deals with the individual trust issues that arise out of the responsibilities from the Indian Act.

We have a regional operations group as a decentralized department, perhaps more decentralized than the majority of other federal departments, with a presence in just about every corner of the country. In addition, we have a regional operations group that is tasked with being present in different regions across the country and playing a role directly with the communities there.

Finally, we have the policy and strategic direction group, which talks about the overall policy for the department and deals with many of the litigation issues as well.

We have 10 regional offices across the country. We have the Office of the Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians headed by my colleague, Mr. Caron; we have the Inuit Relations Secretariat, headed by my colleague, Mr. Duschenes, and also the Indian Oil and Gas Canada entity that is based out of Calgary.

Turning to the next page, entitled "What INAC Does," I will talk about four big categories of work that we do.

[*Translation*]

The first of those categories is related to the responsibilities of the Department under the Indian Act such as land management, trusts and the management of money. We also have responsibilities relating to supervising elections in Indian bands, to other governance issues on reserves and to a whole series of regulatory matters.

A second broad category relates to the issue of services that are similar to those in the provinces and territories. This represents about two thirds of our annual budget of $6.9 million that is used to fund programs in education, social services and community infrastructure.

Pour ce faire, nous devons parler de la structure même du ministère. Sans aller dans les détails des organigrammes, j'aimerais vous présenter les grands éléments de l'organisation. Ma collègue de droite s'occupe des programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social. J'y reviendrai un peu plus tard. Il s'agit du pendant des services dispensés par de nombreuses provinces à leurs résidents.

Un groupe qui n'est pas représenté ce soir s'occupe des traités et des gouvernements autochtones. C'est lui qui est chargé des négociations en cours dans de nombreuses parties du pays.

Les terres et le développement économique sont un autre secteur de responsabilité confié à un service du ministère pour assurer une bonne gestion des terres relevant de la Loi sur les Indiens et, élément connexe, contribuer à la résolution des problèmes de développement économique qui sont importants dans beaucoup des conversations que nous avons dans tout le pays.

Nous avons un groupe de résolution et d'affaires individuelles qui s'occupe de bon nombre des questions de réconciliation qui sont importantes pour tous les Canadiens et, bien sûr, pour le ministère. Ce groupe s'occupe des questions individuelles de fiducie émanant des responsabilités énoncées dans la Loi sur les Indiens.

Nous avons un groupe des opérations régionales car nous sommes un ministère décentralisé — peut-être même plus que la plupart des autres —, avec une présence dans quasiment chaque recoin du pays. En outre, nous avons un groupe des opérations régionales qui est chargé d'être présent dans les différentes régions du pays et de jouer un rôle directement avec les collectivités locales.

Finalement, nous avons le groupe des politiques et de l'orientation stratégique, qui s'occupe des politiques globales du ministère et de nombreuses questions de contentieux.

Nous avons 10 bureaux régionaux. Nous avons le Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, dirigé par mon collègue M. Caron. Nous avons le Secrétariat des relations avec les Inuits, dirigé par mon collègue M. Duschenes, et aussi l'entité Pétrole et gaz des Indiens Canada, basée à Calgary.

Je passe à la diapositive suivante intitulée « Ce que fait AINC », ce qui me permettra de parler de nos quatre grandes catégories d'activités.

[*Français*]

La première de ces catégories, ce sont les responsabilités du ministère en vertu de la Loi sur les Indiens, la gestion des terres par exemple, les fiducies, les successions et la gestion de l'argent. Il y a également la responsabilité, qui touche la supervision des élections de bandes indiennes, d'autres questions de gouvernance sur les réserves indiennes et toute une série de questions réglementaires.

Une deuxième grande catégorie du travail que nous faisons touche la question des services qui sont semblables à ceux des provinces et des territoires. Cela correspond environ aux deux tiers de notre budget annuel, qui s'élève à environ à 6,9 milliards de dollars et qui sert au financement de programmes relatifs à l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire.

[*English*]

Sometimes, because of the range of services that we provide, people have used the term "Canada's eleventh province." In a sense, it is misleading when you compare our services to much of the other work that provinces do. However, at the same time, the scale of things that we work with across the country is quite significant, given the size of our programs in social assistance, education and child and family services, just to name a few.

If we look at the next two categories of the work that the department does, the first, building relationships, is a critical part of our role and responsibilities. An example is the negotiations of modern land claims, which is something we do in many parts of the country. Another example is working on self-government issues, sometimes in the context of modern treaties and sometime as separate pieces.

Certainly, we must understand that there is a history and that that history was not always good and not always positive and that there are issues that endure to this day that need to be resolved. That is also a key part of what the department does. Not only do we look forward to the building of new relationships, but we need, at times, to set right aspects of old relationships that went very wrong.

In some of those cases, for example, we resolve specific claims, and, in other cases, we try to resolve litigation. We have group that is dedicated to resolving litigation, sometimes through the court process, but it often tries to negotiate settlements outside the court process as well.

Turning to the Office of the Federal Interlocutor, it is the point of first contact and advocate in the Government of Canada for Metis and non-status Indians and urban Aboriginal people. It was created in 1985 and does not operate under a statutory authority, such as the Indian Act. Not a single minister or department is responsible for all of the Metis and non-status Indians, but the focal point is through the Office of the Federal Interlocutor. It is a key part of our ongoing discussions on many matters that we deal with.

The next group is the Inuit Relations Secretariat. This group, similar to the Office of the Federal Interlocutor, focuses our discussions on issues related to a specific group, in this case, the Inuit. It has a mandate to be the primary point of contact on Inuit issues and with Inuit organizations. In this area, there are a number of land claims, four that have been dealt with over time, and many important developments. I note, of course, that we are coming up to the tenth anniversary of Nunavut in the near future.

Moving on to the next page entitled "The Aboriginal Agenda," we can categorize into five areas where the department has been putting its efforts: Economic development, a key area, to improve the economic well-being, prosperity and self-reliance of Aboriginal people in Canada; education, to improve educational outcomes of

[*Traduction*]

Étant donné le vaste éventail de services que nous dispensons, on a parfois employé l'expression « 11e province du Canada ». Dans un sens, c'est trompeur si l'on compare nos services à ce que font les provinces. Toutefois, l'échelle des choses dont nous nous occupons dans l'ensemble du pays est très vaste, étant donné la taille de nos programmes d'assistance sociale, d'éducation ou de services à l'enfance et à la famille, pour n'en nommer que quelques-uns.

Si nous examinons les deux catégories suivantes d'activité du ministère, la première, bâtir des relations, est une partie cruciale de notre rôle. Exemple : les négociations sur les revendications territoriales contemporaines, ce dont nous nous occupons dans de nombreuses parties du pays. Autre exemple : l'autonomie gouvernementale, question dont nous nous occupons parfois dans le contexte des traités contemporains et parfois de manière totalement séparée.

Certes, il faut comprendre qu'il y a une histoire derrière tout cela et que cette histoire n'a pas toujours été bonne ou positive, ce qui explique pourquoi certains problèmes anciens restent encore à résoudre aujourd'hui. Cela aussi est une partie clé de ce que fait le ministère. Notre souci n'est pas seulement de forger de nouvelles relations mais aussi, dans certains cas, de redresser certains aspects d'anciennes relations qui ont dérapé.

Dans certains de ces cas, par exemple, nous réglons des revendications particulières et, dans d'autres cas, nous essayons de régler des litiges judiciaires. Nous avons un groupe qui se consacre au règlement des litiges, parfois par le processus judiciaire mais souvent aussi en essayant de négocier des règlements à l'amiable.

Je passe maintenant au Bureau de l'interlocuteur fédéral, qui est le premier point de contact du gouvernement du Canada pour les Métis, les Indiens non inscrits et les autochtones en milieu urbain. Le Bureau a été créé en 1985 et ne relève pas d'un texte législatif particulier tel que la Loi sur les Indiens. Il n'y a pas de ministère unique qui soit responsable de tous les Métis et Indiens non inscrits et leur point focal est donc le Bureau de l'interlocuteur fédéral. C'est une partie clé de nos discussions continues sur de nombreuses questions dont nous nous occupons.

Le groupe suivant est le Secrétariat des relations avec les Inuits. Ce groupe, comme le Bureau de l'interlocuteur fédéral, focalise nos discussions sur les questions concernant un groupe particulier, les Inuits. Son mandat est d'être le premier point de contact sur les questions inuites et avec les organisations inuites. Dans ce secteur, il y a un certain nombre de revendications territoriales, dont quatre ont été traitées au cours des années, et il y a beaucoup de développements importants. Je précise en passant que nous célébrerons bientôt le 10e anniversaire de la création du Nunavut.

La page suivante est intitulée « Le plan d'action pour les autochtones ». Nous y présentons les cinq grandes catégories dans lesquelles le ministère a déployé ses efforts : le développement économique, domaine clé pour améliorer le bien-être, la prospérité et l'autonomie économique des peuples

Aboriginal learners as a focus; empowering citizens and protecting the vulnerable; resolution of land claims; and reconciliation governance and self-government.

The final slide in the first presentation talks about some of our key initiatives, and I thought it might be useful to have a sense of what falls under those categories. At the moment, we are in the process of developing an economic development framework. That is one of the key pieces we are completing under the economic development pillar.

With respect to education, we have the Canada-British Columbia agreement on education, sometimes called FNESC or First Nations Education Steering Committee, under way and a recent agreement with New Brunswick on education. Those are examples of initiatives in that area.

In terms of empowering citizens and protecting the vulnerable, the key initiatives are investment in housing and infrastructure; the recent repeal of section 67 of the Canadian Human Rights Act, which, for those of you who may not have followed it directly, was the provision that exempted the Indian Act from the considerations that were available to other Canadians under the Canadian Human Rights Act; and reintroduction of the matrimonial real property bill.

Two examples under resolution of land claims are the establishment of the Specific Claims Tribunal and the Tsawwassen First Nation Final Agreement. Finally, under reconciliation, governance and self-government, we have the Prime Minister's apology to former residential school students and their families.

That is an overview of the Indian, Metis and Inuit component of our work. I turn now to my colleague, Ms. Labonté, to speak to the component that relates to northern affairs.

[*Translation*]

Danielle Labonté, Director General, Northern Strategic Policy Branch, Indian and Northern Affairs Canada: Honourable senators, I am pleased to appear before your committee this evening.

On page 2 of the second deck, relating to Northern affairs, you will find an overview of the responsibilities of the Minister of Indian and Northern affairs. As you can see, those responsibilities are quite broad.

I would like to deal first with those responsibilities applying to all three territories.

autochtones du Canada; l'éducation, pour améliorer les résultats scolaires des autochtones; l'habilitation des citoyens et la protection des personnes vulnérables; le règlement des revendications territoriales; et l'ensemble constitué par la réconciliation, la gouvernance et l'autonomie gouvernementale.

La dernière diapositive de ce premier exposé est consacrée aux principales initiatives du ministère car j'ai pensé qu'il pourrait être utile de vous donner une idée de ce qui tombe dans les catégories que je viens de mentionner. Pour le moment, nous procédons à l'élaboration d'un cadre de développement économique, ce qui est l'une des pièces clés que nous allons produire au chapitre du développement économique.

En ce qui concerne l'éducation, nous avons l'entente Canada-Colombie-Britannique sur l'éducation, parfois appelée FNESC ou First Nations Education Steering Committee, qui est en cours, et une entente récente avec le Nouveau-Brunswick sur l'éducation. Voilà des exemples d'initiatives dans ce domaine.

En ce qui concerne l'habilitation des citoyens et la protection des personnes vulnérables, les initiatives clés sont l'investissement dans le logement et l'infrastructure; l'abrogation récente de l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui, pour ceux d'entre vous qui n'avez peut-être pas suivi le débat, était la disposition en vertu de laquelle des mesures de protection dont bénéficiaient tous les Canadiens au titre de la Loi canadienne sur les droits de la personne n'étaient pas octroyées aux personnes relevant de la Loi sur les Indiens; et le dépôt à nouveau du projet de loi sur les biens immobiliers matrimoniaux.

En ce qui concerne le règlement des revendications territoriales, deux exemples sont l'établissement du Tribunal des revendications particulières et l'Accord définitif de la Première nation Tsawwassen. Finalement, au chapitre de la réconciliation, de la gouvernance et de l'autonomie gouvernementale, nous avons les excuses du premier ministre aux anciens élèves des pensionnats et à leurs familles.

Tel était donc l'aperçu du volet Indiens, Métis et Inuits de notre travail. Je donne maintenant la parole à ma collègue, Mme Labonté, qui va présenter ce qui concerne le Nord canadien.

[*Français*]

Danielle Labonté, directrice générale, Direction générale des politiques stratégiques du nord, Affaires indiennes et du Nord : Honorables sénateurs, il me fait plaisir de comparaître ce soir devant votre comité.

À la page 2, de la deuxième présentation qui porte sur les affaires du Nord, vous trouverez un survol des responsabilités du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Comme vous pouvez le constater, ces responsabilités sont de très grande portée.

Tout d'abord, j'aimerais indiquer que les responsabilités s'appliquent aux trois territoires.

[*English*]

As you know, the three territories in Canada account for 40 per cent of Canada's land mass, yet the population is sparse, small and dispersed across this large land mass. That brings a number of different challenges in terms of our responsibilities in the North.

We do have an office in Ottawa as well as three regional offices, one in each of the territories. They are the focal point for our activities with the territories and with other stakeholders.

One of our key responsibilities is assisting territorial governments and Aboriginal groups to develop political and economic institutions that enable them to assume increasing responsibilities under devolution. As you know, we have devolved to the Yukon, and we are working on devolution with the other two territories.

In the Northwest Territories and Nunavut where we do not yet have devolution, our department is responsible for managing the natural resources, for instance, to preserve, maintain, protect and rehabilitate, while we prepare the ground for future devolution.

Our responsibilities are the cleanup of contaminated sites, to expand a knowledge base for sound decision making and to improve the effectiveness of our regulatory regime in the North. We also establish northern boards, as required under the land claim and self-government agreements that we have in the North.

We are responsible for delivering and administering economic development programs and advocate for northern interests in the federal system. I will return to that later, but most notably, the government recently announced that we will be creating a northern regional economic development agency. This is very exciting for us.

We also play a role in science in terms of identifying gaps in science and knowledge. Scientific knowledge is key to everything we must do in the North in terms of making effective decisions. Our minister acts as a federal champion to address these gaps and fill them.

Finally, our minister is the lead for coordinating the federal Northern Strategy, which is a government-wide exercise and is the framework for governing everything we do within INAC, as well as all our federal partners in the federal family in terms of responsibilities in the North.

That takes me to page 3, where I would like to refer you to the framework for Canada's integrated Northern Strategy.

As you might remember, the Prime Minister announced the Northern Strategy in the 2007 Speech from the Throne. It has four pillars. They are mutually reinforcing pillars. They are underpinned by science and technology, science being the basis for making decisions across all four pillars. There is both a domestic and an international dimension to each of these pillars.

[*Traduction*]

Comme vous le savez, les trois territoires du Canada représentent 40 p. 100 de notre masse terrestre mais avec une population très petite et extrêmement dispersée, ce qui est une source de difficultés particulières pour le ministère.

Nous avons un bureau à Ottawa ainsi que trois bureaux régionaux, un dans chaque territoire. Ces bureaux sont le point d'appui pour nos activités menées dans les territoires avec d'autres parties concernées.

L'une de nos principales responsabilités consiste à aider les gouvernements territoriaux et les groupes autochtones à mettre sur pied les institutions politiques et économiques qui leur permettront d'assumer des responsabilités croissantes dans le cadre de la dévolution. Comme vous le savez, nous avons dévolu des responsabilités au Yukon et nous préparons une dévolution aux deux autres territoires.

Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, où il n'y a pas encore eu de dévolution, notre ministère a la responsabilité de gérer les ressources naturelles, par exemple, de préserver, de maintenir, de protéger et de réhabiliter, tout en préparant le terrain à la dévolution.

Nos responsabilités sont la dépollution des sites contaminés, l'expansion d'une base de connaissances pour de saines décisions, et l'amélioration de l'efficacité du régime de réglementation dans le Nord. Nous mettons également sur pied des commissions spécialisées en vertu des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale.

Nous sommes chargés de la prestation et de la gestion des programmes de développement économique, ainsi que de la défense des intérêts du Nord dans le système fédéral. Je reviendrai plus tard sur cette question. Pour le moment, l'aspect le plus notable est que le gouvernement a récemment annoncé que nous avons créé une agence de développement économique régional du Nord, ce qui est une initiative très intéressante pour nous.

Nous jouons également un rôle dans le domaine scientifique dans la mesure où nous identifions les lacunes en sciences et en connaissances. Le savoir scientifique est crucial pour tout ce que nous devons faire dans le Nord pour prendre des décisions efficaces. Notre ministre joue le rôle de champion fédéral pour combler ces lacunes.

Finalement, notre ministre est le chef de file de la coordination de la Stratégie fédérale pour le Nord, exercice pangouvernemental constituant le cadre régissant tout ce que nous faisons au sein d'AINC ainsi que tout ce que font tous nos partenaires de la famille fédérale en ce qui concerne le Nord.

Cela m'amène à la page 3 concernant la Stratégie intégrée du Canada pour le Nord.

Vous vous souvenez peut-être que le premier ministre avait annoncé la Stratégie pour le Nord dans le discours du Trône de 2007. Elle comprend quatre piliers qui se renforcent mutuellement et qui ont la science et la technologie comme assise générale, la science étant le fondement de toutes les décisions prises dans ces quatre piliers. Il y a aussi un aspect

Having a healthy and prosperous population in the North is fundamental to all four pillars, and there are actions across the four pillars to this effect.

This is a government-wide strategy, and our minister has the lead. As part of his lead role, he is the champion at cabinet, and in that context, he is a co-signatory to policy initiatives driven sometimes by other federal ministers.

In support of that, we have a fairly sophisticated structure around the need to support the minister; the deputy-minister-level committee on the Arctic would be an example. That committee, in turn, is supported by a couple of different committees at the ADM level. There is much ongoing interdepartmental collaboration in order to continue to advance policy thinking, identify gaps, review progress and ensure implementation of those initiatives that have already been announced. It is an evergreen strategy, so over time, more initiatives will be taken across all four pillars.

I would like to now proceed pillar by pillar. I will highlight some of the reasons those pillars were chosen, as well as point out a couple of actions under each that have been taken by the government.

As you know, the sovereignty debate has been featured quite prominently in the media for the past while, even though Canada's sovereignty in the Arctic and our claim to the lands and waters of the archipelago are long-standing, well-established, based on historic title and claim and, moreover, are undisputed.

The Inuit helped cement Canada's land base, territorial base, in the North and continue to play a role in the exercise of sovereignty through their presence and work via the Rangers. Nevertheless, as I said at the beginning, this is a vast and remote region, and clear opportunities exist to increase presence and capacity, to plan for and respond to incidents.

Furthermore, sovereignty issues of the future will likely be maritime-based and determined by science and negotiation, with the ongoing exercise of sovereignty through enhanced safety and security and continued environmental protection.

Recent investments to support these objectives and challenges include additional funding to ensure that Canada has a high quality claim for the delimitation of our continental shelf under the UN Convention on the Law of the Sea, investment in a new icebreaker to replace the CCGS *Louis S. St-Laurent* and also a significant investment in patrol ships that will carry out surveillance in the Arctic and the approaches to the Arctic.

Looking at the economic and social development pillar, as you know, over the past decade, we have witnessed the development of world-class diamond mines. I believe about $2 billion worth of

national et un aspect international dans chacun des piliers. Avoir une population saine et prospère au Nord est fondamental pour les quatre piliers, et il y a des actions à cet effet aux quatre niveaux.

Il s'agit là d'une stratégie de l'ensemble du gouvernement, notre ministre étant le chef de file, ce qui signifie qu'il en est le champion au sein du Cabinet et qu'il a été de ce fait cosignataire de politiques émanant parfois d'autres ministres fédéraux.

Pour l'appuyer, nous avons une structure relativement sophistiquée, axée sur le besoin d'appuyer le ministre; le comité sur l'Arctique, du niveau de sous-ministre, en est un exemple. Ce comité bénéficie de l'appui de plusieurs comités différents du niveau de SMA. Il y a beaucoup de collaboration interministérielle permanente pour continuer à faire avancer la réflexion politique, à identifier les lacunes, à mesurer les progrès et à assurer la mise en œuvre des initiatives déjà annoncées. C'est une stratégie en renouvellement constant, ce qui signifie que d'autres initiatives seront lancées au cours des années dans les quatre piliers.

Je vais maintenant procéder pilier par pilier. Je mettrai l'accent sur les piliers qui ont été choisis, en expliquant pourquoi ces piliers ont été choisis, et je mentionnerai aussi quelques mesures prises par le gouvernement au sujet de chacun.

Comme vous le savez, le débat sur la souveraineté a occupé une place prépondérante dans les médias ces derniers temps, même si la souveraineté du Canada sur l'Arctique et si notre revendication à l'égard des terres et des eaux de l'archipel existe depuis très longtemps, repose sur un titre et une revendication historiques et, de plus, n'est pas contestée.

Les Inuits ont contribué à cimenter la base territoriale du Canada dans le Nord et continuent de jouer un rôle dans l'exercice de la souveraineté de par leur présence et leur travail avec les Rangers. Quoi qu'il en soit, comme je l'ai dit au début, cette région est très vaste et éloignée et nous avons des possibilités évidentes d'accroître notre présence et notre capacité et de dresser des plans pour répondre aux incidents.

En outre, les questions de souveraineté seront probablement à l'avenir des questions maritimes déterminées par la science et la négociation, avec l'exercice continu de la souveraineté par le renforcement de la sécurité et une protection continue de l'environnement.

Les investissements récemment effectués pour appuyer ces objectifs et défis comprennent des fonds supplémentaires pour s'assurer que le Canada a une revendication de grande qualité pour la délimitation de notre plateau continental en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, un investissement dans un nouveau brise-glace pour remplacer le NGCC *Louis S. St-Laurent* et aussi un investissement important dans des navires de patrouille qui assureront la surveillance de l'Arctique et des voies d'accès à l'Arctique.

Pour ce qui est du pilier du développement économique et social, nous avons assisté au cours de la dernière décennie, comme vous le savez, à la mise en valeur de mines de diamants de niveau

economic activity has now taken place. Exploration has been done of the North's massive oil and gas reserves, and we are in the early stages of the Mackenzie gas pipeline.

Aboriginal northerners are playing a larger role now in the economy, and the capacity of northern and Aboriginal governments is growing as a result of devolution, land claims and self-government agreements. However, we need to ensure development is sustainable and environmentally sound, and that such development brings opportunities for northerners, particularly Aboriginal northerners.

We also need to ensure the regulatory regime is timely and predictable. Minister Strahl commissioned Neil McCrank to carry out a study of the existing system and to make recommendations to reduce regulatory barriers. We have that report now and are reviewing the recommendations with a view to future implementation.

Page 5 deals with the environment protection and governance pillars. I will start with the environmental pillar and the effect of climate change. As you know, the effects of climate change are widespread. They are accelerating and are felt more in the North than anywhere else. Reduced ice coverage may open new shipping lanes and transportation routes in the long term, but they will also create hazardous conditions for vessels in the short term. This underscores the need for strong shipping laws and the ability to enforce them. Some of the investments I spoke about, such as the Arctic patrol ships and the icebreaker, will help in terms of our enforcement ability. The Arctic Council will also soon be issuing a report on the state of Arctic marine shipping, which will help inform the Arctic community in terms of future policy directions.

Through the International Polar Year, we are learning much about climate change. Climate change is one of the two key priorities to study, with the second being the health impacts on northern people. This will also really inform our future adaptation efforts.

Finally, I would point to the government's recent introduction of amendments to the Arctic Waters Pollution Prevention Act, which is now in second reading. It will extend the application from 100 to 200 nautical miles in terms of our surveillance capacity and also changes to NORDREG, which will make reporting to Transport Canada mandatory for any vessel entering northern waters. The recent budget also announced $165 million to accelerate cleanup of federal contaminated sites, many of them being in the North.

The governance pillar aims to strengthen governance within Canada as well as international Arctic governance. Domestically, our objective is to build strong northern governance. The two aspects to this are, first, to strengthen Aboriginal governance and build the capacity, and, second, to build the capacity of territorial public governance. The long-term goal is to establish strong, responsible, accountable northern governance that contributes to a dynamic, secure Canadian federation. While this task continues, much progress has been made. In April 2003, for example, the

mondial. Je crois qu'il y a eu déjà environ 2 milliards de dollars d'activité économique. On a aussi fait des travaux de prospection des réserves massives de pétrole et de gaz naturel du Nord et nous en sommes aux premières étapes du gazoduc du Mackenzie.

Les Autochtones du Nord jouent désormais un rôle croissant dans l'économie, et la capacité des gouvernements du Nord et autochtones s'accroît avec les ententes de dévolution, sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Toutefois, nous devons encore assurer que le développement est durable et écologique et veiller à ce qu'il offre des possibilités aux résidents du Nord, notamment autochtones.

Nous devons aussi veiller à ce que le régime de réglementation soit opportun et prévisible. Le ministre Strahl a demandé à Neil McCrank d'étudier le régime actuel et de produire des recommandations pour réduire les obstacles réglementaires. Nous avons maintenant obtenu ce rapport et en analysons les recommandations en vue de leur mise en application.

La page 5 concerne les piliers de la protection environnementale et de la gouvernance. Je commence avec le pilier environnemental et les conséquences du changement climatique. Comme vous le savez, elles sont très étendues, elles s'accélèrent et elles sont plus fortement ressenties dans le Nord qu'ailleurs. La réduction de la période de glaciation pourrait fort bien ouvrir de nouvelles voies de transport maritime à long terme mais elle sera aussi une source de danger pour les navires à court terme. Cela souligne la nécessité d'une législation rigoureuse sur le transport maritime, avec les ressources voulues pour l'appliquer. Certains des investissements dont j'ai parlé, comme les navires de patrouille de l'Arctique et le brise-glace, seront utiles à ce sujet. Le Conseil de l'Arctique va bientôt publier un rapport sur l'état du transport maritime dans l'Arctique, ce qui permettra d'éclairer la communauté de l'Arctique sur l'orientation des politiques futures.

L'Année polaire internationale est l'occasion pour nous d'en apprendre plus sur le changement climatique. Le changement climatique est l'une des deux questions fondamentales à étudier, la deuxième étant le bilan de santé des populations du Nord. Cela aussi éclairera nos efforts d'adaptation futurs.

Finalement, j'attire votre attention sur l'introduction récente par le gouvernement de la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, qui est actuellement en deuxième lecture. Elle étendra l'application de notre capacité de surveillance de 100 à 200 milles nautiques et modifiera également NORDREG en obligeant quiconque pénètrera dans les eaux septentrionales à en informer Transports Canada. Dans le dernier budget, on a aussi annoncé 165 millions de dollars pour accélérer la dépollution des sites fédéraux contaminés, dont beaucoup se trouvent dans le Nord.

Le pilier de la gouvernance est destiné à renforcer la gouvernance au sein du Canada ainsi que la gouvernance internationale de l'Arctique. Sur le plan interne, notre objectif est d'assurer une solide gouvernance du Nord. Cela revêt deux aspects : premièrement, renforcer la gouvernance autochtone et développer la capacité et, deuxièmement, bâtir une capacité de gouvernance publique territoriale. L'objectif à longue échéance est d'instaurer une gouvernance du Nord vigoureuse, responsable et redevable, contribuant à une fédération canadienne dynamique

Yukon became the first to achieve devolution, and Nunavut will celebrate its tenth anniversary on April 1 of this year as a territory of its own.

As Canada shares the Arctic Ocean with other states, we have a vested interest in ensuring the broader Arctic remains stable and reflective of Canadian interests and values, which was why we helped to create the Arctic Council and are active in many of its working groups. Foreign Affairs and International Trade Canada and other departments are currently preparing for the next Arctic Council ministerial meeting to be held at the end of April in Norway, and Canada will assume chairmanship of the council in 2013.

Turning to science and technology, which is foundational to sound decision making across all four pillars, the government has made science and technology in the Arctic a priority and a number of announcements have been made to this effect. This was in response to our findings through the International Polar Year efforts and recognition that our existing infrastructure in the North is degrading. Much of the infrastructure is very old and does not meet the needs of science in terms of both the demand for science and the type of infrastructure.

So while we do have a fairly robust science industry and many world-class scientists in Canada, the need was there to increase our capacity to support the Northern Strategy. The government has decided to invest in a High Arctic research station as well as to enhance the existing network of stations that exist across the North. We currently have a call for proposals to respond to the Budget 2009 announcement to place $85 million of funding into the existing network. This will be a very important initiative for the Arctic science community.

At page 7, you will see a report card of sorts. It is not an exhaustive list, but it gives a rundown of some of the major initiatives announced across all four pillars. Some are underway while some are at more initial stages. I will not go through the whole list. It is a checklist for your reference. That is the end of my comments.

Senator Lovelace Nicholas: I would like to welcome everyone here tonight. This all sounds very impressive, but if INAC is doing this for Aboriginal people, why are First Nations still living in Third-World conditions? Anyone could answer.

Mr. Watson: I will try to answer that. There is no short answer to that question. Without in any way, shape or form trying to take away from the fact that there are many bad conditions out there, I think it is also important to recognize that there are many places where things go very well and where First Nations and Inuit and Metis communities, companies and institutions have done very well. Again, I say that not in any way, shape or form to take away from the fact that there are a number of other situations not nearly as well-off.

et sûre. Bien que cette tâche continue, beaucoup de progrès ont déjà été réalisés. En avril 2003, par exemple, le Yukon a été le premier à atteindre la dévolution; en outre, le 1er avril de cette année, le Nunavut célébrera le 10e anniversaire de sa création.

Comme le Canada partage l'océan Arctique avec d'autres États, nous avons un intérêt tout naturel à faire en sorte que la région dans son ensemble demeure stable et reflète les intérêts et valeurs du Canada, ce qui est pourquoi nous avons contribué à la création du Conseil de l'Arctique et sommes actifs dans beaucoup de ses groupes de travail. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international prépare actuellement avec d'autres ministères la prochaine réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique qui se tiendra fin avril en Norvège, et le Canada assumera la présidence du conseil en 2013.

En ce qui concerne la science et la technologie, élément fondamental pour une saine prise de décision dans les quatre piliers, le gouvernement a fait de la science et de la technologie dans l'Arctique une priorité, et plusieurs déclarations ont été faites en ce sens. Cela constituait une réponse aux résultats des études menées dans le cadre de l'Année polaire internationale et une reconnaissance du fait que notre infrastructure actuelle dans le Nord se dégrade. Une bonne partie de cette infrastructure est très vieille et ne répond pas aux besoins de la science, tant du point de vue de la demande pour la science que du type d'infrastructure.

Certes, nous avons au Canada une industrie scientifique assez robuste, avec beaucoup de scientifiques de niveau mondial, mais il n'en reste pas moins nécessaire de rehausser notre capacité pour appuyer la Stratégie pour le Nord. Le gouvernement a décidé d'investir dans une station de recherche du Haut-Arctique et de renforcer le réseau actuel de stations du Nord. Nous venons de lancer un appel de propositions en réponse à l'annonce dans le budget de 2009 d'une somme de 85 millions de dollars pour le réseau existant. Cela représentera une initiative très importante pour la communauté scientifique de l'Arctique.

La page 7 est une sorte de bulletin de notes. Ce n'est pas une liste exhaustive mais elle vous donne un aperçu rapide de certaines des grandes initiatives annoncées dans les quatre piliers. Certaines sont en cours alors que d'autres démarrent tout juste. Je n'ai pas besoin de lire la liste, elle est là pour votre information. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le sénateur Lovelace Nicholas : I Je vous souhaite la bienvenue à tous et toutes. Tout cela semble fort impressionnant mais, si AINC fait tout ça pour les peuples autochtones, comment se fait-il que les Premières nations vivent toujours dans le tiers-monde? Quelqu'un peut répondre?

M. Watson : Je vais essayer. Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Sans vouloir nier de quelque manière que ce soit qu'il y a là-bas de mauvaises conditions, je pense qu'il est également important de reconnaître qu'il y a beaucoup d'endroits où les choses vont très bien et où les communautés, les entreprises et les institutions indiennes, inuites et métisses ont très bien fait. Je répète que cela n'empêche pas qu'il y ait là-bas un certain nombre d'autres situations qui sont loin d'être aussi favorables.

Many challenges exist out there. I understand that yesterday's presentation looked at some of the educational attainment challenges faced in many communities and gave you a statistical picture of those areas. We have undertaken a number of efforts on that front, and we can speak about those shortly. Clearly, they have not arrived at the point we need them to.

Some of the questions we have are regulatory in nature, and some communities have found working solutions around those; sometimes in the context of the Indian Act, sometimes through self-government agreements and sometimes through legislation such as the First Nations Land Management Act. It is fair to say that many communities are still looking for solutions that work for them.

A common issue across the Canadian economy is the challenges in industries that were once dominant in a particular area and are now no longer performing to the degree they once were. Whether or not you are from an Aboriginal community or from a non-Aboriginal community, when one of the driving industries for that area disappears, obviously it is a significant problem.

There is no short answer to that question. I do not believe it is for lack of effort, certainly on the part of many of those communities, because we see extensive effort in many cases. Nor is it a lack of effort of any number of other players, sometimes in the private sector or the federal government, sometimes in provincial and territorial governments. However, we are well aware, as you would have seen in the presentation yesterday, of where many of those challenges lie.

I hope you will see that many of the challenges identified yesterday overlap with the areas we have identified as our initiatives today. However, I believe the connectedness of all of those challenges is part of what we are dealing with here.

Perhaps I could ask my colleague, Ms. Cram, to talk about some specific things we are doing in some of the fields.

Christine Cram, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships, Indian and Northern Affairs Canada: It is a pleasure to be here, honourable senators. We are making progress. If you asked: Are you making progress as fast as you would like, the answer would be, no. We wish we could make more progress, but we are progressing in a number of areas.

I know this committee studied water recently and presented an excellent report vis-à-vis water. In terms of progress on water, we continue to reduce the number of high-risk water systems and increase the number of trained operators. We have also seen increased investments in water. I note that in Budget 2008 there was increased investment in water and recently again in Budget 2009. If we are looking at infrastructure and water, we are seeing improvements there.

Il existe beaucoup de défis là-bas. Je crois savoir qu'on vous a parlé hier de certains des problèmes de scolarisation que connaissent maintes collectivités et que vous avez obtenu des données statistiques à ce sujet. Nous avons entrepris un certain nombre d'efforts sur ce front et nous pourrons en parler dans quelques instants. Manifestement, ils ne sont pas encore arrivés au point où nous voulons les amener.

Certaines des questions que nous avons sont d'ordre réglementaire et certaines collectivités y ont trouvé des solutions concrètes, parfois dans le contexte de la Loi sur les Indiens, parfois par le truchement d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et parfois par le truchement de lois telle que la Loi sur la gestion des terres des Premières nations. Je crois qu'on peut dire que beaucoup de collectivités sont encore à la recherche de solutions qui marcheront pour elles.

L'un des problèmes communs à toute l'industrie canadienne concerne les défis d'entreprises qui étaient autrefois dominantes dans un secteur et qui n'obtiennent plus aujourd'hui les mêmes résultats. Que vous fassiez partie d'une communauté autochtone ou non autochtone, quand l'une des entreprises cruciales de votre région disparaît, c'est évidemment un gros problème.

Il n'y a pas de réponse simple à cette question. Je ne crois pas que ce soit par manque d'effort, en tout cas certainement pas de la part de bon nombre de ces collectivités, car nous voyons beaucoup d'efforts dans bien des cas. Ce n'est pas non plus par manque d'effort de toutes sortes d'autres acteurs, notamment dans le secteur privé ou au gouvernement fédéral, et parfois dans les gouvernements provinciaux et territoriaux. Toutefois, nous savons parfaitement, comme vous avez pu le constater dans les témoignages d'hier, où se situent bon nombre de ces défis.

J'espère que vous constaterez que beaucoup des défis identifiés recoupent les domaines que nous avons identifiés aujourd'hui comme étant nos initiatives. Toutefois, je crois que la connexité de tous ces défis fait partie de ce à quoi nous sommes confrontés ici.

Je peux peut-être demander à ma collègue, Mme Cram, de parler de certaines des choses précises que nous faisons dans certains des domaines.

Christine Cram, sous-ministre adjointe, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social, Affaires indiennes et du Nord Canada : C'est un plaisir d'être ici, honorables sénateurs. Nous faisons des progrès. Si vous aviez demandé : « Faites-vous des progrès aussi rapidement que vous le souhaitez? », la réponse aurait été non. Nous aimerions faire plus de progrès mais nous progressons dans un certain nombre de domaines.

Je sais que le comité s'est penché récemment sur l'eau et a présenté un excellent rapport sur l'eau. En ce qui concerne les progrès sur l'eau, nous continuons de réduire le nombre de systèmes d'eau à risque élevé et à accroître le nombre d'exploitants formés. Nous avons aussi constaté une hausse des investissements dans l'eau. Je constate que, dans le budget de 2008, il y avait un investissement accru pour l'eau, et à nouveau dans le budget de 2009. Si vous examinez l'infrastructure et l'eau, nous voyons là des améliorations.

Improvements are occurring in education. If we look at post-secondary participation in particular, participation in trades training, as well as at the community college level and apprenticeships, has grown quickly and is equivalent to the non-Aboriginal rates. The university level is where the gap remains.

It is true that we still have gaps in high school graduation. That is an area we really want to focus on.

In December, we launched two new education initiatives aimed at trying to improve the situation from kindergarten to Grade 12. We are looking forward to those initiatives. It is a proposal-driven process. The first round of proposals came in in mid-February. We are looking at launching a student success program as well as a partnership program.

Senator Lovelace Nicholas: Studies have been done, reports are out and the situation is always the same — not enough money going into First Nations communities from this government, the past government and other governments before that. The problems still exist, and they are getting worse. There is poverty and suicide, and there is not enough drinking water. Those are only three of the problems communities have.

I know this because I live in a First Nations community. I grew up with this situation, and I still see it happening. It seems as though nothing ever gets done. Do you think anything will ever get done?

Ms. Cram: I did mention water, but I would note that in 2003, there were 218 high-risk systems. That figure, as of March 31, 2008, is 77, so that is an improvement. We continue to work on that issue, and obviously we want to reach a point where there are no more high-risk systems.

We are continuing to work on kindergarten to Grade 12 education, and we hope that we will see an increase in high school completion rates. Being in a community, you know that it takes time. Are you from Tobique?

Senator Lovelace Nicholas: Yes, I am.

Ms. Cram: In terms of post-secondary participation, Tobique has a high number of students in post-secondary education. Tobique expended a lot of effort in that area, and that is showing results.

Senator Lovelace Nicholas: Yes, I know that for a fact, but some of these students cannot get to these places to obtain their education. They are poor; they do not have vehicles; they are not provided with travel money, et cetera. I know it is up to them to provide transportation. However, if they are on welfare and have to buy food — and with the recession — they cannot afford it, and end up dropping out.

The Chair: I would like to ask a quick question, since we are on the topic of education. My understanding is that the department spends $6,500 on education per student, whereas the

Il y a des améliorations en éducation. Si nous examinons en particulier la participation postsecondaire, la participation à l'apprentissage de métiers, ainsi qu'au niveau collégial et des apprentissages, a augmenté rapidement et est équivalente aux taux non autochtones. Le niveau universitaire est celui où subsiste un écart.

Il est vrai que nous avons toujours des écarts pour les diplômes du secondaire. C'est un domaine sur lequel nous voulons vraiment nous concentrer.

Nous avons lancé en décembre deux initiatives sur l'éducation destinées à essayer d'améliorer la situation, de la maternelle à la 12e année. Nous attendons beaucoup de ces initiatives. C'est un processus impulsé par les propositions. La première ronde de propositions est arrivée mi-février. Nous envisageons de lancer un programme de succès d'étudiants ainsi qu'un programme de partenariat.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Des études sont faites, des rapports sont publiés et la situation est toujours la même : pas assez d'argent de ce gouvernement, du gouvernement précédent et des autres gouvernements avant ceux-là pour les communautés autochtones. Les problèmes existent toujours et ils empirent. Il y a de la pauvreté et du suicide, et il n'y a pas assez d'eau potable. Et ce ne sont là que trois des problèmes dans ces collectivités.

Je le sais parce que je vis dans une collectivité autochtone. J'ai été élevée dans cette situation et je vois qu'elle est encore là. C'est comme si rien ne se faisait jamais. Pensez-vous qu'on finira un jour par faire quelque chose?

Mme Cram : J'ai mentionné l'eau mais je dois souligner qu'il y avait 218 systèmes à haut risque en 2003. Le 31 mars 2008, il y en avait 77, ce qui représente une amélioration. Nous continuons de travailler là-dessus en souhaitant évidemment arriver au point où il n'y aura plus de systèmes à haut risque.

Nous continuons de travailler sur l'enseignement, de la maternelle à la 12e année, notre espoir étant que nous verrons une augmentation du pourcentage d'élèves terminant le secondaire. Étant dans une communauté, vous savez que ça prend du temps. Êtes-vous de Tobique?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Oui.

Mme Cram : Du point de vue de la participation au postsecondaire, Tobique a un nombre élevé d'étudiants au niveau postsecondaire. Tobique a fait beaucoup d'efforts dans ce domaine et cela donne des résultats.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Certes, je le sais parfaitement mais certains de ces étudiants ne peuvent pas aller à ces endroits-là pour faire leurs études. Ils sont pauvres, ils n'ont pas de véhicule, on ne leur donne pas d'argent pour le transport, et cetera. Je sais qu'il leur appartient d'assurer leur transport. Toutefois, s'ils dépendent du bien-être social et doivent se nourrir, surtout en période de récession, ils n'en ont pas les moyens et ils finissent par décrocher.

Le président : J'aimerais poser une question rapide puisque nous parlons d'enseignement. Je crois comprendre que le ministère dépense 6 500 $ par étudiant alors que les

non-Aboriginal community spends close to $11,000 in some cases, but anywhere between $9,000 and $11,000. Is that an accurate picture of what is happening out there? Maybe Ms. Cram can answer that.

Ms. Cram: People use many different numbers in terms of comparing tuition rates and often use a per-student tuition rate when comparing a First Nations school and a provincial school. I am not familiar with the particular numbers that you used, senator, but I would say that it is a complex issue and one that we are working on to try to understand the differences.

Provincial schools differ among school boards in terms of the per-student cost, and so do provinces. Differences occur between provinces and within provinces.

We have to look at the comparator on a school-board-by-school-board basis across the country. We do not have all of that data. Different numbers are at play. For example, in our discussions with the First Nations Education Steering Committee in British Columbia, they say they have a shortfall of X amount. We recognize that there are differences in tuition rates, and we need to study those differences.

The Chair: I believe that the figure that I have came from the Auditor General's department. I will not belabour the point, but it would be good if you could get back to the committee through the clerk. I believe, as I am sure many of my colleagues believe, that the only way out of this morass that we are in is through education.

Senator Brazeau: Thank you for sharing some of your time to be with us this evening. It is nice to see all of you, but a couple of you in particular. I have worked with some individuals in my previous capacities.

For the benefit of the committee, would you describe how on-reserve communities receive their funding, in terms of core funding, and whether the funding formula is based on per capita?

I am obviously aware of the mandate of the department. It was stated in the presentation that there is oversight of band elections and other governance issues on-reserve, but is there, for example, a report card mechanism that the department uses to look into the issue of accountability?

We know that money is being spent on-reserve for different programs — for capacity, governance, et cetera — but is there a mechanism that you utilize to see if the money that is going to the communities is actually reaching out and getting into the hands of the people with needs or being spent on the programs that it is supposed to be spent on?

Many questions have been raised surrounding issues of accountability. I have had the privilege in my previous role, and for many years, to consult with many grassroots Aboriginal peoples across the country. The number one theme that surfaces is lack of accountability.

communautés non autochtones dépensent quelque chose comme 11 000 $ dans certains cas, mais en tout cas une somme se situant entre 9 000 et 11 000 $. Est-ce que mes chiffres sont exacts? Mme Cram peut peut-être répondre.

Mme Cram : Les gens utilisent beaucoup de chiffres différents pour comparer les frais de scolarité et utilisent souvent les frais de scolarité par étudiant pour comparer une école des Premières nations à une école provinciale. Je ne connais pas les chiffres que vous venez d'utiliser, sénateur, mais je dois dire que c'est une question complexe et que nous travaillons là-dessus pour essayer de comprendre les différences.

Les écoles provinciales diffèrent parmi les conseils scolaires du point de vue du coût par étudiant, tout comme les provinces. Il y a des différences entre les provinces et à l'intérieur des provinces.

Il faut voir le comparateur de conseil scolaire à conseil scolaire à l'échelle du pays. Nous n'avons pas toutes les données. Il y a des chiffres différents en jeu. Par exemple, dans nos discussions avec le First Nations Education Steering Committee en Colombie-Britannique, ils disent qu'il manque une somme X. Nous convenons qu'il y a des différences dans les frais de scolarité et nous devons étudier ces différences.

Le président : Je pense que le chiffre que j'ai vient du ministère du vérificateur général. Je n'insiste pas sur ce point mais il serait bon que vous puissiez nous donner l'information par le truchement du greffier. Je crois, et je suis sûr que beaucoup de mes collègues le croient aussi, que la seule solution pour sortir de ce bourbier, c'est l'enseignement.

Le sénateur Brazeau : Merci d'être venus passer un peu de temps avec nous ce soir. C'est un plaisir de vous rencontrer tous et toutes, et certains d'entre vous en particulier. J'ai travaillé avec plusieurs d'entre vous dans mes fonctions antérieures.

Pour l'information du comité, pourriez-vous décrire comment les collectivités des réserves reçoivent leur financement, en ce qui concerne le financement de base, et si la formule de financement est une formule par habitant?

Je connais évidemment le mandat du ministère. On a dit dans l'exposé qu'il y a une supervision des élections des bandes et d'autres questions de gouvernance dans les réserves mais y a-t-il par exemple un mécanisme d'évaluation qu'utilise le ministère pour se pencher sur la question de la reddition de comptes?

Nous savons que de l'argent est dépensé dans les réserves pour différents programmes, pour la capacité, la gouvernance, et cetera, mais y a-t-il un mécanisme que vous utilisez pour voir si l'argent qui va dans les collectivités arrive réellement dans les mains des gens qui ont des besoins ou s'il est dépensé pour les programmes pour lesquels il est censé être dépensé?

On a posé beaucoup de questions sur la reddition de comptes. J'ai eu le privilège, dans mes fonctions antérieures, de consulter des autochtones de tout le pays. Le thème numéro un qui ressort continuellement est l'absence de reddition de comptes.

I would like to know from you and from the department if there is a mechanism that reports on what is going well and what is not going well. If there are such reports, could we have copies of them? If there are no such reports, why do they not exist?

Mr. Watson: Perhaps I can speak to the second set of questions, and my colleague might jump in on both those and the earlier question about the support funding to bands.

In regard to the accountability mechanism, we get into two sets of discussions. One set of discussions is that the federal government should not be interfering in the accountability between First Nation leaders and those who elect them; and that part of a community's ability to make its own decisions includes the ability to decide who should be its leaders, the ability to decide whether or not they have done a good enough job to continue being elected and to make the judgement about whether or not the right decisions about the use of resources were made.

That is very important because at one level, if we build up the relationship between the federal government and First Nations governments so exclusively that there is not a role for those who elect within a First Nation to hold their leadership to account, we do everyone a disservice if we go too far down that route. At the same time, we are very cognizant of the fact that what we are dealing with here are public monies, and there needs to be accountability for that. The chair mentioned earlier the Auditor General. The Auditor General has actually commented on us a number of times in this regard. One of the series of comments has talked about the fact that sometimes we exact too many sets of reports and accounts from First Nations.

The secret is in ensuring that we get it right. That fundamental relationship of accountability between the electors and the elected is something that we need to encourage and that certainly we would want to support, but we are not the dominant player. It really is the electors and the elected. At the same time, we have audit requirements in all of our funding agreements that I am aware of. We do evaluations of all the programs that we run. The documents that come out of our evaluation and audit processes are public, generally speaking, except in the rarest of circumstances. Those are available on our website for many of the programs we run.

If you looked at the education programs, you would be able to find the reports there. It is, though, an area where people are very engaged, and when they are engaged, they have many questions, which is a good thing. The more people push, the more people question; the more information that people have and are seeking, the more they will make a difference. One of the things I firmly believe is that 30 engaged parents in a community who are unhappy with the way things are going on will do far more to change that community than 500 people added to the roles of INAC. That is something we need to ensure that we support in this process without interfering inappropriately in that relationship.

J'aimerais savoir, de vous et du ministère, s'il y a un mécanisme permettant de savoir ce qui marche bien et ce qui ne marche pas. S'il existe de tels rapports, pourrions-nous les obtenir? S'il n'en existe pas, pourquoi?

M. Watson : Je peux peut-être répondre à la deuxième série de questions et ma collègue pourra compléter mes réponses et répondre également à la première question concernant le financement des bandes.

En ce qui concerne le mécanisme de reddition de comptes, nous participons à deux séries de discussions. La première série de discussions porte sur le fait que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir dans la reddition de comptes entre les dirigeants des Premières nations et ceux qui les élisent, et sur le fait que la possibilité pour une collectivité de prendre ses propres décisions suppose la possibilité de choisir ses dirigeants, la possibilité de décider s'ils ont fait un bon travail ou non et de porter un jugement sur les décisions prises au sujet de l'utilisation des ressources.

C'est très important car, à un certain niveau, si nous bâtissons la relation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des Premières nations de manière tellement exclusive qu'on ne laisse à ceux qui élisent les dirigeants des Premières nations aucune possibilité de les obliger à rendre compte de leur action, nous ne rendons service à personne en allant dans cette voie. Cela dit, nous sommes parfaitement conscients du fait que nous parlons ici de deniers publics et qu'il est nécessaire d'assurer une reddition de comptes dans ce contexte. Le président parlait tout à l'heure de la vérificatrice générale qui nous a déjà adressé des commentaires à plusieurs reprises à ce sujet. Elle a notamment parlé du fait que nous exigeons parfois trop de rapports et de reddition de comptes des Premières nations.

Le secret est de trouver la bonne formule. La relation fondamentale de reddition de comptes entre les électeurs et les élus est une chose que nous devons encourager et que nous souhaitons certainement appuyer, mais nous ne sommes pas l'acteur prédominant. Ce sont en réalité les électeurs et les élus, mais il n'empêche que nous avons des exigences de vérification dans toutes nos ententes de financement, à ma connaissance. Nous évaluons tous les programmes que nous gérons. Les documents résultant de notre évaluation et des processus de vérification sont publics, généralement parlant, sauf dans les circonstances les plus rares. Pour bon nombre des programmes que nous gérons, ils sont disponibles sur notre site web.

Si vous consultez le lien relatif aux programmes d'enseignement, vous pourrez trouver ces rapports. C'est cependant un domaine dans lequel les gens sont très impliqués et, lorsqu'ils sont très impliqués, ils posent beaucoup de questions, ce qui est une bonne chose. Plus les gens poussent, plus ils posent de questions; plus ils obtiennent d'information, plus ils jouent un rôle efficace. L'une des choses dont je suis fermement convaincu est que 30 parents actifs dans une collectivité qui sont insatisfaits de la manière dont les choses avancent feront beaucoup plus pour changer cette collectivité que 500 personnes ajoutées aux listes d'AINC. Nous devons donc nous assurer que nous appuyons ce processus sans nous ingérer de manière inappropriée dans cette relation.

Ms. Cram: In terms of how funding is done and whether it is done on a per capita basis, different programs are funded in different manners. I will use education as an example, kindergarten to Grade 12. It is funded based on the nominal roll, and that is how many children are attending the on-reserve school and how many are attending the provincial school, and it is based on an actual count of those children, which takes place usually in September of each year.

In terms of social assistance, a First Nation makes an estimate of the numbers it thinks it will have on social assistance rolls, and then they are actually reimbursed on the actuals on the provincial rates, so how many people actually are eligible for social assistance, and then the money is provided based on whatever that provincial rate is.

In terms of operating costs related to capital, it is based on the assets that need to be maintained, and the amounts are calculated on that basis.

It varies by program, and each program has its own budget management regime as to how the resources are provided. Resources go from headquarters to regions, and then from regions into individual First Nations agreements.

In terms of reporting, a national reporting guide indicates what reports are required for each of the program areas, and it also specifies what is required in the way of an annual audit, which I think is required as of July 30 of each year.

Senator Brazeau: I have to agree with my colleague Senator Lovelace Nicholas' point. I am fully aware of the Auditor General's statements over the last few years that First Nations are over-reporting, but I think you will agree that sending a report to the department does not mean that money is being spent where it is supposed to be spent.

Having said that, I agree and stress the point that we know that a lot of money is going into different programs and services for the benefit of people living on-reserve and other areas., but there does not seem to be a mechanism that allows Canadians to see what is working, what is not working and what should be done in a case that is not working. I take your point that you do not want to seem to meddle or interfere in the band's affairs. However, at the same time, I certainly would not want, as soon as the cheque is cut and sent to a reserve, the oversight to somehow end and the department wash its hands clean of whatever may or may not happen. That is the kind of reporting I would like to see from the department to indicate to Canadians what is working, what is not and what should be done about things in areas where it is not working.

Mr. Watson: I agree fully, senator. Simply because someone provides a report does not necessarily prove that things are good, bad or indifferent. The providing of reports is an important

Mme Cram : En ce qui concerne la manière dont le financement se fait et la question de savoir si c'est par habitant, différents programmes sont financés de manière différente. Prenons l'enseignement comme exemple, de la maternelle à la 12e année. C'est financé sur la base de la liste nominative, c'est-à-dire du nombre d'enfants inscrits dans les écoles des réserves et du nombre d'enfants suivant des cours dans les écoles provinciales, et c'est basé sur le décompte réel de ces enfants, lequel se fait généralement en septembre de chaque année.

Pour ce qui est de l'assistance sociale, la Première nation fait une estimation du nombre de personnes qui figureront sur les listes d'assistance sociale, à son avis, et ses dépenses réelles sont ensuite remboursées en fonction des taux provinciaux, c'est-à-dire du nombre de personnes effectivement admissibles à l'assistance sociale, et l'argent est ensuite fourni sur la base de ce taux provincial, quel qu'il soit.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation reliées au capital, c'est basé sur les immobilisations qui ont besoin d'être entretenues, et les montants sont calculés sur cette base.

Cela varie donc d'un programme à l'autre et chaque programme a son propre régime de gestion du budget en ce qui concerne les ressources fournies. Les ressources vont de l'administration centrale aux régions puis des régions aux ententes individuelles avec les Premières nations.

En ce qui concerne les rapports, un guide national indique quels rapports sont exigés pour chaque domaine de programme, ainsi que ce qui est exigé en matière de vérification annuelle, ce qui doit se faire, je pense, le 30 juillet de chaque année.

Le sénateur Brazeau : Je tiens à dire que je suis d'accord avec ma collègue, le sénateur Lovelace Nicholas. Je suis parfaitement au courant du fait que la vérificatrice générale a dit au cours des années que les Premières nations produisent trop de rapports, mais je pense que vous conviendrez qu'envoyer un rapport au ministère ne signifie pas que l'argent est dépensé comme il était censé l'être.

Cela dit, j'insiste sur le fait que nous savons que beaucoup d'argent est consacré à différents programmes et services dans l'intérêt des gens vivant dans les réserves et dans d'autres régions mais qu'il ne semble pas y avoir de mécanismes permettant aux Canadiens de savoir ce qui marche, ce qui ne marche pas et ce qu'il faudrait faire pour ce qui ne marche pas. Je comprends bien votre argument que vous ne voulez pas donner l'impression de vous ingérer dans les affaires des bandes. Toutefois, je ne voudrais certainement pas non plus que toute supervision cesse dès qu'un chèque est envoyé dans une réserve et que le ministère se lave les mains de ce qui arrive ensuite. Voilà le genre de rapports que j'aimerais obtenir du ministère, afin de d'indiquer aux Canadiens ce qui marche, ce qui ne marche pas et ce qu'il conviendrait de faire au sujet de ce qui ne marche pas.

M. Watson : Je suis parfaitement d'accord avec vous, sénateur. Le simple fait que quelqu'un produise un rapport ne prouve pas nécessairement que la situation soit bonne, mauvaise ou

element because they are public and available for members of the First Nation, parliamentarians and others to see and use.

We also do much by way of evaluation and audit. The reports come up on those programs throughout the year. Every year, we do review a component of our programs and services such that over time we get 100 per cent coverage there, and those evaluations and audits are done with a fair bit of rigour and often involving outside players looking at these things. They offer a fairly candid view of how things are or are not working. Again, the results of those are publicly available, and certainly I would be happy to give you some examples if that would be of interest.

Senator Sibbeston: In relation to the matter of accountability that Senator Brazeau has raised, recently *The Globe and Mail* had a report about documents that apparently exist within INAC that deal with some initiative dealing with governance and accountability. The minister was asked questions in the House of Commons, and he denied any knowledge. That is conceivable because he may not be aware of the workings within the department. You obviously work at levels that you ought to be aware of any such documentation and initiatives that are being undertaken by the department. Can you tell us about these documents, verify that they do exist and that there are some initiatives with respect to the area of governance and accountability?

Mr. Watson: The minister's statements on this that I have read talked about the fact that there was nothing secret. I think that was the comment that he said. He talked about meetings that have taken place in the past in Manitoba and another meeting that was taking place later this week in Atlantic Canada. I am aware that there are reports of documents attributed to the department. I do not know exactly what those documents are, obviously, so I have not seen what it is that he is referring to.

The minister's statements on that point stand for themselves. I recall them as being that there was nothing secret. Issues related to governance were talked about with First Nations in Manitoba and with First Nations in Atlantic Canada. Those discussions were the furthest thing from secret. They were with First Nations involved there. That is all I can recall of the minister's statements at this point in time, and I really would not be able to say anything more than that at this point.

Senator Sibbeston: Are you telling us the truth?

Mr. Watson: Absolutely, the truth to the best of my recollection of having seen the minister's statements.

The Chair: You have not seen the documents, correct? Documents have been circulated. I have not read them, but I saw some documents that related to this. I am surprised that you, Mr. Watson, would not know about them if they did exist. That is not to say they are secretive or anything like that, but just that someone in the department or somewhere has been looking at this particular subject.

indifférente. Produire des rapports est un élément important car ce sont des documents publics auxquels ont accès les membres des Premières nations, les parlementaires et l'ensemble de la population.

Nous effectuons également beaucoup d'évaluations et de vérifications. Des rapports sont publiés à ce sujet durant toute l'année. Chaque année, nous effectuons une révision d'un volet de nos programmes et services, ce qui nous permet de revoir la totalité au bout d'un certain temps, et ces évaluations et vérifications sont faites avec beaucoup de rigueur, souvent en faisant appel à des acteurs de l'extérieur. Elles permettent d'obtenir une image assez juste de ce qui marche ou ne marche pas. Je le répète, les résultats sont publics et je pourrais vous en donnez quelques exemples, si vous voulez.

Le sénateur Sibbeston : En ce qui concerne la question de reddition de comptes soulevée par le sénateur Brazeau, il y avait récemment dans le *Globe and Mail* un article au sujet de documents existant apparemment à AINC au sujet d'une certaine initiative relative à la gouvernance et à la responsabilité de gestion. Le ministre a été interrogé à ce sujet en Chambre et il a nié en avoir connaissance. C'est tout à fait concevable car il n'est peut-être pas au courant dans le détail de tout ce qui se fait au ministère. Vous travaillez à l'évidence à des niveaux auxquels vous devriez savoir si de tels documents existent et si de telles initiatives sont prises par le ministère. Que pouvez-vous nous dire au sujet de ces documents? Pouvez-vous vérifier s'ils existent et s'il y a des initiatives concernant la gouvernance et la responsabilité?

M. Watson : Les déclarations du ministre que j'ai lues à ce sujet portaient sur le fait qu'il n'y a rien de secret. Je crois que c'est ce qu'il a dit. Il a parlé de réunions qui se sont tenues dans le passé au Manitoba et d'une réunion qui se tiendra plus tard cette semaine dans la région de l'Atlantique. Je sais qu'on a parlé de certains documents attribués au ministère. Je ne sais pas exactement quels sont ces documents, bien sûr, et je n'ai pas vu ce à quoi il faisait référence.

Les déclarations du ministre à ce sujet sont claires. Je me souviens qu'il a dit qu'il n'y a rien de secret. On a parlé de gouvernance avec les Premières nations au Manitoba et dans la région de l'Atlantique. Ces discussions n'avaient absolument rien de secret, loin de là. C'est tout ce que je peux vous dire de mémoire au sujet des déclarations du ministre pour le moment et je ne peux vraiment rien dire de plus à ce sujet.

Le sénateur Sibbeston : Est-ce que vous nous dites la vérité?

M. Watson : Absolument, la vérité selon mon meilleur souvenir de ce que j'ai vu des déclarations du ministre.

Le président : Vous n'avez pas vu les documents, n'est-ce pas? Des documents ont été distribués. Je ne les ai pas lus mais j'ai vu certains documents qui concernaient cela. Je suis surpris que vous, M. Watson, ne sachiez pas s'ils existent. Cela ne veut pas dire qu'ils soient secrets mais simplement que quelqu'un, au ministère ou quelque part, s'est penché sur ce sujet particulier.

Mr. Watson: Just to be clear, a reporter says that he has some documents. He has not showed me those documents, so I cannot be sure what they are. However, as I recall from the minister's statements in this matter, I know there have been discussions in Manitoba and in Atlantic Canada with First Nations about a series of governance topics relating to those First Nations. That is the part that I know.

Senator Lang: Thanks for coming out this evening. Further to Senator Brazeau's questions, I want to follow up on the accountability a bit further.

We hear stories about money being allocated in good faith by the people of Canada through your department to the reserves across Canada, and then every now and again, we hear stories about outlandish expenditures or mis-expenditures, and then it goes away.

From the response that you gave to Senator Brazeau, I gather that perhaps you do an audit or financial review every now and again of one particular situation in one part of the country, but the balance is just this reporting aspect. We get this report, and we accept that the money is being spent where they say they are spending it. However, at the same time, in that same year, we might get a situation where maybe the housing money was not spent where it was supposed to be spent.

What will you do differently from what you have been doing in the past to have more accountability to ensure the money that the House of Commons votes and that you administer is being spent where it is supposed to be spent? Will you change your approach?

I want to go back a bit further. I am from the Yukon; I did almost 20 years in the legislature there. I saw the devolution, and we worked hard at the devolution of the responsibilities from the Department of Indian Affairs and Northern Development, but we did that in concert with taking on the responsibility with the Financial Administration Act, requirement for audits and those types of things. I would assume that if you are to devolve responsibility, which you say you are, to the various bands across the country, then, along with that, you would be asking for some accountability.

Mr. Watson: Absolutely. To paint a fuller picture, when we enter into an agreement to fund services, lengthy provisions deal with the reporting requirements for that. One relates to an audited financial statement every year for that particular First Nation and the money that it receives. An evaluation cycle of all the things that we do runs every five years, but an audit cycle also runs every three years. They run concurrently and are related to each other.

When complaints or questions arise, we also have the opportunity to do special audits or, in some cases, even forensic audits, if the allegations made are serious enough to warrant that type of look. I do not want to suggest that money goes out there on a haphazard basis, and people choose either to look at it or

M. Watson : Soyons clairs : un journaliste dit posséder certains documents. Il ne m'a pas montré ces documents et je ne sais donc pas de quoi il s'agit. Toutefois, si je me souviens bien des déclarations du ministre à ce sujet, je sais qu'il y a eu des discussions au Manitoba et dans la région de l'Atlantique avec des Premières nations au sujet d'une série de questions de gouvernance concernant ces Premières nations. Voilà ce que je sais.

Le sénateur Lang : Je vous remercie de votre présence. Pour rester sur le même sujet que le sénateur Brazeau, je vais moi aussi parler de reddition de comptes.

On entend parfois dire que des sommes sont attribuées de bonne foi par la population du Canada aux réserves du Canada, par le truchement de votre ministère, et on entend de temps à autre parler de dépenses extravagantes ou de dépenses malvenues, puis c'est oublié.

Considérant votre réponse au sénateur Brazeau, je crois comprendre que vous faites peut-être une vérification ou une analyse financière de temps à autre sur telle ou telle situation dans une région donnée du pays mais que, pour le reste, il n'y a que ces rapports. Nous obtenons les rapports, nous acceptons que l'argent a été dépensé là où les auteurs disent qu'il l'a été mais, en même temps, la même année, nous pouvons découvrir une situation dans laquelle, par exemple, l'argent prévu pour le logement n'a pas été dépensé là où il était censé être dépensé.

Que ferez-vous différemment de ce que vous avez fait dans le passé pour obtenir plus de reddition de comptes afin de garantir que l'argent qui est approuvé par la Chambre des communes et que vous gérez est dépensé là où il est censé l'être? Allez-vous changer votre approche?

Je vais un peu plus loin. Je suis du Yukon et j'ai passé près de 20 ans à l'assemblée législative du territoire. J'ai vu la dévolution et nous avons beaucoup travaillé pour assurer la dévolution des responsabilités du ministère des Affaires indiennes et du Nord mais nous l'avons fait en veillant à assumer la responsabilité dans le cadre de la Loi sur la gestion des finances publiques, c'est-à-dire en respectant les exigences de vérification et de contrôle. S'il doit y avoir une dévolution de responsabilités, comme vous le dites, aux diverses bandes du pays, je suppose que vous allez en même temps demander une certaine reddition de comptes.

M. Watson : Absolument. Pour vous donner une image plus complète de la situation, je dois vous dire que, lorsque nous passons une entente de financement de services, il y a aussi de longues dispositions concernant les exigences de rapport. Par exemple, nous exigeons de la Première nation concernée des états financiers vérifiés chaque année au sujet de l'argent qu'elle reçoit. Il y a aussi un cycle d'évaluation de cinq ans de toutes les choses que nous faisons et un cycle de vérification de trois ans. Ces procédures courent en même temps et sont reliées l'une à l'autre.

S'il y a des plaintes ou des questions, nous avons aussi la possibilité de faire des vérifications spéciales et même, dans certains cas, des vérifications judiciaires, si les allégations sont suffisamment graves pour justifier ce type d'examen. Je ne voudrais pas vous donner l'impression que l'argent est donné

not. In fact, in every agreement we have, there are detailed reporting provisions and mechanisms, many of which revolve around audited financial statements of the parties involved.

Senator Lang: For example, if I went on your website and went to a certain First Nation's financial statements, would I be able to see what the chief was getting paid, what the administration was getting paid, how much money was going to education, et cetera? Would it be the same as if you looked at the books of a municipal council?

Mr. Watson: I do not believe you can go on our departmental website and find each First Nation on that front. You can certainly find our audits and evaluations of programs.

Some First Nations publish and make information available to all their members in quite a fine level of detail in terms of the expenditures. Perhaps my colleague can help me out, but I do not believe information is available for the 600 or so First Nations down to the last level of detail for their individual audit and statements.

Where we have contribution agreements, we have reporting mechanisms in them where people provide us with those reports.

Senator Peterson: With your indulgence, I would like to refer back to an matter that we dealt with in December of 2006. We tabled a document called *Negotiations or Confrontation: It's Canada's Choice*.

One of the major recommendations was the establishment of an independent body for resolving specific claims through a cooperative effort by First Nations in Canada.

You make reference in your report here about a specific claims tribunal. I just received a nice document today stating "a new beginning." Is this tribunal in place? Do we know who the people are and their contact points?

Mr. Watson: The one colleague of ours that I mentioned earlier whom we did not bring this evening is exactly the colleague who would be best placed to answer that question. Perhaps I could ask your indulgence to get back to you with written information. I do not have the specific details.

Senator Peterson: Yes, please. You can send that to the clerk.

In May 2008, we tabled another document entitled *Honouring the Spirit of Modern Treaties: Closing the Loopholes*. One of the major recommendations was that the Clerk of the Privy Council take immediate steps to establish the senior level working group and to include officials from Treasury Board of Canada Secretariat, Privy Council Office, Department of Finance

n'importe comment et que les gens peuvent en faire ce qu'ils veulent. En fait, il y a dans chaque entente que nous signons des dispositions détaillées et des mécanismes de rapport dont beaucoup tournent autour des états financiers vérifiés des parties concernées.

Le sénateur Lang : Par exemple, si je consultais votre site web pour lire les états financiers d'une Première nation donnée, pourrais-je y voir combien le chef a été payé, combien l'administration a été payée, combien d'argent a été consacré à l'enseignement, et cetera.? Est-ce que ce serait la même chose que si j'examinais les livres d'un conseil municipal?

M. Watson : Je ne pense pas que vous puissiez aller sur notre site web ministériel pour trouver chaque Première nation sur ce front. Vous pourrez certainement trouver nos vérifications et nos évaluations des programmes.

Certaines Premières nations publient des informations très détaillées à l'intention de tous leurs membres au sujet des dépenses. Ma collègue peut peut-être m'aider mais je ne pense pas que des informations soient disponibles pour les 600 Premières nations, à peu près, jusqu'au dernier niveau de détail des vérifications et des états financiers.

Quand nous avons des ententes de contribution, elles comprennent des mécanismes de rapport en vertu desquels les gens nous fournissent ces rapports.

Le sénateur Peterson : Si vous le permettez, je voudrais revenir à une question dont nous avions traité en décembre 2006. Nous avons déposé un document intitulé *Négociations ou affrontements : le Canada a un choix à faire*.

L'une des principales recommandations concernait la mise sur pied d'un organisme indépendant pour résoudre les revendications particulières dans le cadre d'un effort de coopération des Premières nations du Canada.

Dans votre propre rapport, ici, vous parlez d'un tribunal des revendications particulières. Je viens juste de recevoir un beau document intitulé « Un nouveau départ ». Ce tribunal existe-t-il? Savons-nous qui en sont les membres et quelles sont leurs coordonnées?

M. Watson : Le collègue dont j'ai parlé tout à l'heure et qui ne nous accompagne pas ce soir est précisément celui qui serait le mieux placé pour répondre à cette question. Puis-je vous demander l'autorisation de vous envoyer une réponse par écrit? Je n'ai pas les détails nécessaires pour vous répondre.

Le sénateur Peterson : Oui. Vous pouvez envoyer ça au greffier.

En mai 2008, nous avons déposé un autre rapport intitulé *Respecter l'esprit des traités modernes : éliminer les échappatoires*, dont l'une des principales recommandations était que le greffier du Conseil privé prenne immédiatement des mesures pour mettre sur pied un groupe de travail de haut niveau composé de fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, du Bureau du

Canada, senior officials from Indian and Northern Affairs Canada and all their departments and treaties to establish a comprehensive land claims tribunal.

How are we doing on that? Do we have that?

Mr. Watson: No, that is not in place at this point in time. My colleague who is responsible for the treaty negotiations side would be a good person to get into those details. Certainly that tribunal that you referred to in that report is not established at this point in time.

Senator Peterson: Tight time limits were put on the establishment of that tribunal. Possibly you could follow that up and give the information to the clerk as well.

I have a final question on the budgeting. Is it global budgeting that you do, or do you break it down by function and individual area, namely, breakouts?

Ms. Cram: In terms of the funding to a First Nation, it is by individual aspect. An amount would be included for kindergarten to Grade 12 education, for post-secondary and for social assistance. It would be enumerated.

Different First Nations operate under different financing instruments. Some are on multi-years, where they have more flexibility to move the money between categories; others are on annual funding agreements.

Senator Peterson: With respect to your Arctic initiative and what you are doing there, is that new money?

Ms. Labonté: Much of it has been announced in previous budgets. However, most of it is new money that has been announced since 2007, in the last two or three budgets.

Senator Peterson: It is not taken out of your existing budget. I presume this whole Arctic sovereignty issue is collaborative; it is not just you. You must be working with many departments.

Ms. Labonté: Yes, absolutely. Much of it is through National Defence, such as the patrol ships, and the icebreakers is the Canadian Coast Guard. Therefore, a lot of the big dollars have gone to other departments, indeed.

Our minister is the champion for the overall framework, but we are not the recipients of all the initiatives or responsible to deliver on all of them. We just maintain stewardship over the overall framework.

Senator Peterson: You do not feel you are being short changed. That is, you are not carrying an inordinate part of the load out of your existing budget.

Ms. Labonté: No, I guess not.

Conseil privé et du ministère des Finances, ainsi que de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et de tous les autres ministères et organismes exerçant des responsabilités dans le cadre des traités, afin d'établir un tribunal des revendications territoriales globales.

Où en est-on à ce sujet? Le tribunal existe-t-il?

M. Watson : Non, ce tribunal n'existe pas encore pour le moment. Ma collègue qui s'occupe des négociations des traités serait bien placée pour vous répondre en détail. Cela dit, il est clair que le tribunal dont vous parliez dans ce rapport n'a pas été constitué à l'heure où je vous parle.

Le sénateur Peterson : Une date limite précise avait été fixée pour la création de ce tribunal. Pourriez-vous faire également le suivi de cette question et envoyer l'information voulue au greffier?

Ma dernière question concerne la budgétisation. Faites-vous une budgétisation globale ou dressez-vous des budgets ventilés par fonction et par domaine d'activité?

Mme Cram : En termes de financement d'une Première nation, c'est par aspect individuel. Une somme serait incluse pour l'enseignement de la maternelle à la 12e année, pour l'enseignement postsecondaire et pour l'assistance sociale. Ce serait détaillé.

Les Premières nations fonctionnent avec des instruments de financement différents. Il s'agit dans certains cas de financement pluriannuel, ce qui leur donne plus de marge de manœuvre pour transférer des sommes d'une catégorie à une autre. Dans d'autres cas, il s'agit d'ententes de financement annuelles.

Le sénateur Peterson : En ce qui concerne votre initiative de l'Arctique et ce que vous faites là-bas, s'agit-il d'argent frais?

Mme Labonté : Une bonne partie a été annoncée dans des budgets précédents. Toutefois, la majeure partie concerne de l'argent frais qui a été annoncé depuis 2007, dans les deux ou trois derniers budgets.

Le sénateur Peterson : Ça ne vient pas de votre budget actuel. Je présume que toute cette question de souveraineté de l'Arctique appelle une collaboration. Ce n'est pas vous seulement. Vous devez collaborer avec de nombreux ministères.

Mme Labonté : Absolument. Cela se fait surtout avec la Défense nationale, par exemple pour les navires de patrouille, et avec la Garde côtière canadienne, pour les brise-glaces. De ce fait, beaucoup de gros dollars sont allés dans d'autres ministères, en effet.

Notre ministre pilote le dossier de manière générale mais nous ne sommes pas les destinataires de toutes les initiatives et nous n'avons pas la responsabilité de leur prestation à toutes. Nous assurons simplement la supervision du cadre global.

Le sénateur Peterson : Vous n'avez pas le sentiment d'être les parents pauvres dans toute cette affaire? Autrement dit, vous n'assumez pas une part excessive de la charge de travail, à même votre propre budget?

Mme Labonté : Non, je ne crois pas.

Senator Dyck: I will follow up on the idea of the interdepartmental coordination for the Northern Strategy.

During our reports and hearings with regard to specific land claims, time and again we heard about the lack of coordination between various departments with respect to First Nations issues on land claims. Part of the strategy was to improve that, yet you are telling us that that has been done for the Northern Strategy and that our minister is the champion for this. Could he champion the older issues as well? It seems as though this strategy has taken priority. I think in every department you have priorities.

Would you consider that a possibility, namely, that the same type of framework that you have developed for the Northern Strategy in terms of interdepartmental communication can be used for areas such as settling land claims and treaties?

Mr. Watson: The department has an entire group that is dedicated to the issue, not only of negotiating treaties — which, by definition, involves a broad range of federal departments dealing with everything from fisheries to harbour issues to sometimes natural resource questions, others from a full range of federal departments — but in addition to the work that is done coordinating the negotiations, an entire group is there for the purposes of dealing with land claim implementation issues. The role that they play is very much around coordinating those other departments. That group has been in place for quite some time. There is no doubt that it is a challenge, in large part because of the breadth of the relationship that arises out of claims.

Many things need to be done in a specific time frame to deal with title issues, legal interests and so on, but also some longer-term relationship management issues that are important going well into the future. Many departments are involved in that, and we have a group within INAC that is specifically dedicated to doing exactly that type of thing.

In addition to that, we have also created a forum, at a very senior level, of assistant deputy ministers from a number of affected departments that come together to talk about the bigger questions on areas that are working well and areas that might need more effort. That is a useful tool that will help push along those areas where people run into challenges and perhaps can use a bit of extra assistance moving things forward.

Certainly structures are very much in place to do those types of things. There are those who would say that they wish we came to different conclusions from time to time and those who wish we came to those conclusions more quickly. However, at the same time, the structures are in place and are designed to do exactly what you describe.

Le sénateur Dyck : Je voudrais continuer sur cette notion de coordination interministérielle de la Stratégie pour le Nord.

Lors de nos audiences au sujet de revendications territoriales particulières, nous n'avons cessé d'entendre parler d'un manque de coordination entre les différents ministères en ce qui concerne les préoccupations des Premières nations sur les revendications territoriales. Le but de la stratégie était en partie d'améliorer cette situation et vous nous dites que cela s'est fait au sujet de la Stratégie pour le Nord dont notre ministre est le champion pangouvernemental. Pourrait-il également être le champion d'autres dossiers? J'ai l'impression que cette stratégie est devenue absolument prioritaire mais je pense que chaque ministère a ses propres priorités.

Envisageriez-vous cela comme possibilité, c'est-à-dire que le type de politique- cadre que vous avez formulée avec la Stratégie pour le Nord, en termes de communication interministérielle, pourrait s'appliquer aussi dans d'autres domaines, comme les revendications territoriales et les traités?

M. Watson : Le ministère a mis sur pied un groupe qui se consacre totalement à cette question, pas seulement à la négociation de traités, ce qui, par définition, implique un large éventail de ministères fédéraux traitant de domaines aussi variés que les pêches, les ports et, parfois, les ressources naturelles. En plus du travail de coordination des négociations, tout un groupe existe pour régler les questions de mise en œuvre des revendications territoriales. Son rôle est surtout un rôle de coordination avec les autres ministères. Ce groupe existe depuis déjà pas mal de temps. Certes, c'est un gros défi, en grande mesure à cause de la portée très vaste de la relation qui émane des revendications.

Beaucoup de choses doivent se faire avec des dates limites très précises pour régler des questions de titres fonciers, d'intérêts juridiques, et cetera, mais il y a aussi des questions de gestion à long terme des relations, qui sont importantes pour l'avenir. Beaucoup de ministères ont leur mot à dire à ce sujet et nous avons à AINC un groupe qui se consacre spécialement à faire exactement ce genre de chose.

En outre, nous avons aussi créé une tribune, de très haut niveau, de sous-ministres adjoints des différents ministères concernés qui se réunissent pour parler des questions globales sur les choses qui marchent bien et sur celles qui pourraient exiger plus d'efforts. C'est un mécanisme utile qui permettra de faire avancer les choses lorsque les gens font face à des difficultés et que l'obtention d'un peu d'aide supplémentaire permettrait de les débloquer.

On a donc certainement mis en place des structures pour faire ce genre de choses. D'aucuns diront peut-être qu'ils auraient préféré que nous parvenions à des conclusions différentes de temps à autre, et d'autres, qu'on parvienne plus rapidement aux conclusions. Toutefois, les structures sont en place et elles existent précisément pour faire exactement ce que vous décrivez.

Senator Dyck: I am happy to hear that you believe you have those structures. Certainly, when we had the hearings, it did not sound as though things were moving along in a timely fashion. Perhaps there are other things that you have initiated that will speed that process along.

In your deck of materials, you have INAC's mandate. It is a noble one in that it may be somewhat nebulous. Who defines the mandate? Where does this come from; does it develop internally? Was there legislation that tells you what to do? Did it come from the minister?

Mr. Watson: This is an internally developed mandate. It has been in place for some years now. It was developed within the department.

Senator Dyck: I would suspect that probably Joe or Josephine citizen, myself included, would think that the mandate of INAC, to some extent, is controlled by the Indian Act — you also say that you respond to 60 other acts — and that the mandate should be, to some extent, defined by those pieces of legislation.

Mr. Watson: That is at the core of a large piece of what we do. In addition to that, however, we do many other pieces above and beyond the Indian Act. For example, the work on land claims agreements and self-government agreements are not something out of the Indian Act in and of itself.

Senator Dyck: That was my next question.

Mr. Watson: There would be any number of pieces of reconciliation that, it would be fair to say, are not borne in the Indian Act. They come from a different place.

Between the mandate and our mission statement, we need to be mindful of carrying out the obligations we have under the Indian Act, but we are cognizant as well that there are other things we are trying to do.

Senator Dyck: With regard to negotiating land claims and treaties, coming from Saskatchewan, First Nations in Saskatchewan would argue that the treaties were not negotiated with INAC; they were negotiated with the Crown. There may be some dispute as to whether your mandate is to do that or not. It could be that your mandate is more in terms of implementation of something that is negotiated by two nations as opposed to a nation going to a federal departmental agency.

Mr. Watson: Treaties are between the Crown and First Nations, and the Crown is expressed in many different ways, not only through INAC; I agree completely. Many other departments are involved. At the same time, the principle voice for the Government of Canada or the Federal Crown in that instance goes through INAC.

However, to go back to your previous question, that makes it part of our responsibility, then, to bring in other players. To be very clear, in many cases, it is not a particular challenge to get

Le sénateur Dyck : Je suis heureux de vous entendre dire que vous croyez avoir ces structures. Je peux vous dire que, lorsque nous tenions les audiences, nous n'avions pas l'impression que les choses avançaient de manière satisfaisante. Vous avez peut-être pris depuis d'autres mesures qui ont permis d'accélérer le processus.

Dans vos diapositives, vous avez présenté le mandat d'AINC, qui est certainement très noble mais me semble un peu nébuleux. Qui définit le mandat? D'où vient-il? Est-ce un mandat interne? Existe-t-il une loi vous disant quoi faire? Vient-il du ministre?

M. Watson : Ce mandat a été formulé par notre ministère. Il existe depuis plusieurs années déjà.

Le sénateur Dyck : Je soupçonne que l'homme ou la femme de la rue vous dirait, tout comme moi, que, dans une certaine mesure, le mandat d'AINC découle de la Loi sur les Indiens, même si vous dites que vous êtes également régis par 60 autres lois, et que ce mandat devrait dans une certaine mesure être défini par ces textes de loi.

M. Watson : C'est un élément fondamental de ce que nous faisons. En plus de ça, cependant, nous faisons beaucoup d'autres choses au-delà de la Loi sur les Indiens. Par exemple, le travail relatif aux ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale ne découle pas en soi de la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Dyck : C'était ce que j'allais vous demander.

M. Watson : Il y a toute une série d'éléments de réconciliation qui, je peux le dire, ne viennent pas de la Loi sur les Indiens. Ils viennent d'ailleurs.

Entre le mandat et notre énoncé de mission, nous devons veiller à nous acquitter des obligations qui nous incombent au titre de la Loi sur les Indiens, mais nous sommes également conscients qu'il y a d'autres choses que nous essayons de faire.

Le sénateur Dyck : En ce qui concerne la négociation des revendications territoriales et des traités, et puisque je viens de la Saskatchewan, les Premières nations de la Saskatchewan vous diraient que les traités n'ont pas été négociés avec AINC mais avec la Couronne. D'aucuns pourraient donc contester que votre mandat soit de faire ça. Ils pourraient dire que votre mandat est plus de mettre en application quelque chose qui a été négocié par deux nations plutôt que par une nation et un ministère fédéral.

M. Watson : Les traités ont été signés par la Couronne et les Premières nations et la Couronne s'exprime de nombreuses manières différentes, pas seulement par AINC, je suis complètement d'accord. Beaucoup d'autres ministères ont un rôle à jouer. Toutefois, la principale voix du gouvernement du Canada ou de la Couronne fédérale, dans ce cas, passe par AINC.

Pour revenir à votre question précédente, cela signifie aussi que notre responsabilité consiste à intégrer d'autres acteurs. Pour être tout à fait clair, je vous dirais que, dans bien des cas, les faire

them involved; many other players are actively involved in this field. They have been involved for some time, and they are very energetic in terms of their engagement in this area.

Senator Dyck: On your last page, you provide INAC's key initiatives. Under "empowering citizens and protecting the vulnerable," you list some legislative initiatives. To me, it is almost as though there is a blurring here between INAC and what has come through our parliamentary system. I do not believe INAC initiated the bill that removed section 67 from the Human Rights Act.

Mr. Watson: It was the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Senator Dyck: Maybe in this last session, but it had come through Parliament in a number of different forms before that. We had it in the Senate prior, but when the government was dissolved, it was reinitiated.

Mr. Watson: Certainly in the most recent rounds — and I am trying to remember if it was at the end of 2006 — it was the Minister of Indian Affairs and Northern Development that presented it then.

Senator Dyck: Yes.

Mr. Watson: In the past, for some 30 years many discussions have taken place about the importance of dealing with section 67, and, no doubt, other ministers in the past dealt with that. However, during the last few years, these have been projects of the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

Senator Dyck: One final question with regard to education. The 2 per cent cap that was put on funding in 1996, was that an INAC initiative?

Ms. Cram: The 2 per cent cap is not INAC per se; it is how we get funding. The government decides how much funding individual departments will get, and it comes in their budget. However, it is not INAC itself that imposed the 2 per cent cap. It comes from the money that we received.

Senator Dyck: Is it from Treasury Board?

Ms. Cram: I suppose the Department of Finance works on the budget. It comes from the budget itself.

Senator Dyck: Is there any way that you, then, can internally lobby for that? If you say you are promoting education, would you not want to do what you could internally to have that cap removed?

Ms. Cram: I would say that successive ministers of INAC have argued that the 2 per cent cap has not kept pace with the demographic growth or the cost. Repeated ministers and deputy ministers have made that point.

Senator Dyck: Did they make that point to the Minister of Finance?

participer n'est pas un gros défi. Beaucoup d'autres acteurs interviennent activement dans ce domaine. Ils le font depuis déjà longtemps et ils sont très énergiques en ce qui concerne leurs engagements dans ce domaine.

Le sénateur Dyck : À la dernière page, vous mentionnez les principales initiatives d'AINC. Au chapitre de l'habilitation des citoyens et de la protection des personnes vulnérables, vous indiquez plusieurs initiatives législatives. J'ai l'impression que cela indique que les frontières sont très floues entre AINC et ce qui sort de notre système parlementaire. À ma connaissance, ce n'est pas AINC qui est à l'origine du projet de loi ayant porté abrogation de l'article 67 de la Loi sur les droits de la personne.

M. Watson : C'était le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le sénateur Dyck : Peut-être bien durant la dernière législature mais cela avait été proposé sous plusieurs formes différentes par le parlement. Cela avait été proposé par le Sénat mais, lorsque le gouvernement a été dissous, c'est revenu sous une autre forme.

M. Watson : Je peux certainement dire que, lors des tentatives les plus récentes — et j'essaye de me souvenir si c'était fin 2006 — c'est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien qui avait présenté le projet.

Le sénateur Dyck : Oui.

M. Watson : Dans le passé, pendant une trentaine d'années, il y a eu beaucoup de débats sur la nécessité de régler cette question de l'article 67 et il ne fait aucun doute que d'autres ministres en ont été saisis auparavant. Toutefois, ces dernières années, il s'est toujours agi de projets du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le sénateur Dyck : Une dernière question concernant l'enseignement. Le plafond de 2 p. 100 imposé au financement en 1996 procédait-il d'une initiative d'AINC?

Mme Cram : Le plafond de 2 p. 100 ne vient pas d'AINC en soi. C'est comme ça que nous obtenons les fonds. C'est le gouvernement qui décide ce que chaque ministère recevra et c'est ce qui figure dans son budget. Toutefois, ce n'est pas AINC qui a imposé le plafond de 2 p. 100. Cela vient de l'argent que nous recevons.

Le sénateur Dyck : C'est le Conseil du Trésor?

Mme Cram : Je suppose que c'est le ministère des Finances. Ça vient du budget lui-même.

Le sénateur Dyck : Vous serait-il donc possible de faire du lobbying interne à ce sujet? Si vous dites que vous faites la promotion de l'enseignement, ne devriez-vous pas faire tout votre possible, sur le plan interne, pour éliminer ce plafond?

Mme Cram : Je peux vous dire que plusieurs ministres successifs d'AINC ont défendu l'idée que le plafond de 2 p. 100 ne correspond pas à la croissance démographique ni à la hausse des coûts. Divers ministres et sous-ministres ont avancé cet argument.

Le sénateur Dyck : L'ont-ils dit au ministre des Finances?

Ms. Cram: In various fora, yes.

Senator Dyck: I hope they keep it up. All the groups across Canada are saying that cap should be removed.

Senator Raine: Thank you all for being here tonight. I have found it very informative.

Listed under the things INAC does for First Nations, Metis and Inuit people is "works with federal departments on delivery of the Aboriginal agenda, see slide 7," which I looked at, "and supports Canada's international presence on indigenous issues." Can you explain how that works? As a Canadian, a proud Canadian, I have been very dismayed at the attacks being made by representatives from Canada in the international forums on Aboriginal issues — attacks against Canada.

Mr. Watson: One of the interesting terms I ran into a while ago and wondered what it meant was the term "intermestic." I had no idea what it meant at the time. The speaker went on to say that there are, in many cases, no longer international or domestic issues, that the Internet and communications and so on have meant that virtually all issues that we might have thought of as international before have some domestic play and vice versa.

Canada has been seen as a leader in many aspects of Aboriginal issues in many parts of the world for some time. Canada has been under criticism for work in the Aboriginal area also in many parts of the world for some period of time. There is a divergence of views out there.

There are cases where people on any number of fronts, not limited to Aboriginal but certainly within the Aboriginal realm, who are unhappy with decisions of governments in Canada have taken those issues to international forums. There are also cases of other governments around the world taking a look at Canada's record and offering their own comment on it, sometimes positive, sometimes negative. It is fair to say, a large number of delegations come to Canada every year looking to see how we do the work that we do, draw from that experience and bring it back to their countries.

We also recognize that we can learn many things from other parts around the world. Interesting things are happening in many other places around the world in relationships between indigenous people, as the term is often used in that context, and other populations there.

We ensure that people understand what the Government of Canada's position is on different issues. The biggest part of our work on the international front is actually sharing Canada's expertise and experience.

A couple of years ago, I was in Geneva, for example, talking to a group and showed on a map the size of the land claims that we have dealt with in Canada in relation to the size of Western Europe, and a few gasps were heard around the room. When

Mme Cram : Dans diverses tribunes, oui.

Le sénateur Dyck : J'espère qu'ils vont continuer. Tous les groupes affirment que ce plafond devrait être aboli.

Le sénateur Raine : Merci à tous de votre présence. Cette séance nous apprend beaucoup.

Dans la liste des choses que fait AINC pour les Premières nations, les Métis et les Inuits, vous dites que le ministère « collabore avec d'autres ministères fédéraux afin de mener à bien le Plan d'action pour les autochtones (voir la diapositive) » — j'ai lu cette diapositive — et « appuie la présence internationale du Canada en ce qui concerne les questions autochtones ». Pouvez-vous m'expliquer ce que ça signifie? En qualité de Canadien, et de fier Canadien, j'ai été très troublé par les attaques formulées par des représentants du Canada dans des tribunes internationales sur les questions autochtones — des attaques contre le Canada.

M. Watson : L'un des mots intéressants que j'ai découverts il y a quelque temps et dont je ne connaissais pas le sens est le mot anglais « intermestic ». Je n'avais aucune idée de ce que ça voulait dire. Son utilisateur a précisé ensuite qu'il n'y a plus aujourd'hui de questions purement internationales ou nationales, dans bien des cas, étant donné que l'Internet et les communications modernes font que pratiquement tout ce qu'on pourrait croire être d'intérêt international revêt également un caractère national, et vice versa.

Le Canada a été considéré comme un chef de file dans beaucoup de régions du monde en ce qui concerne les questions autochtones. Toutefois, il a aussi fait l'objet de critiques pour son action dans ce domaine. Il y a donc là une divergence d'opinions.

Il y a des cas où des gens de divers milieux, pas nécessairement des autochtones mais certainement aussi des milieux autochtones, qui sont insatisfaits des décisions prises par les gouvernements du Canada et ils les ont portées devant des tribunes internationales. Il y a aussi des cas où des gouvernements étrangers se sont penchés sur l'action du Canada et ont exprimé leur propre opinion, parfois positive, parfois négative. On peut certainement affirmer qu'un grand nombre de délégations viennent chaque année au Canada pour voir ce que nous faisons afin d'en tirer des leçons pour leur propre pays.

Nous reconnaissons aussi que nous pouvons apprendre beaucoup auprès des autres pays. Des choses intéressantes se font dans beaucoup d'autres régions du monde en ce qui concerne les relations entre les peuples indigènes, puisque c'est l'expression qu'on utilise souvent dans ce contexte, et les autres populations.

Notre souci est de veiller à ce que les gens comprennent la position du gouvernement du Canada sur les diverses questions. La plus grande partie de notre travail sur la scène internationale consiste en fait à partager le savoir-faire et l'expérience du Canada.

Il y a quelques années, par exemple, à Genève, je me suis adressé à un groupe à qui j'ai montré sur une carte de la taille des revendications territoriales que nous avons réglées au Canada, en la comparant à la taille de l'Europe occidentale, ce qui a suscité de

people understand the context in which we work and the things that we are doing here, they understand, too, quite frankly, the challenges that we have.

I take pride in the fact that when I go to these events and talk about some of the findings, which you would have heard in your statistical briefing the other day, that show some areas not working well at all, people say, "How can you be so open about such significant shortcomings?" On that front, we have always said that those are the areas we are trying to address, and there is no point in trying to hide them. The other point is that many things are actually going very well. One of the greatest enemies we can have of some of the possible successes out there is to concentrate solely on the shortcomings. Sometimes there is that aspect to many of the discussions.

Again, if I were to divide the international work we do into a couple of components, on the first instance it is really sharing the Canadian experience with a bunch of other players who are interested in learning what we have done, and then in other instances it is ensuring that the Government of Canada's position is clearly communicated and as well understood as possible where these issues come up.

Senator Sibbeston: With respect to the page on Canada's integrated Northern Strategy, I would say it looks good in terms of outlining what you consider the four pillars of the Northern Strategy. I appreciate that the Prime Minister in Budget 2007 stated that there would be an integrated Northern Strategy dealing with sovereignty and so on.

About 10 days ago in Yellowknife, I met with Premier Floyd Roland and had a good discussion with him in his office. I asked him what the most pressing issue is in the North. He said that a comprehensive Arctic strategy is needed. He recognized that the federal government was doing things. A recent discovery of the North has been taking place because of climate change, and now sovereignty. Southern Canada has an interest in the North, but it seems as if a southern approach is being taken to things northern. Premier Roland said that a northern-involved, northern-initiated effort is required to deal with a northern strategy. While the graph on page 3 looks really good — brown, green, darker green and blue — and looks as if you have everything covered, everything in hand, according to the head of the government in the North, it is not quite so good.

While there is emphasis on one aspect of the sovereignty issue in doing such things as building stronger patrol ships in the North, extending the boundaries for pollution and building a docking and refuelling facility in Nanisivik, these are really Ottawa things. These are really initiatives and ideas that have begun in Ottawa.

You must recognize the history of the North. Senator Lang and I have many years of experience dealing with legislatures in the North. Perhaps the largest single improvement or

nombreuses marques d'étonnement chez mes interlocuteurs. Lorsque les gens réalisent dans quel contexte nous travaillons et les choses que nous faisons ici, ils comprennent rapidement les défis que nous avons à relever.

Je suis fier de pouvoir dire que, lorsque je participe à de telles réunions et que je parle de certaines de nos constatations dont vous avez entendu parler lors de la séance d'information statistique de l'autre jour, lesquelles montrent que certaines choses ne marchent pas bien du tout, les gens me disent : « Mais comment pouvez-vous parler aussi franchement de faiblesses aussi importantes? » À ce sujet, nous avons toujours dit que ce sont des problèmes que nous essayons de régler et qu'il ne servirait à rien d'essayer de les cacher. L'autre chose qu'il faut ajouter est qu'il y a aussi beaucoup de choses qui marchent en réalité fort bien. L'une de nos plus grandes faiblesses serait en fait de nous concentrer uniquement sur nos faiblesses. Parfois, il faut aussi tenir compte de l'autre aspect dans nos discussions.

Je le répète, si je devais répartir notre travail international en plusieurs éléments, je dirais qu'il s'agit d'abord de partager l'expérience canadienne avec toutes sortes d'autres acteurs qui tiennent à apprendre ce que nous avons fait et, ensuite, de veiller à ce que la position du gouvernement du Canada soit clairement communiquée et soit aussi bien comprise que possible lorsque que ces questions sont soulevées.

Le sénateur Sibbeston : Si je reviens à la page consacrée à la Stratégie intégrée du Canada pour le Nord, je dois dire qu'elle présente bien ce que vous considérez en être les quatre piliers. J'apprécie que le premier ministre ait déclaré dans le budget de 2007 qu'il y aurait une Stratégie intégrée pour le Nord afin de traiter de questions telles que la souveraineté.

Il y a une dizaine de jours, à Yellowknife, j'ai rencontré le premier ministre Floyd Roland et nous avons eu une excellente discussion dans son bureau. Je lui ai demandé quel était le problème le plus pressant au Nord. Il m'a dit qu'une stratégie exhaustive pour l'Arctique est nécessaire. Il a admis que le gouvernement fédéral agit. Une récente découverte du Nord a été causée par le changement climatique et, maintenant, la souveraineté. Le Sud du Canada détient un intérêt à l'égard du Nord mais on a l'impression qu'on essaie d'appliquer une démarche du Sud aux problèmes particuliers du Nord. Le premier ministre Roland a dit qu'il faut un effort initié par le Nord et avec la participation du Nord pour appliquer une stratégie du Nord. Bien que le graphique de la page 3 soit très joli avec ses quatre couleurs — brun, vert, vert foncé et bleu — et qu'il donne l'impression que vous avez tout bien en mains, le chef du gouvernement du Nord pense que tout ne va pas si bien que ça.

Bien qu'on mette l'accent sur un aspect de la question de la souveraineté en faisant des choses telles que construire des navires de patrouille plus solides pour le Nord, élargir les frontières pour la pollution et bâtir des installations d'amarrage et d'avitaillement à Nanisivik, il s'agit là en fait de choses d'Ottawa. Ce sont des initiatives et des idées qui ont vu le jour à Ottawa.

Il faut que vous compreniez l'histoire du Nord. Le sénateur Lang et moi-même avons beaucoup d'années d'expérience avec les assemblées législatives du Nord. Le plus grand progrès qu'on a

advancement in the North is the growth of responsible government in the Yukon, Northwest Territories and the creation of Nunavut. These are amazing feats, particularly in places such as Nunavut. Without firing a harpoon and bow and arrow, a whole new jurisdiction is created where the Inuit are sovereign and are masters in their homeland, as it were. That is pretty significant.

It is clear to me that whatever the government in Ottawa does, and if you have any role in that, you ought to ensure that it is done from the northerners' point of view; it would work much better that way. When I was part of government in the North, we used to say that if the federal government had $100,000 and could build one or two houses with that, we in the North could do better than them. We could build four houses compared to what they could do. That is the history of responsible government in the North. We in the North can do all these little tasks much better than government from afar in Ottawa.

In the work you do, you ought to focus and recognize that decisions made about the North should be made by people of the North.

If you were to ask people in the North what they feel is the most critical, important thing that would benefit their lives and that would recognize sovereignty, the answer would be a MacKenzie Valley highway down the MacKenzie Valley right to Tuktoyaktuk. That would be the most significant advancement, to provide roads so that people would have better access, cheaper foods and open the areas to development. You would have an opportunity for Canadians to come south, drive north, go right to the Arctic Ocean and then drive back through the Yukon.

Do you think an idea such as that emanating from Ottawa could ever be made? I do not know. There is a suspicious and jaundiced eye on anything from Ottawa. That is the history of the people from the North, and you are part of it. What can you do to improve the situation in the North?

Ms. Labonté: Thank you, senator. It is true that some of the earlier investments of the Northern Strategy focused primarily on the sovereignty pillar. The sense was that this is a primordial responsibility of the federal government and that, from an international point of view, this was an area the government wanted to invest in first and foremost.

I mentioned in my opening remarks that the strategy is evergreen, and we are working on all the other pillars. There have been a number of other investments and initiatives, if not outright investments, to at least lay the foundation for better governance and improved economic, social and environmental development and protection.

Therefore, we are not finished with the strategy; it will be an ongoing exercise. We are in conversation with northerners on a number of the initiatives. Perhaps not all of the initiatives have

probablement fait dans le Nord a été l'épanouissement du gouvernement responsable au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, avec aussi la création du Nunavut. Ce sont là des choses remarquables, surtout dans des endroits comme le Nunavut. Sans que l'on ait eu besoin de lancer un seul harpon ou seule une flèche, toute une nouvelle juridiction s'est créée, dans laquelle les Inuits sont souverains et sont maîtres chez eux, si je peux m'exprimer ainsi. C'est tout à fait remarquable.

Il est clair à mes yeux que, quoi que fasse le gouvernement à Ottawa, et quel que puisse être votre rôle à cet égard, il vous incombe de veiller à ce que les choses soient faites du point de vue des gens du Nord. Ça marchera beaucoup mieux de cette manière. Quand je faisais partie du gouvernement du Nord, nous avions l'habitude de dire que si le gouvernement fédéral avait 100 000 $ et pouvait construire une ou deux maisons avec ça, nous-mêmes serions capables de faire mieux. Nous serions capables d'en construire quatre. Voilà quelle est l'histoire du gouvernement responsable dans le Nord. Nous, du Nord, pouvons faire ces petites choses bien mieux que le gouvernement très distant d'Ottawa.

Dans le travail que vous faites, vous devriez reconnaître que les décisions prises au sujet du Nord devraient être prises par les gens du Nord.

Si vous demandiez aux gens du Nord quelle est la chose la plus cruciale pour améliorer leur vie et pour reconnaître leur souveraineté, ils vous diraient que c'est la construction d'une autoroute dans la vallée du Mackenzie jusqu'à Tuktoyaktuk. Ce serait le progrès le plus important, construire des routes pour que les gens aient un meilleur accès, aient des aliments moins chers et puissent ouvrir de nouvelles régions au développement. Vous donneriez aux Canadiens du Sud la possibilité d'aller dans le Nord en automobile jusqu'à l'océan Arctique pour redescendre ensuite par le Yukon.

Croyez-vous qu'une idée comme celle-là, émanant d'Ottawa, pourrait ne jamais être réalisée? Je n'en sais rien. Tout ce qui vient d'Ottawa est perçu avec une certaine méfiance. C'est ça l'histoire des gens du Nord, et vous en faites partie. Que pouvez-vous faire pour améliorer la situation du Nord?

Mme Labonté : Merci, sénateur. Il est vrai que certains des premiers investissements de la Stratégie pour le Nord étaient essentiellement axés sur le pilier de la souveraineté. Cela s'explique par le fait qu'on estimait qu'il s'agissait d'une responsabilité primordiale du gouvernement fédéral et d'un domaine dans lequel, d'un point de vue international, le gouvernement tenait à investir sans tarder.

J'ai dit dans ma déclaration liminaire que la stratégie est en renouveau continuel, et nous travaillons sur tous les autres piliers. Il y a eu un certain nombre d'autres investissements et d'initiatives, quand ce n'étaient pas directement des investissements, pour au moins jeter les bases d'une meilleure gouvernance et améliorer le développement économique, social et environnemental ainsi que la protection.

Nous n'en avons pas encore fini avec la stratégie, c'est un exercice qui continue. Nous avons engagé une conversation avec les gens du Nord sur un certain nombre d'initiatives. Toutes n'ont

been done in consultation. However, just to talk about strategic investments in northern economic development, for instance, this is a five-year program that expires at the end of March, which will be renewed. It was announced in Budget 2009. We have worked closely with the territories. This program has been very successful. All territorial leaders have told us they want renewal. The government has renewed the program to the tune of $90 million over five years. For that fund, the investment plans are done by the territories in conjunction with Indian and Northern Affairs Canada.

We are also working on Arctic research. This is done in concert with northerners. We have been talking to them over the last year. This is why the government decided to invest $85 million in existing infrastructure, before we go forward with the future High Arctic research station. Much of this existing infrastructure is not federal; it belongs to the territories, to academic institutions, and it is responding to needs that come from the bottom up.

There are a number of other examples. It is not across every single initiative, but we have tried to find a balance. Ongoing discussions will take place as we go forward with the creation of the regional economic development agency for the North. We will be talking to the territories and other stakeholders in the North.

Other budget announcements this year include the Community Adjustment Fund and the recreational infrastructure projects, which will be delivered by this new regional development agency and will also create some opportunities. We are trying to find the balance, and we do not have it perfectly yet.

Senator Sibbeston: My question deals with the economic development agency that was announced in the 2008 budget. Northerners are excited about the possibilities. In the South, every region of the country has economic development agencies, and they are generally headquartered in the region that they serve. Not many of the details were announced in the budget speech. Do you know offhand whether the agency will be headquartered somewhere in the North?

Ms. Labonté: We do not yet know where the headquarters will be located, but my sense is that they will be located in the North. There will likely be offices in each of the territories, as well as probably a base in Ottawa. I do not want to get ahead of myself here, but in our discussions, that seems to be the sense.

Senator Sibbeston: Would you agree that it is incomprehensible that the agency would be headquartered in Ottawa?

Ms. Labonté: I do not want to comment on this. It will not be my decision where the headquarters end up being located.

Senator Sibbeston: Would you put your life and job on the line to insist that the headquarters should be in the North?

Ms. Labonté: I would recommend —

peut-être pas été lancées après consultation mais, pour parler simplement d'investissements stratégiques pour le développement économique du Nord, par exemple, il s'agit là d'un programme de cinq ans qui arrivera à expiration fin mars et qui sera renouvelé. L'annonce en a été faite dans le budget de 2009. Ce programme a eu beaucoup de succès. Tous les dirigeants territoriaux nous ont dit qu'ils en souhaitent le renouvellement. Le gouvernement a renouvelé le programme à hauteur de 90 millions de dollars pour cinq ans. Pour ce fonds, les projets d'investissement sont dressés par les territoires en collaboration avec Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nous nous occupons également de la recherche dans l'Arctique, de concert avec les gens du Nord. Nous en parlons avec eux depuis un an et c'est pourquoi le gouvernement a décidé d'investir 85 millions de dollars dans l'infrastructure existante, avant d'aller de l'avant avec la future station de recherche du Haut-Arctique. Une bonne partie de l'infrastructure existante n'est pas fédérale, elle appartient aux territoires, aux établissements d'enseignement, et le gouvernement répond ainsi à des besoins exprimés par la base.

Je pourrais vous donner d'autres exemples. Il ne s'agit pas d'une initiative unique mais nous avons essayé de trouver un équilibre. Des discussions continueront à mesure que nous avancerons dans la création de l'agence de développement économique régional du Nord. Nous parlerons aux territoires et aux autres parties prenantes du Nord.

Parmi les autres annonces budgétaires de cette année, mentionnons le Fonds d'adaptation communautaire et les projets d'infrastructures récréatives qui seront réalisés par cette nouvelle agence de développement régional et qui créeront aussi d'autres possibilités. Nous essayons de trouver le juste équilibre mais ce n'est pas encore parfait.

Le sénateur Sibbeston : Ma question porte sur l'agence de développement économique annoncée dans le budget de 2008. Les habitants du Nord sont enthousiastes à ce sujet. Au Sud, chaque région a son agence de développement économique, laquelle a généralement son siège social dans la région qu'elle dessert. Comme il n'y avait pas beaucoup de détails dans le discours du budget, savez-vous si le siège social sera établi quelque part dans le Nord?

Mme Labonté : Nous ne le savons pas encore mais j'ai le sentiment que ce sera le cas. Il y aura probablement des bureaux dans chacun des territoires et probablement aussi une base à Ottawa. Je ne veux cependant pas trop en dire à ce sujet mais cela semble être l'orientation générale de nos discussions.

Le sénateur Sibbeston : Conviendrez-vous qu'il serait incompréhensible que l'agence ait son siège social à Ottawa?

Mme Labonté : Je ne veux pas exprimer d'opinion à ce sujet. Ce n'est pas moi qui déciderai où le siège social sera établi.

Le sénateur Sibbeston : Seriez-vous prête à mettre votre vie et votre emploi en jeu pour exiger que le siège social soit situé dans le Nord?

Mme Labonté : Ce serait ma recommandation...

The Chair: These are tough economic times, Ms. Labonté.

Do you have something you wish to say, Mr. Watson?

Mr. Watson: As a former and proud resident of the Northwest Territories at one point in time, I concur fully with the senator's comments about the abilities of the North. I wish to pick up the theme that my colleague raised and that the senator has commented on. At one point in time, I was with Western Economic Diversification Canada in Saskatchewan, and I can certainly say that the presence of the regional development agencies gave a very different voice to the region in question across the federal government. I would fully expect that the northern development agency would be a part of that and would understand the comments that the senator has made.

Senator Brazeau: I do not want to belabour this point, but because of its magnitude and the importance, I think I must. Hypothetically, if this committee, at some point in the future, whether tomorrow or 10 years from now, were to conduct a study on accountability, looking at current investments being made toward Aboriginal peoples and looking at the department to try to assess if it is in fact doing a report card on itself as to what is working, what is not working and how we can do better, and to come up with a plan to see whether there are results at the end of the investments, is the department currently in a position to share some of that information if you have it?

I will restate what I mentioned earlier. I have had the privilege to consult with Aboriginal peoples all across this country who live both on- and off-reserve. The number one theme is lack of accountability: students not being able to access post-secondary education; people being on the housing list for X number of years but still have no housing; and individuals applying for economic development funds but cannot access it for some reason.

The reason I mentioned this is because the only arguments we hear from many of the leaders across the country are about the lack of money. If we are not in a position currently to state how much money is being spent, where it is going and if it is getting into the hands of the people with the different needs, then how can we properly assess whether or not more money is needed? That is what I would like, as a First Nations citizen in this country, to be able to assess for myself.

My second question is for Mr. Caron. Yesterday, we heard from individuals from Statistics Canada and the department talking about demography and recent census data. For example, there has been a boost in the Metis numbers. It is my personal opinion that that is because individuals who cannot register, because of the prescriptive definitions under the Indian Act, do not want to self-identify as a non-status Indian. No one wants to be a "non-something." I feel that perhaps they may look at the Constitution and say that the Aboriginal peoples of Canada includes the Indians, Inuit and Metis and lean toward self-identifying as Metis.

Le président : Ce sont des temps économiques difficiles, Mme Labonté.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose, monsieur Watson?

M. Watson : En qualité d'ancien et fier résident des Territoires du Nord-Ouest, je partage totalement les remarques du sénateur au sujet des capacités du Nord. Je voudrais revenir sur le thème soulevé par mon collègue et qui a fait l'objet des remarques du sénateur. À une époque, je travaillais pour Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, en Saskatchewan, et je peux certainement dire que la présence des agences de développement régional donnait plus de poids aux revendications de la région dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Je m'attends donc absolument à ce que l'agence de développement du Nord fasse partie de cela et je comprends très bien les remarques du sénateur.

Le sénateur Brazeau : Je ne voudrais pas ressasser la même chose mais c'est tellement important que je tiens à y revenir. Théoriquement, si le comité menait à l'avenir une étude sur la reddition de comptes, demain ou dans 10 ans, en se penchant sur les investissements actuellement réalisés dans l'intérêt des peuples autochtones et en demandant au ministère d'essayer d'évaluer s'il produit en fait un bulletin d'évaluation de ce qui marche, de ce qui ne marche pas et de ce qu'on peut améliorer, afin de dresser un plan pour voir s'il y a des résultats à la fin de ces investissements, le ministère serait-il actuellement en mesure de partager certaines de ces informations s'il les possédait?

Je répète ce que je disais tout à l'heure. J'ai eu le privilège de consulter des autochtones de tout le pays, aussi bien dans les réserves qu'en dehors des réserves. Leur toute première préoccupation est le manque de reddition de comptes : des étudiants qui n'ont pas accès à l'enseignement postsecondaire; des gens qui attendent un logement public depuis de nombreuses années mais sont toujours sans toit; et des gens qui demandent des fonds de développement économique mais qui ne peuvent pas y avoir accès, pour des raisons quelconques.

Si je mentionne cela, c'est parce que les seuls arguments que nous entendons de nombreux chefs un peu partout sont reliés au manque d'argent. Si nous ne sommes actuellement pas en mesure de dire combien d'argent est dépensé, à quoi il sert et s'il va vraiment dans les mains des gens ayant des besoins différents, comment peut-on déterminer honnêtement s'il faudrait plus d'argent ou non? Voilà ce que j'aimerais pouvoir déterminer moi-même en tant que citoyen des Premières nations de ce pays.

Ma deuxième question est destinée à M. Caron. Hier, nous avons entendu des gens de Statistique Canada et du ministère nous parler de démographie et des données du dernier recensement. Par exemple, il y a eu une augmentation du nombre de Métis. Personnellement, je pense que c'est parce que les gens qui ne peuvent pas s'inscrire, à cause des définitions prescriptives de la Loi sur les Indiens, ne veulent pas s'auto-identifier comme Indiens non inscrits. Personne n'a envie d'être un « non quelque chose ». Je pense qu'ils se fondent peut-être sur la Constitution pour dire que les peuples autochtones du Canada comprennent les Indiens, les Inuits et les Métis et qu'ils décident alors de s'auto-identifier comme Métis.

In your experience, to what would you attribute the jump in Metis numbers? The problem, I feel, is the lack of definition of what constitutes a Metis person in this country. I would like to hear your views on why there is the increase in numbers.

Mr. Watson: With respect to the first part of the question. If one were to do that type of a study, any number of source documents are available that would talk about many of those questions, but not all of them. I have no doubt about that.

We have the evaluations of all of the programs that we run, which are available on our website for anyone to consult. We have audits done on all of our programs. The people that we deal with through contribution agreements almost universally, as I recall, are required to submit audited financial statements to show that what they are telling us is in fact something that has been audited and assessed by people who do audits as being a true reflection of the way the money was spent.

In addition to that, we also have the management accountability framework, which is report cards done across government. Those are done every year, and people can look at those for every department in the federal government. It says where we are doing well and where we are not doing well. It is pretty clear, and, in some cases, breathtakingly blunt. That type of a report card is out there.

When we get into the question of some of the specific details that any citizen of any government might want to know, part of that goes to the question of what the community members are asking of their elected leaders. In some cases, we have seen either the leadership volunteer on their own, or in other cases membership, insist on getting a very fine level of detail in terms of salaries, expenditures and any number of things. I have been at meetings where someone talked about moving maybe $500 from a recreation program to something else, and the entire meeting got into an uproar because they thought that was inappropriate. You can get into that level of detail, but there are other situations where there is not nearly that degree of engagement or transparency.

I am not aware of anything in the Indian Act that stops members of any particular First Nation requesting any level of financial accountability that they want from their elected leaders. Nothing stops a band council, if it wants to, from making such a bylaw, and members regularly pressure their leaders to make those types of bylaws. In some cases there may even be referenda on those types of things in the First Nation. That is a critical part of this equation. I go back to what I said earlier: Thirty parents unhappy about the way the school is run on a reserve will do far more at the end of the day to bring about change in that school than 500 people sitting at 10 Wellington Street.

Fred Caron, Assistant Deputy Minister, Office of the Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians, Indian and Northern Affairs Canada: To respond to Senator Brazeau's question, I wish I could give you a hard scientific answer, but I

D'après vous, à quoi peut-on attribuer l'augmentation du nombre de Métis? Pour ma part, je pense que le problème est l'absence de définition des Métis dans ce pays. J'aimerais savoir ce qui explique cette augmentation, selon vous.

M. Watson : En ce qui concerne la première partie de la question, si l'on devait mener ce genre d'étude, il y aurait toutes sortes de documents parlant de beaucoup de ces questions, mais pas de toutes. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

Nous avons les évaluations de tous les programmes que nous gérons, qui sont disponibles sur notre site web. Nous avons les vérifications de tous nos programmes. Les gens avec qui nous traitons dans le cadre d'ententes de contribution sont tous tenus, si je ne me trompe, de produire des états financiers vérifiés pour nous montrer que ce qu'ils nous disent est en fait quelque chose qui a été vérifié et évalué par les gens qui font les vérifications comme étant le reflet exact de la manière dont l'argent a été dépensé.

En plus de cela, nous avons le cadre de responsabilité de gestion qui est une série de fiches d'évaluation pour l'ensemble du gouvernement. Elles sont produites chaque année et on peut les consulter pour n'importe quel ministère fédéral. On y dit ce que nous faisons bien et ce que nous ne faisons pas bien. C'est très clair et, dans certains cas, étonnamment brutal. Ce genre de fiches d'évaluation est donc disponible.

Quand on arrive à la question de certains des détails particuliers qu'un citoyen quelconque de n'importe quel gouvernement pourrait vouloir connaître, cela soulève en partie la question de ce que les membres de la communauté attendent de leurs dirigeants élus. Dans certains cas, nous avons vu les dirigeants fournir cela volontairement et, dans d'autres cas, ce sont les membres qui ont exigé des informations extrêmement détaillées au sujet des salaires, des dépenses et de toutes sortes de choses. J'ai participé à des réunions où quelqu'un demandait de transférer quelque chose comme 500 $ d'un programme récréatif à un autre programme et cela avait soulevé la colère de l'assemblée qui estimait que c'était inapproprié. On peut aller jusqu'à ce niveau de détail mais il y a d'autres situations où l'on est loin d'avoir ce degré d'engagement ou de transparence.

Je ne sache pas qu'il y ait quoi que ce soit dans la Loi sur les Indiens qui empêche les membres d'une première nation quelconque de demander un niveau particulier de reddition de comptes financiers à leurs dirigeants élus. Rien n'empêche un conseil de bande, s'il le souhaite, d'adopter un tel règlement, et des membres exercent régulièrement des pressions auprès de leurs dirigeants pour faire adopter de tels règlements. Dans certains cas, il y a même des référendums sur ce genre de choses dans certaines Premières nations. C'est une partie critique de cette équation. Je reviens à ce que je disais tout à l'heure : 30 parents mécontents de la manière dont l'école de la réserve est gérée feront beaucoup plus pour changer cette école que 500 personnes assises dans des bureaux au 10, rue Wellington.

Fred Caron, sous-ministre adjoint, Bureau de l'interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits, Affaires indiennes et du Nord canadien : En réponse au sénateur Brazeau, j'aimerais pouvoir vous donner une réponse vraiment scientifique mais c'est

probably cannot. I will just make a few comments based on my own observation. As you remark, senator, the number of people identifying as Metis has increased tremendously from the previous census to the last one. Some of it obviously is due to increase in population, but certainly not all of it. Some of it is due to people having a new sense of awareness that they want to identify as Metis. Also, we see some anecdotal evidence in newspapers where people say that they want to identify as Metis now and are proud of that heritage. Some are not comfortable with identifying as North American Indian and do not want to identify as Aboriginal without specifying a category. I think it is a mixture of reasons, and I would not point to any one as being the most significant. However, from my own observation, those are the kinds of factors that are resulting in this increase.

Lastly, some people may identify as Metis because they feel they should have access to some rights that have been identified. After the *Marshall* case in the Maritimes, there was a 200 per cent increase in the number of people identifying as Metis, so there could be some connection there as well.

Senator Brazeau: Mr. Watson, I take your point on the fact that the Indian Act does not prevent anyone from asking for financial information, but would you also agree that the Indian Act does not provide any recourse in the case that the leadership would not provide that information either?

Mr. Watson: No, I do not know that I would agree with that. The Indian Act does provide for elections. One of the most fundamental pieces of accountability is when an elector says to a leader, "I am not prepared to tolerate the fact that you are not providing me with the information I want." That provision comes from the Indian Act, and the elections are held under the Indian Act.

In addition, the contribution agreements and the programs that we run under the Indian Act all include audit clauses now. We have the ability in some cases to launch forensic investigations if the questions are serious enough. Although it is not necessarily under the Indian Act itself, our full coverage of programs through evaluation of audits is part of the program structure that exists under the Indian Act.

No, I would not say that it is the case that the Indian Act does not require any of those things; many tools are available there. However, I come back to the fact that, at the core of this, nothing is more fundamental in that relationship of accountability than the electors within that scenario and the elected.

Senator Lang: In your opening presentation you talked about the INAC being the eleventh province of Canada. I want to let you know that the Yukon would like to be the eleventh.

One of your major premises is that the devolution of responsibility to the territories is a priority, and I think you have done a pretty good job in the Yukon. I can speak for the Yukon. It has worked out fairly well between INAC and the Yukon government. However, I do have a concern about the

probablement impossible. Je ferai donc simplement quelques remarques fondées sur mes propres observations. Comme vous le dites, sénateur, le nombre de gens s'identifiant comme des Métis a considérablement augmenté dans le dernier recensement. Cela s'explique évidemment en partie par l'augmentation de cette population mais ce n'est pas suffisant. Une autre partie de l'explication est que certaines personnes ressentent à nouveau désir de s'identifier comme des Métis. Nous voyons dans les journaux certaines informations anecdotiques de gens disant qu'ils veulent maintenant s'identifier comme Métis et qu'ils sont fiers de cette appartenance. Certains ne se sentent pas à l'aise dans la catégorie des Indiens nord-américains et ne veulent pas s'identifier comme Autochtones sans préciser de catégorie. Je pense qu'il y a là tout un faisceau de facteurs mais je ne saurais dire lequel est le plus important. À mon avis, ce sont ces facteurs qui expliquent l'augmentation.

Finalement, certains peuvent s'identifier comme des Métis parce qu'ils pensent qu'ils devraient avoir accès à certains droits qui ont été identifiés. Après l'affaire *Marshall* dans les Maritimes, on a constaté une hausse de 200 p. 100 du nombre de gens s'identifiant comme Métis. Il y a peut-être un lien là aussi.

Le sénateur Brazeau : Monsieur Watson, j'accepte votre argument que rien dans la Loi sur les Indiens n'empêche quiconque de demander des informations financières mais ne conviendrez-vous pas aussi que rien dans la Loi sur les Indiens ne donne un recours quelconque si des dirigeants ne veulent pas fournir ces informations?

M. Watson : Non, je ne suis pas sûr de partager cette opinion. La Loi sur les Indiens prévoit des élections. L'un des principaux mécanismes de reddition de comptes existe lorsque l'électeur dit à l'élu : « Je ne suis pas prêt à tolérer votre refus de me donner les informations que je souhaite ». Cette disposition existe dans la Loi sur les Indiens et il y a des élections en vertu de cette loi.

En outre, les ententes de contribution et les programmes que nous gérons en vertu de la Loi sur les Indiens contiennent tous aujourd'hui des dispositions de vérification. Dans certains cas, nous pouvons lancer des investigations judiciaires si la situation paraît assez grave. Bien que cela ne relève pas nécessairement de la Loi sur les Indiens, toute notre panoplie de programmes, allant jusqu'aux évaluations, fait partie de la structure de programmes qui existe en vertu de la Loi sur les Indiens.

Non, je ne suis pas prêt à dire que ces obligations n'existent pas dans la Loi sur les Indiens. Beaucoup d'outils y sont prévus. Toutefois, je reviens au fait que, foncièrement, rien n'est plus fondamental dans cette relation de reddition de comptes que la relation entre l'électeur et l'élu.

Le sénateur Lang : Dans votre exposé, vous avez parlé d'AINC, 11e province du Canada. Je tiens à vous dire que le Yukon aimerait beaucoup être cette 11e province.

L'un de vos principaux postulats est que la dévolution de responsabilités aux territoires est une priorité, et je pense que vous avez fait un assez bon travail au Yukon. Je peux parler du Yukon. Ça c'est assez bien passé entre AINC et le gouvernement du Yukon. J'ai cependant certaines préoccupations au sujet de

northern economic development agency. The concern is that I do not want another INAC. Do you have the flexibility with the northern economic development agency if one territory, such as the Yukon, wants to administer it somewhat differently than, say, the Northwest Territories and Nunavut? Will you have that flexibility?

Mr. Watson: I will let my colleague speak to some of the specifics in a moment. However, I can borrow from my experience on Western Economic Diversification Canada, which, obviously, covering the four Western provinces, deals with some fundamentally different economic situations and circumstances. From what I know about the others, they have a long history in those organizations of being able to respond to the specific circumstances of different regions and being quite flexible. It is fair to say that in those organizations, the scale, which is typically much smaller than most other federal those departments, not only lends itself to a flexibility that is sometimes difficult to find when you expand an organization to many times that size, but the entire history of it has been around a degree of flexibility.

Obviously that flexibility has to operate within some parameters. You cannot have different elements running off in completely different directions. However, there is a space where I think all of the regional development agencies have been able to find, on the one hand, sufficient flexibility to recognize differences, even within their mandates, while on the other hand keeping it within parameters that make sense for an organization as a whole. The summary of that is that we are building on some very sound history that has some good experience in some other places.

Ms. Labonté: Mr. Watson has captured most of my thoughts. The creation of this agency is an opportunity to do something that responds to the unique needs of the North, and those needs are not the same across the whole North. It is a large geography. The three territories are at different stages of development and capacity, and the new agency will have to respond to that. I would just echo what Mr. Watson said.

Senator Lang: You mentioned in your opening address the question of an environmental review that was done. Was that done for the Northwest Territories, or was it done for the North in totality?

Ms. Labonté: It was a study done of the regulatory system in the North. It is publicly available. It was released a few months ago, after a number of consultations with northerners. It basically lays out a number of recommendations to improve and make the northern regulatory system timelier, more predictable from an investment perspective and just make it simpler to navigate through. The department is now reviewing the recommendations and will be going forward at some point.

Senator Lang: Could I get a copy of that report?

Ms. Labonté: Yes, absolutely.

l'agence de développement économique du Nord. En effet, je ne voudrais pas que ce soit un autre AINC. Si l'un des territoires, comme le Yukon, souhaite gérer cette agence différemment des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, cela sera-t-il possible? Aurez-vous cette souplesse?

M. Watson : Je laisserai ma collègue vous donner des détails dans un instant. Entre-temps, je peux vous parler de mon expérience à Diversification économique de l'Ouest Canada, organisation qui couvre évidemment les quatre provinces de l'Ouest et qui s'occupe donc de situations économiques foncièrement différentes. Selon ce que je sais des autres, ces organisations se sont toujours montrées capables de s'adapter aux circonstances particulières de leurs régions respectives et de faire preuve d'une grande souplesse. Je crois pouvoir dire aussi que ces organisations, qui sont typiquement beaucoup plus petites que la plupart des ministères fédéraux, se prêtent particulièrement bien à une souplesse qu'il est parfois difficile de trouver dans une organisation beaucoup plus grande, ce que démontre clairement toute leur histoire.

Évidemment, cette souplesse doit s'inscrire dans certains paramètres. Vous ne pouvez pas avoir des éléments différents opérant dans des voies complètement différentes. Il n'empêche que toutes les agences de développement régional ont à mon avis réussi à trouver suffisamment de souplesse pour tenir compte des différences, même dans leurs propres mandats, tout en respectant les paramètres qui sont justifiés pour des organisations de cette nature. En résumé, nous allons bâtir en tirant parti de l'expérience positive acquise par les autres agences.

Mme Labonté : M. Watson vient d'exprimer ma pensée. La création de cette agence nous donne l'occasion de faire quelque chose pour répondre aux besoins particuliers du Nord, besoins qui ne sont pas les mêmes d'un extrême à l'autre de cette énorme région. Les trois territoires en sont à des étapes différentes de leur développement et de leur capacité, et la nouvelle agence devra en tenir compte. Je ne peux que me faire l'écho de M. Watson.

Le sénateur Lang : Dans votre déclaration liminaire, vous avez parlé d'une étude environnementale qui a été faite. Était-ce pour les Territoires du Nord-Ouest ou pour le Nord dans sa totalité?

Mme Labonté : Il s'agissait d'une étude du régime de réglementation du Nord. Le rapport est public. Il a été publié il y a quelques mois, après un certain nombre de consultations dans le nord. On y trouve essentiellement diverses recommandations pour améliorer le régime de réglementation du Nord de façon à le rendre plus prévisible du point de vue de l'investissement et à le rendre également plus simple. Le ministère examine actuellement les recommandations et y réagira en temps voulu.

Le sénateur Lang : Pourrais-je obtenir un exemplaire de ce rapport?

Mme Labonté : Absolument.

Senator Lovelace Nicholas: I would also like to touch on accountability, but this has to do with elections on First Nations. There have been many complaints about dishonest goings on at elections, and the RCMP had filed a complaint to INAC, but INAC refused to intervene because they did not want to rock the boat with the Native people, the RCMP and INAC. I hope that will be looked into.

What is the percentage of people who work in your department are First Nations?

Mr. Watson: I should know that answer to your last question. The number we are both thinking of is 27 per cent. I will be happy to confirm the number with the chair and with the clerk, but I think the number is 27 per cent. That would compare to a national labour market availability somewhere in the area of approximately 6 per cent if, I recall correctly.

Senator Lovelace Nicholas: What would the ratio be with non-Natives and Aboriginals?

Mr. Watson: I guess roughly three to one would be the rough proportion, if memory serves me.

Ms. Cram: My recollection is that one of the regions has 50 per cent, and our objective is to achieve 50 per cent. I believe headquarters has the lowest percentage, which is fewer than 20 per cent. That is my recollection.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

Senator Sibbeston: Dealing with the McCrank report, it is interesting in the sense that the person went to the North to look at all of the environmental boards. His task was to see how decisions in regard to development can be sped up. A number of projects are happening in the North, so he went to looked at the scenario and found many environmental and management boards there. All of the decisions about these development projects had to go through them. It was a very time-consuming process.

The desire in the North is to have decisions made with greater speed, and his recommendation was that there should be a streamlining so as not have to deal with all those environmental boards. However, they are set up pursuant to land claim agreements and are constitutionally protected.

I do not think it will be easy for the government to set up a body without going through these land claim management boards. I wonder about the purpose or the practicality of the McCrank report, as to whether it can be fulfilled.

Do you agree it is a difficult situation? Four or five land claim agreements have been made, and in order to change it, we have to get their agreements, so the land claim agreements will have to be opened up again. It seems like an impossible scenario and an impossible thing to achieve.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je voudrais moi aussi parler de reddition de comptes mais dans le contexte des élections dans les Premières nations. Beaucoup de plaintes ont été formulées au sujet d'agissements malhonnêtes durant les élections, et la GRC a adressé une plainte à AINC qui a cependant refusé d'intervenir afin de ne pas faire de vagues avec les collectivités autochtones, la GRC et AINC. J'espère que vous mettrez votre nez dans cette affaire.

Quel est le pourcentage de membres des Premières nations qui travaillent dans votre ministère?

M. Watson : Je devrais connaître la réponse à cette question. Le chiffre auquel nous pensons tous les deux est 27 p. 100. Je pourrais vérifier et confirmer la réponse au président et au greffier mais je pense que c'est 27 p. 100. À titre de comparaison, la disponibilité sur le marché du travail national est de l'ordre de 6 p. 100, si je me souviens bien.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Quel est le ratio avec les non-autochtones et les autochtones?

M. Watson : Je crois que c'est environ trois pour un, en gros, si ma mémoire est exacte.

Mme Cram : Je crois me souvenir que c'est 50 p. 100 dans l'une des régions et que notre objectif est d'atteindre 50 p. 100. Je crois que c'est l'administration centrale qui a le pourcentage le plus faible, moins de 20 p. 100. C'est ce que je peux vous dire de mémoire.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Merci.

Le sénateur Sibbeston : En ce qui concerne le rapport McCrank, il est intéressant dans la mesure où cette personne est allée dans le Nord pour examiner toutes les commissions environnementales. Son rôle était de voir comment on pourrait accélérer la prise de décision concernant le développement. Un certain nombre de projets sont en cours de réalisation dans le Nord et il est donc allé examiner le scénario et il a constaté qu'il y a là-bas beaucoup de commissions environnementales et de gestion. Toutes les décisions concernant ces projets de développement doivent passer par leur intermédiaire, ce qui prend énormément de temps.

Ce qu'on souhaite, dans le Nord, c'est que les décisions soient prises plus rapidement, ce qui l'a amené à recommander une rationalisation du processus afin qu'on n'ait pas à passer par toutes ces commissions environnementales. Toutefois, elles ont été mises sur pied en vertu des ententes sur les revendications territoriales et sont protégées sur le plan constitutionnel.

Je ne pense pas qu'il sera jamais facile au gouvernement de mettre sur pied un organisme sans devoir passer par ces commissions de gestion des revendications territoriales. Je m'interroge donc sur le but ou le réalisme du rapport McCrank et me demande si on pourra l'appliquer.

Considérez-vous, vous aussi, que c'est une situation difficile? Quatre ou cinq ententes ont été passées sur des revendications territoriales et, pour changer la situation, il faut obtenir leur accord, ce qui veut dire que les ententes sur les revendications territoriales devraient être rouvertes. Ça semble être un scénario impossible et une chose impossible à faire.

Do you want to say something about that?

Ms. Labonté: Certainly, although, I am not the expert on regulatory systems in the North.

We are reviewing the various recommendations, and they are quite numerous. My understanding from the briefings that I participated in is that a number of recommendations could be implemented without opening up the land claims agreements, and they could make a significant difference.

That is about all I can say, since it is still under review by the department. We probably could provide you more information.

The Chair: We have had ample exposure to this situation, and I would like to thank you, Mr. Watson, Ms. Cram, Mr. Duschenes, Ms. Labonté, and Mr. Caron for appearing before us and making your presentations in a professional way, and trying to answer all of our questions.

You can see that the various issues that have surfaced here tonight are issues that we, as a committee, are certainly concerned about. There is the question of accountability in the North, implementation and the response to the reports that we have already had, as Senator Peterson brought forward, and you will get back to us on those issues.

The biggest concern is that the change is not happening quickly enough. I think Senator Lovelace Nicholas pointed it out. She pointed out to me that her particular band is in third-party management right now. Have we got a number as to how many bands are in third-party management at the present time?

Mr. Watson: I do not know what it is, but we can find that number readily.

The Chair: That is a clear indication that, in spite of the fact that you people are trying as hard as you can, we maybe should be trying to invent something that accelerates this process.

I thank you again for appearing before the committee and being so forthright and candid in your responses.

Honourable senators, I will get to the other business. We have a brief bit of administrative business to carry out. You have in front of you a draft budget, which must be approved by this committee in order to grant us funds from now until the end of this fiscal year, March 31, 2009. As we do not expect to be doing any travelling in the next few weeks, the budget is modest. It is essentially designed to cover the local cost of these meetings, and if anyone has any questions, please feel free to say so. If not, I would ask one of you to move the adoption of this draft budget.

It was moved by Senator Peterson, seconded by Senator Lang. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: No discussion? It is carried unanimously. Thank you.

Voulez-vous dire quelque chose à ce sujet?

Mme Labonté : Certainement, bien que je ne sois pas une spécialiste des systèmes de réglementation dans le Nord.

Nous examinons les diverses recommandations, qui sont très nombreuses. D'après les séances d'information auxquelles j'ai participé, je crois comprendre que certaines pourraient être mises en œuvre sans rouvrir les ententes relatives aux revendications territoriales et qu'elles pourraient changer sensiblement les choses.

C'est tout ce que je peux dire à ce sujet puisque le dossier est encore en cours d'examen au ministère. Nous pourrions probablement vous fournir plus d'informations.

Le président : Nous avons longuement traité de cette question et je tiens à vous remercier, monsieur Watson, madame Cram, monsieur Duschenes, madame Labonté et monsieur Caron, d'avoir comparu aujourd'hui et d'avoir témoigné de manière professionnelle, en essayant de répondre à toutes nos questions.

Vous avez pu constater, avec tous les sujets qui ont été abordés ce soir, que le comité attache beaucoup d'importance à ce qui se passe dans le Nord. Il y a la question de la reddition de comptes, la mise en œuvre et la réponse aux rapports que nous avons déjà eus, comme l'a dit le sénateur Peterson, et vous nous donnerez des informations complémentaires sur ces questions.

La principale préoccupation est que le changement n'est pas assez rapide, comme l'a dit le sénateur Lovelace Nicholas. Elle m'indiquait tout à l'heure que sa bande est actuellement gérée par une tierce partie. Savons-nous combien de bandes sont actuellement dans cette situation?

M. Watson : Je ne sais pas mais nous pourrions facilement trouver la réponse.

Le président : Cela montre à l'évidence que même si vous, mesdames et messieurs, déployez beaucoup d'efforts, nous devrions peut-être essayer d'inventer quelque chose pour accélérer ce processus.

Je vous remercie à nouveau d'avoir comparu devant le comité et d'avoir répondu aussi franchement à nos questions.

Honorables sénateurs, nous avons d'autres petites choses à régler, d'ordre administratif. On vous a remis un budget provisoire qui doit être approuvé par le comité si nous voulons obtenir les fonds nécessaires jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire, le 31 mars 2009. Comme nous n'envisageons pas de faire de voyage dans les prochaines semaines, le budget est modeste. Il s'agit essentiellement de payer les dépenses locales reliées à ces réunions. Si quelqu'un a des questions à poser, je lui donne la parole. Sinon, je demande à l'un d'entre vous de proposer l'adoption du budget.

Le sénateur Peterson propose la motion, appuyé par le sénateur Lang. Qui vote pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Pas de discussion? La motion est adoptée à l'unanimité. Merci.

The steering committee has been meeting, and we have various subjects that we are discussing. The library researchers are anxious to find out which direction we are going so that they can commence to make the preparations necessary for whatever we will study.

Senator Sibbeston, Senator Hubley and I will be working together, and we will be speaking to all of you.

I am trying to arrange that the entire committee meet with the Minister of Indian Affairs and Northern Development. I have spoken to him, and he is in favour of this. We will hope to get the meeting as soon as possible. Hopefully, we can work in the cooperative way we have in the past and achieve some of the similar positive results — and I recall specific claims. I am quite interested in where the department stands on issues such as implementation, which was brought up by Senator Peterson. We have done the study and have the information. What is really happening at the implementation level with these modern treaties is one of the areas we studied recently.

We will be coming to you with recommendations. If you have anything, feel free to approach any of the members of the steering committee, and we will definitely take into consideration any requests that you might have.

You could possibly send any recommendations that you have to the clerk or else through us. Let us get the job done. It does not matter how we do it. It does not have to be formal. However, let us make certain we carry on the way we have for the past few years in committee. We have gained a lot of respect, and I suspect we will gain a lot more because we have many excellent people on the committee, as we have always had in the past. The quality is no different now, and possibly we have more experience.

Thank you very much. If there are no other comments, I would like to adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

Le comité directeur s'est réuni et a discuté de plusieurs questions. Les recherchistes de la bibliothèque voudraient savoir dans quelle voie nous allons nous orienter afin de pouvoir commencer à préparer les documents nécessaires pour ce que nous voudrons étudier.

Le sénateur Sibbeston, le sénateur Hubley et moi-même nous réunirons à ce sujet et vous tiendrons informés.

J'essaye actuellement d'organiser une rencontre entre le comité et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je lui en ai parlé et il est d'accord. J'espère pouvoir tenir cette réunion le plus vite possible. Idéalement, nous pourrons travailler dans un esprit de coopération, comme par le passé, et atteindre le même genre de résultats positifs. Je me souviens de certaines revendications particulières au sujet desquelles j'aimerais beaucoup savoir où en est le ministère du point de vue de la mise en application, comme le demandait le sénateur Peterson. Nous avons fait l'étude et avons l'information. Où en est réellement la mise en œuvre de ces traités contemporains est l'une des questions que nous avons étudiées récemment.

Nous vous présenterons des recommandations. Si vous souhaitez proposer quelque chose, n'hésitez pas à vous adresser aux membres du comité directeur qui examinera toute demande avec beaucoup d'attention.

Vous pouvez aussi adresser vos recommandations au greffier. L'essentiel est d'agir. La méthode importe peu. Il n'est pas nécessaire d'être pointilleux sur le règlement. L'essentiel est que nous puissions continuer à travailler comme par le passé. Nous jouissons d'une excellente réputation et je soupçonne qu'elle sera encore meilleure à l'avenir car nous avons beaucoup d'excellentes personnes au sein de ce comité, comme cela a toujours été le cas dans le passé. La qualité reste la même mais l'expérience est peut-être un peu plus étendue.

Merci beaucoup. Si personne n'a rien à ajouter, nous allons lever la séance.

(La séance est levée.)

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, March 3, 2009

Statistics Canada:

Jane Badets, Director, Social and Aboriginal Statistics;

Cathy Connors, Assistant Director, Social and Aboriginal Statistics.

Indian and Northern Affairs Canada:

Éric Guimond, Senior Research Manager;

Andrew Beynon, Director General, Research Branch.

Thursday, March 4, 2009

Indian and Northern Affairs Canada:

Daniel Watson, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction;

Christine Cram, Assistant Deputy Minister, Education and Social Development Programs and Partnerships;

Fred Caron, Assistant Deputy Minister, Office of the Federal Interlocutor for Metis and Non-Status Indians;

Danielle Labonté, Director General, Northern Strategic Policy Branch;

Christopher Duschenes, Executive Director, Inuit Relations Secretariat.

TÉMOINS

Le mercredi 3 mars 2009

Statistique Canada :

Jane Badets, directrice, Statistique sociale et autochtone;

Cathy Connors, directrice adjointe, Statistique sociale et autochtone.

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Éric Guimond, gestionnaire principal de la recherche;

Andrew Beynon, directeur général, Direction de la recherche.

Le mercredi 4 mars 2009

Affaires indiennes et du Nord Canada :

Daniel Watson, sous-ministre adjoint principal, Politiques et orientation stratégique;

Christine Cram, sous-ministre adjointe, Programmes et partenariats en matière d'éducation et de développement social;

Fred Caron, sous-ministre adjoint, Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits;

Danielle Labonté, directrice générale, Direction générale des politiques stratégiques du Nord;

Christopher Duschenes, directeur exécutif, Secrétariat des relations avec les Inuits.

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca